



**ICI**

engagés pour une  
réussite durable et responsable

**ENSEMBLE**



**RAPPORT  
D'IMPACT**

2024

BANQUE  
POPULAIRE  
AUVERGNE RHÔNE ALPES



BANQUE  
COOPÉRATIVE ET LOCALE



# SOMMAIRE

I. Fidèle à son histoire, la Banque Populaire place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société	7
<b>1 La Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire</b>	11
1.1 La raison d'être de Banque Populaire	11
1.2 Le modèle coopératif des Banques Populaires, garant de stabilité et de résilience	12
1.3 Le modèle d'affaires Banque Populaire	14
<b>2 Un engagement : rendre l'impact accessible à tous</b>	15
2.1 Un groupe à impact positif	15
2.2 L'engagement coopératif & RSE de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes	16
2.3 Labels et engagements	17
<b>3 Une gouvernance portant les enjeux de durabilité au plus haut niveau</b>	18
3.1 Rôle des organes d'administration et de direction	18
3.2 Prise en compte des enjeux de durabilité dans l'organisation de la Banque Populaire	19
3.3 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »	19
<b>4 Prendre en compte les risques ESG</b>	21
4.1 Programme de déploiement du dispositif de gestion des risques ESG	21
4.2 Identification et évaluation de la matérialité des risques ESG	21
4.3 Intégration des risques ESG dans le dispositif de gestion des risques	22
<b>5 Une prise en compte des enjeux extra-financiers au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales</b>	24
5.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact	24
5.2 Méthodologie d'identification et de cotation des enjeux matériels	26
5.3 Présentation des résultats de l'analyse de double matérialité	26
II. Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous	29
<b>1 Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique</b>	33
<b>2 La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes accompagne tous ses clients dans leur transition environnementale</b>	34
2.1 Accompagner les clients particuliers	34
2.2 Accompagner les clients personnes morales dans l'adaptation de leur modèle d'affaire	36
2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires	37
2.4 Indicateurs	37
<b>3 Empreinte propre de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes</b>	38

# SOMMAIRE

<b>4 Indicateur de la Taxonomie Européenne (Green Asset Ratio)</b>	42
4.1. Indicateurs de la taxonomie européenne sur les activités durables	42
4.1.1 <i>Cadre réglementaire</i>	42
4.1.2 <i>GAR obligatoire</i>	43
4.1.3 <i>Synthèse du GAR obligatoire</i>	46
<i>Détail du GAR – base Chiffre d'affaires</i>	47
<i>Détail du GAR – base CapEx</i>	47
4.1.4 <i>Indicateurs hors bilan : garanties financières données et actifs sous gestion</i>	48
4.1.5 <i>Synthèse des ICP de hors bilan</i>	48
<b>III. Autres enjeux environnementaux et soutiens aux projets de renaturation</b>	50
<b>IV. Effectifs de l'entreprise</b>	55
<b>1 Droits de l'Homme</b>	59
<b>2 Dialogue social et conditions de travail</b>	60
2.1 Dialogue social	60
2.2 Rémunération et protection des données	61
2.3 Qualité de vie au travail	61
2.4 Prévention des risques et sécurité au travail	63
<b>3 Egalité des chances et lutte contre les discriminations</b>	65
3.1 Mixité et égalité professionnelle	65
3.2 Handicap	67
3.3 Lutte contre la discrimination et le harcèlement	68
<b>4 Attractivité et développement des compétences</b>	70
4.1 Attractivité	70
4.2 Développement des compétences	73
<b>5 Indicateurs chiffrés</b>	76
5.1 Caractéristiques des salariés de l'entreprise	76
5.2 Santé et sécurité	77
<b>V. Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire</b>	79
<b>1 Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables</b>	83
1.1 Accompagner les entreprises, des PME aux ETI locales, ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales	83
1.2 Accompagner les différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire	84
1.3 Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales et le logement social	84
1.4 Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé	84
1.5 Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport	85
<b>2 Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé</b>	87
<b>3 Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables</b>	88

# SOMMAIRE

<b>VI. Être une banque inclusive qui protège</b>	91
<b>1 Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités</b>	95
1.1 Mesure de la satisfaction client	95
1.2 Gestion des réclamations	96
<b>2 Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client</b>	97
2.1 Protéger les clients fragiles	97
2.2 Le microcrédit au service de l'inclusion financière	98
2.3 Garantir l'accessibilité des offres	99
<b>3 Protéger les intérêts du client et du sociétaire</b>	100
3.1 Garantir une offre transparente	100
3.2 Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données	100
<b>VII. Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité</b>	105
<b>1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires</b>	109
1.1 Promouvoir une culture éthique	109
1.2 Protéger les lanceurs d'alerte	109
<b>2 Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société</b>	111
2.1 Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité	111
2.2 Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme	112
2.3 Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs)	113
<b>VIII. Vie coopérative</b>	115
<b>1 Animation de la vie coopérative</b>	119
<b>2 Animation du sociétariat</b>	121
<b>IX. Note méthodologique</b>	123





# Chapitre I

Fidèle à son histoire, la Banque Populaire place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société



# SOMMAIRE

## 01

### **La Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire**

- 1.1** La raison d'être de Banque Populaire
- 1.2** Le modèle coopératif des Banques Populaires, garant de stabilité et de résilience
- 1.3** Le modèle d'affaires Banque Populaire

## 02

### **Un engagement : rendre l'impact accessible à tous**

- 2.1** Un groupe à impact positif
- 2.2** L'engagement coopératif & RSE de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes
- 2.3** Label et engagements

## 03

### **Une gouvernance portant les enjeux de durabilité au plus haut niveau**

- 3.1** Rôle des organes d'administration et de direction
- 3.2** Prise en compte des enjeux de durabilité dans l'organisation de la Banque Populaire
- 3.3** Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »

## 04

### **Prendre en compte les risques ESG**

- 4.1** Programme de déploiement du dispositif de gestion des risques ESG
- 4.2** Identification et évaluation de la matérialité des risques ESG
- 4.3** Intégration des risques ESG dans le dispositif de gestion des risques

## 05

### **Une prise en compte des enjeux extra-financiers au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales**

- 5.1** Le dialogue avec les parties prenantes au coeur de notre stratégie d'impact
- 5.2** Méthodologie d'identification et de cotation des enjeux matériels
- 5.3** Présentation des résultats de l'analyse de double matérialité





# 01

La Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire

## 1.1 La raison d'être de Banque Populaire

Depuis sa création, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est une entreprise coopérative, responsable, à l'écoute de son territoire. Sa nature de banque coopérative l'a amenée depuis toujours à agir en tenant compte de la performance sociale, sociétale, environnementale, bien au-delà de la nécessaire performance économique.

Les Banques Populaires, via leur Fédération, ont défini en 2019 leur raison d'être, qui exprime tout à la fois la vision, la mission et la contribution historique des Banques Populaires :

**Résolument coopérative et innovante, Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire.**

- Au cœur des territoires, les Banques Populaires ont une compréhension fine des acteurs et des enjeux régionaux, elles soutiennent les initiatives locales et agissent en proximité.
- Les Banques Populaires créent de la valeur économique et sociétale en étant convaincues de la nécessité d'une évolution harmonieuse de la société tout en préservant les générations futures.
- Le modèle coopératif des Banques Populaires leur garantit, depuis l'origine et grâce à leur gouvernance, indépendance, vision long terme, innovation et gestion équilibrée.
- Grâce à leur culture entrepreneuriale, les Banques Populaires accompagnent tous ceux qui entreprennent leurs vies et démontrent que la réussite est multiple.

En 2021, en cohérence avec son identité et dans la mouvance de l'esprit de ses créateurs à la Roche sur Foron en 1899, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a défini sa propre raison d'être : **« Construire un futur durable et responsable aux côtés des femmes et des hommes qui vivent et entreprennent sur nos territoires »**, qui a été approuvée par le Conseil d'Administration le 29 octobre 2021. Cette raison d'être est tournée vers l'action et le collectif :

- « Construire » : nous sommes des acteurs engagés qui apportent des solutions ;
- « Un futur durable et responsable » : nous sommes là pour que les projets d'aujourd'hui fassent de demain une vie meilleure, nous agissons sur les défis environnementaux et sociaux de notre société ;
- « Aux côtés des femmes et des hommes » : nous sommes ancrés au cœur des territoires ;
- « Qui vivent et entreprennent sur nos territoires » : nous accompagnons les moments clés de la vie des entrepreneurs et des habitants et contribuons au développement des territoires.

Cette raison d'être s'ancre donc profondément dans le fonctionnement de la banque. Déclinée selon trois axes d'engagement - l'engagement coopératif et durable, la culture entrepreneuriale et la proximité territoriale - elle définit l'identité Banque Populaire et sert de repère pour les décisions majeures.

## 1.2 Le modèle coopératif des Banques Populaires, garant de stabilité et de résilience

Depuis leurs origines, les Banques Populaires sont des banques coopératives au service de leurs sociétaires. En 1917, la loi officialisant la naissance des Banques Populaires leur a confié la mission d'accompagner les artisans et les commerçants qui constituent alors la totalité de leur sociétariat. A partir de 1962, les évolutions règlementaires permettent aux Banques Populaires de s'ouvrir aux particuliers. En 1974, la Casden Banque Populaire rejoint le réseau Banque Populaire. C'est la banque des personnels de l'Education de la Recherche et de la Culture puis des fonctionnaires à partir de 2016. En 2002, c'est au tour du Crédit Coopératif, tourné vers les structures de l'Economie Sociale et Solidaire, de rejoindre les Banques Populaires. Riche de toute cette diversité, le réseau Banque Populaire fait vivre au quotidien ses valeurs d'esprit d'entreprendre et de solidarité. Aujourd'hui plus que jamais, et particulièrement lors de la crise de la Covid 19, elle a été aux côtés des entrepreneurs et est toujours la 1<sup>re</sup> banque des Petites et Moyennes Entreprises (PME) (source Baromètre Kantar 2021).

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes accompagne dans la durée ceux qui vivent et entreprennent sur son territoire. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et de toutes les clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie économique et sociale : le modèle Banque Populaire a fait la preuve de sa pertinence, de son efficacité et de sa capacité de résilience. Il repose sur les 3 fondamentaux, constitutifs de sa raison d'être :

### Engagement coopératif et durable <sup>1</sup>

Les Banques Populaires sont des banques coopératives. Elles développent l'implication des sociétaires et impulsent des actions en faveur du sociétariat. Elles assurent une qualité de service pérenne à leurs clients, en veillant à la formation régulière de leurs collaborateurs et au suivi de la relation client. Les Banques Populaires investissent aussi largement pour participer à une société plus durable. Elles agissent par exemple sur la préservation des générations futures et leur environnement en mettant une part importante du résultat en réserve. Elles accompagnent les clients et les territoires dans les enjeux de transitions environnementales et de santé au travers d'offres spécifiques et d'actions de renaturation. Elles s'engagent également à fonctionner durablement en se fixant des objectifs importants de réduction de bilan carbone à court terme, et en développant des politiques d'achats responsables qui veillent à privilégier des achats éthiques et écologiques et qui font appel à des entreprises du secteur du travail protégé et adapté.

### Culture entrepreneuriale

Les Banques Populaires soutiennent la création et le développement des entreprises. Elles sont la première banque des PME depuis 12 années consécutives<sup>2</sup>. Des collaborateurs experts et impliqués dans le tissu entrepreneurial accompagnent les clients professionnels et entreprises. Elles financent les acteurs économiques et contribuent à la vie des écosystèmes entrepreneuriaux en soutenant des organismes comme l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) et Entreprendre Pour Apprendre. Les Banques Populaires favorisent également le fait d'entreprendre via l'éducation et le soutien à l'innovation. Elles soutiennent par exemple des chaires de recherche et des fondations universitaires. Elles diffusent la culture entrepreneuriale en valorisant les réussites locales, notamment au travers de prix nationaux et régionaux (Prix de la Dynamique Agricole pour les agriculteurs et viticulteurs, Next Innov pour les start-up innovantes, CréAdie pour les micro-entrepreneurs, Artinov pour les artisans, etc.).

### Proximité territoriale

Les 14 Banques Populaires agissent en proximité pour le développement économique et social des territoires. Les décisions sont prises localement et adaptées aux particularités territoriales. Près de

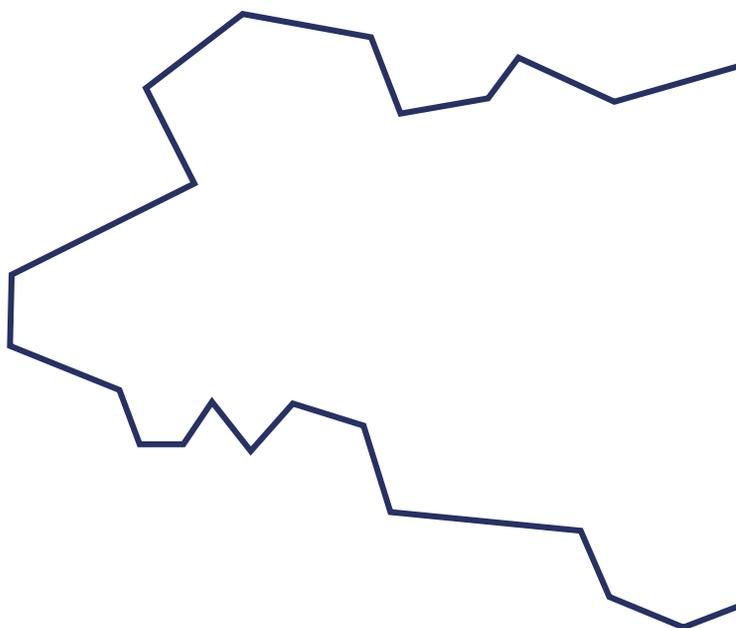
<sup>1</sup> Durable : qualificatif à double sens qui signifie à la fois respectueux vis-à-vis de l'environnement et des valeurs sociétales et qui intègre une notion temporelle (être au service de ses clients et parties prenantes dans la durée)

<sup>2</sup> Étude Kantar PME-PMI 2021 – Banques Populaires : 1<sup>re</sup> banque des PME.

100 % des crédits sont ainsi décidés en région, 100 % de l'épargne collectée est réinvestie pour le financement de l'économie locale, et les collaborateurs sont prioritairement recrutés sur le territoire de la banque. Les Banques Populaires soutiennent aussi le tissu associatif local dans des domaines variés comme la culture, le sport, la santé, ou la solidarité au travers du mécénat, de fondations et de partenariats. Attentives à la prise en compte des besoins de tous leurs clients, elles proposent un accompagnement aux personnes et structures vulnérables qui va au-delà du commercial et de la réglementation (des offres sont par exemple spécifiquement dédiées aux clients en difficulté et des solutions sont mises en place pour adapter la banque aux différents handicaps).

#### Un engagement évalué et prouvé

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'appuie depuis 2011 sur un outil spécifique commun à l'ensemble du réseau lui permettant de rendre compte auprès de ses sociétaires de ses actions de responsabilité sociétale et coopérative. Fondé sur la norme internationale RSE ISO 26000, l'Empreinte Coopérative et Sociétale recense et valorise chaque année en euros les actions mises en place au sein de la banque en faveur des principales parties prenantes du réseau Banque Populaire. Reflet du « plus coopératif » des Banques Populaires, cet outil ne prend en compte que les actions allant au-delà des obligations légales, d'un objectif strictement commercial, et de l'exercice classique du métier bancaire. Ces données sont intégrées dans le dispositif d'open data du groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne (BPCE). En 2024, l'Empreinte Coopérative et Sociétale de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'est élevée à 24 391 553 euros (Pour plus de détails, se référer au chapitre 5, paragraphe 2. Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé).



## 1.3 Le modèle d'affaires Banque Populaire

### LES GRANDS ENJEUX DE SOCIÉTÉ



**TRANSITION ENVIRONNEMENTALE**  
+1,45° dès 2023 vs l'ère préindustrielle



**TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE**  
Hausse de 45 % du nombre de personnes de plus de 80 ans au sein de l'UE d'ici à la fin des années 2030



**TRANSITION GÉOPOLITIQUE**  
Intensification des enjeux de souveraineté et des relocalisations industrielles



**TRANSITION TECHNOLOGIQUE**  
100 millions d'utilisateur de ChatGPT en seulement deux mois

### NOTRE ADN

**UN MODÈLE DE BANQUE COOPÉRATIVE TERRITORIALE**

au service de ses **963 477 clients**

**UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE**

**369 207 clients sociétaires** élisent leurs représentants pour siéger aux conseils des banques régionales

**UNE PERFORMANCE COOPÉRATIVE**

pour inscrire notre croissance dans le temps long

**UN IMPACT POSITIF GLOBAL**

grâce à la force de solutions locales accessibles à tous

### NOS ATOUTS

**NOS AMBASSADEURS**

sociétaires et collaborateurs, fiers et engagés au quotidien  
**37 % de sociétaires** parmi les clients  
**19 administrateurs**  
**3 461 collaborateurs** (dont Banque de Savoie)

**NOS PARTENARIATS**

Des partenariats avec différents acteurs du territoire, qui renforcent notre ancrage local (chambres consulaires, ...)

**NOTRE MAILLAGE TERRITORIAL ET DIGITAL**

**346 agences et centres d'affaires** (dont 44 pour la Banque de Savoie)  
**6 sites centraux et 1 siège Banque de Savoie**  
Une banque multicanale de proximité : 100 % digital / 100 % physique

**NOTRE SOLIDITÉ FINANCIÈRE**

**4 Md €** de capitaux propres et un ratio de solvabilité de **17,5 %**  
**68 % des résultats** de la BPAURA portés en réserves pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir  
Un système de garantie et de solidarité entre les établissements du Groupe

### NOS MÉTIERS

**PNB 2024 : 782,6 M€**



- **APPORTER** des solutions bancaires et de financement à l'ensemble des clients
- **INTERMÉDIER** les services financiers complémentaires, les solutions d'assurance et immobilières
- **DISTRIBUER** des solutions d'épargne financière, dont l'épargne responsable
- **PRENDRE** des participations financières dans les acteurs de l'économie régionale pour favoriser leur développement

### NOTRE CRÉATION DE VALEUR

**UN ACTEUR ESSENTIEL DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SON TERRITOIRE**

**36 Md€** d'encours de financement à l'économie  
**32 Md€** d'épargne  
**80,24 %** d'achats réalisés avec les fournisseurs locaux

**UNE BANQUE MOBILISÉE POUR DÉCARBONER L'ÉCONOMIE EN RENDANT L'IMPACT ACCESSIBLE À TOUS**

Empreinte coopérative et sociétale : **24,5 M€**  
**Pour les particuliers**  
**214 000 visiteurs** uniques sur le module digital Conseils et Solutions durables  
**48 M€** de financements accordés pour des travaux de rénovation énergétique  
**Pour les entreprises**  
Dialogue ESG : **39 %** des clients ETI actifs **64 M€** de financements de la transition et de décarbonation accordés

**UNE BANQUE À IMPACT SOCIÉTAL POSITIF**

Contribution au financement de **944 projets** de microcrédits  
**110 M€** de financements accordés à l'Economie Sociale et Solidaire, au Logement Social et au Secteur Publics

**UN EMPLOYEUR RESPONSABLE ET ATTRACTIF**

Engagement des collaborateurs élevé  
**99/100 index** égalité professionnelle entre les femmes et les hommes  
**600 recrutements** en région en 2024 (dont Banque de Savoie)

# 02

## Un engagement : rendre l'impact accessible à tous

### 2.1 Un groupe à impact positif

VISION 2030 - le projet stratégique du Groupe BPCE - trace les grandes priorités qu'il se fixe afin de construire un projet de croissance au service de ses clients, dans une société marquée par quatre grandes transitions : environnementale, démographique, technologique et géopolitique.

Pour accompagner ces transitions, le groupe mobilise sa présence territoriale, ses métiers et ses expertises pour permettre à ses clients, ses sociétaires et ses collaborateurs d'affirmer leur pouvoir d'agir et d'aborder leur avenir en confiance.

#### Impact environnemental

Face à l'urgence climatique, la démarche du groupe vise à mettre œuvre et déployer rapidement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux impacts environnementaux et socio-économiques déjà tangibles. Rendre « l'impact accessible à tous », c'est sensibiliser et accompagner massivement tous ses clients dans la transition environnementale via des expertises, des offres de conseil et des solutions globales.

En prenant appui sur les scénarios définis par la science, le Groupe BPCE et ses métiers se positionnent en facilitateurs des efforts de transition, avec un objectif clair et ambitieux : financer une économie neutre en carbone en 2050 en agissant dès aujourd'hui.

#### Des solutions à impact :

- **Pour les clients particuliers** : accompagner la rénovation énergétique et l'adaptation du logement au vieillissement et à la perte d'autonomie en proposant des solutions de financement et en mobilisant notre rôle d'opérateur, de tiers de confiance ainsi que nos partenariats (outil de « Conseils et Solutions durables » en partenariat avec l'ADEME, accompagnement à chaque étape des projets de rénovation énergétique pour les logements individuels et les copropriétés, augmentation du nombre de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments),
- **Pour les clients « personnes morales »** : accompagner la transition des modèles d'affaires avec un dialogue dédié et un apport d'expertises sectorielles pour intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) selon leurs tailles et secteurs économiques, notamment dans les infrastructures énergétiques, de transport, de gestion et traitement des déchets, etc. ;

■ **Le soutien à l'évolution du mix énergétique** : face à l'urgence climatique la priorité est d'accélérer l'avènement d'un système énergétique soutenable, notamment en augmentant ses financements dédiés à la production et au stockage d'électricité verte et en soutenant la réindustrialisation des territoires et la souveraineté énergétique ;

■ **L'alignement de ses portefeuilles de financement** sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris.

#### Impact sociétal

Profondément ancrées au plus près des territoires, des besoins de la société et des clients, les Banques Populaires jouent un rôle sociétal clé, en finançant notamment l'entrepreneuriat social ou le microcrédit. Elles agissent dans les écosystèmes locaux de cohésion des territoires, soutenant de nombreuses initiatives en faveur de l'inclusion sociale et de réduction des inégalités. Elles sont des acteurs incontournables de la dynamique des territoires, en finançant notamment la construction ou la rénovation d'infrastructures et d'équipements nécessaires à l'éducation, la santé ou encore la mobilité.

Elles sont engagées dans le soutien d'initiatives locales et nationales : l'impact du mécénat des 14 Banques Populaires est mesuré chaque année via leur Empreinte Coopérative et Sociétale (ECS). Cette empreinte identifie et valorise en euros les actions de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et coopératives mises en place au sein de chaque banque du groupe.

« Impact Inside » : une transformation interne de toutes les entreprises du groupe, à tous les niveaux

Afin d'accompagner les transitions de ses clients, selon les meilleurs standards, le Groupe BPCE a lancé un plan de transformation interne « Impact Inside ». Pour élargir ses solutions à impact auprès de ses clients et accélérer sur chacune des dimensions ESG, le groupe a engagé une transformation de toutes ses entreprises à tous les niveaux. Il mobilise sa gouvernance et ses collaborateurs qu'il s'engage à former aux enjeux ESG, et agit sur ses propres activités en réduisant son empreinte carbone.

## 2.2 L'engagement coopératif & RSE de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

Des orientations nationales en matière de durabilité

Dans les statuts des Banques Populaires, la Fédération Nationale des Banques Populaires définit les grandes orientations RSE des banques dans le cadre de leurs raisons d'être et formalise les engagements des 14 Banques Populaires au travers de l'empreinte coopérative et sociétale.

Le comité Raison d'Etre et RSE de la Fédération impulse une réflexion et une dynamique commune avec les dirigeants exécutifs et non exécutifs des Banques Populaires. Dans ce cadre, en 2023 trois grandes orientations RSE ont été définies :

### 1<sup>re</sup> ORIENTATION

S'engager durablement dans la **préservation de l'environnement et des générations futures**.

### 2<sup>e</sup> ORIENTATION

S'engager, en proximité et de façon impactante, pour le développement durable **des territoires** et de ceux qui y vivent.

### 3<sup>e</sup> ORIENTATION

S'engager dans une **activité responsable\*** en consolidant le lien de confiance avec toutes les **parties prenantes** grâce à notre modèle coopératif.

\*Responsable vis-à-vis des parties prenantes sous-entendu activité performante, sécuritaire, éthique.

La stratégie coopérative & RSE de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

Le Comité Sociétariat et RSE de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes contribue à la définition des grandes orientations de la banque en matière de sociétariat et de RSE et fait des préconisations au Conseil d'administration.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a mis en place depuis 2023 une politique RSE, qui s'articule autour de 4 axes :

- Économique, en étant le partenaire et l'accélérateur de la transition énergétique de ses clients ;
- Environnemental, avec pour objectif de réduire l'empreinte carbone de la Banque en tant qu'entreprise et au travers de ses investissements et octrois de crédits, tout en agissant dans les territoires sur des projets de renaturation ;
- Social, en favorisant le développement, l'engagement, l'employabilité et la qualité de vie au travail des collaborateurs ;
- Sociétal, en étant un acteur engagé dans la société par un mécénat actif, et en particulier dans les 4 domaines d'intervention de la Fondation d'entreprise Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

## 2.3 Labels et engagements

### Engagements du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE a pris de longue date plusieurs engagements pour amplifier ses actions et accélérer les transformations positives auxquelles il contribue<sup>3</sup>.



### Notations extra-financières du Groupe BPCE

Les notations extra-financières du Groupe BPCE sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.groupebpce.com/rse/ratings-standards-internationaux/>

### Labels et certifications de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

Les actions réalisées par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes en matière de RSE sont évaluées par des organismes publics et privés qui octroient un label et/ou une certification, gage de conformité à une norme.



En 2024, et pour la deuxième année consécutive, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'est vue décerner le label « Egalité Professionnelle entre femmes et hommes » par l'AFNOR Certification.



En novembre 2024, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'est vue décerner le label « Happy Trainees » par ChooseMyCompany.

<sup>3</sup> Pour lire les adhésions du Groupe BPCE à des standards internationaux exigeants : <https://www.groupebpce.com/rse/ratings-standards-internationaux/#:~:text=Global%20Compact,la%20lutte%20contre%20la%20corruption.>

### 3.1 Rôle des organes d'administration et de direction

Les administrateurs du réseau Banque Populaire sont des chefs d'entreprise, des chercheurs, des enseignants et des salariés impliqués dans la vie économique de leur région.

Pour répondre aux exigences du régulateur concernant l'évaluation du fonctionnement des conseils d'administration et la formation des administrateurs, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) a élaboré :

- un dispositif d'autoévaluation des conseils d'administration mis à disposition dans tout le réseau Banque Populaire ;
- un plan de formation annuel : celui-ci traite de thématiques liées aux neuf compétences retenues par la Banque Centrale Européenne (BCE), mais aussi des sujets liés à la RSE et au digital ;
- un bilan annuel des formations a été mis en place afin de suivre le nombre de formations réalisées, le nombre d'heures de formation effectuées, la diversité des formations suivies, le taux de satisfaction.

Lors de l'examen de toutes candidatures au mandat de dirigeant effectif (Directeur général et Directeur général adjoint) et au mandat de membre du Conseil, le comité des nominations s'appuie sur les objectifs définis dans la politique de nomination et de succession adoptée par le Conseil.

En application de cette politique, le comité des nominations doit notamment poursuivre un objectif de diversité parmi les dirigeants effectifs et au sein du Conseil d'administration c'est-à-dire une situation où les caractéristiques desdits dirigeants et dudit conseil diffèrent à un degré assurant une variété de points de vue, étant rappelé que le caractère coopératif de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes contribue largement à favoriser la diversité.

Le Comité des nominations doit s'assurer que les aspects suivants de diversité sont bien observés : formation, parcours professionnel, âge, objectif quantitatif relatif à la représentation du sexe sous-représenté, représentation géographique équilibrée, représentation des différents types de marché, représentation des catégories socioprofessionnelles dominantes du sociétariat de la Banque Populaire, respect des critères de compétence collective tels que visés dans l'évaluation du Conseil.

Aucun des critères précités ne suffit seul à constater la présence ou l'absence de diversité qui est appréciée collectivement au sein du Conseil d'Administration. En effet, le Comité des nominations doit s'attacher à la complémentarité des compétences techniques et la diversité des cultures et des expériences dans le but de disposer de profils de nature à enrichir les angles d'analyse et d'opinion sur lesquels l'organe de direction peut s'appuyer pour mener ses discussions et prendre ses décisions, favorisant ainsi une bonne gouvernance.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre des dispositions légales prévues par le Code monétaire et financier (articles L. 511-98 et L. 511-100), évalue périodiquement, et au moins une fois par an le fonctionnement de son Conseil d'administration. Cette mission est confiée au Comité des Nominations qui formule des recommandations sur les évolutions souhaitables quant à la composition de ce dernier en vue d'atteindre les objectifs de diversité.

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration est composé de 19 membres, dont 16 membres indépendants, 2 représentants des salariés et 1 censeur. Avec 7 femmes au sein de son conseil d'administration, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes atteint une proportion de 44 %.

Le conseil d'administration nomme, sur proposition du président, un directeur général.

### Formation des administrateurs

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes veille à l'adéquation des contenus de formation des élus avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d'Administration. Leur formation est construite pour veiller à la compétence individuelle et collective des membres des conseils d'administration. Les formations proposées permettent d'appréhender et comprendre les évolutions et les enjeux du secteur bancaire.

Depuis 2014, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'appuie sur le plan de formation, et les outils, élaborés par la FBNP afin de répondre aux exigences du régulateur. Celui-ci traite de thématiques liées aux neuf compétences clefs retenues par la BCE, mais aussi des sujets liés à la RSE et aux transformations du modèle bancaire, impacté par le digital.

Un bilan annuel des formations a été mis en place afin de suivre : le nombre de formations réalisées, le nombre d'heures de formation effectuées, la diversité des formations suivies, le taux de satisfaction.

Le programme de formation permet aux administrateurs de définir les meilleures orientations et de nourrir les débats des instances de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, dans l'intérêt de l'ensemble de ses clients et sociétaires.

## 3.2 Prise en compte des enjeux de durabilité dans l'organisation de la Banque Populaire

### Au niveau du Conseil et de ses comités

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets ESG traités en 2024
Comité Sociétariat & RSE	Anne DAMON	4 fois/an	Formuler des propositions sur la stratégie et la communication institutionnelle liées aux enjeux ESG. Il suit l'Empreinte Coopérative et Sociétale de la banque, a un rôle d'inventaire et de suivi des pratiques en la matière et émet des recommandations au Conseil d'administration.	Information quant aux montants et actions coopératives et responsables recensées dans le Dividende Coopératif & RSE de la banque et dans le Bilan Coopératif & RSE du réseau des Banques Populaires. Informations sur les chantiers dans le cadre du prochain plan stratégique.

## 3.3 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »

Le Groupe BPCE déploie une nouvelle démarche d'impact, permettant d'exercer ses métiers de banquier, assureur et investisseur au service de ses clients, en apportant performance économique, sociétale et environnementale au cœur des territoires et des régions du monde où il est présent.

Pour élargir ses solutions à l'impact à l'intégralité de ses clients et accélérer sur chacune des dimensions ESG, le Groupe BPCE a engagé une transformation de toutes ses entreprises à tous les niveaux.

Cette VISION 2030 de l'Impact a été coconstruite avec l'ensemble des métiers et des entreprises du Groupe BPCE. Elle se matérialise par le Programme Impact 2026 qui est composé d'engagements concrets en matière d'offre, de politique de financement, de réduction de l'empreinte propre, de prise

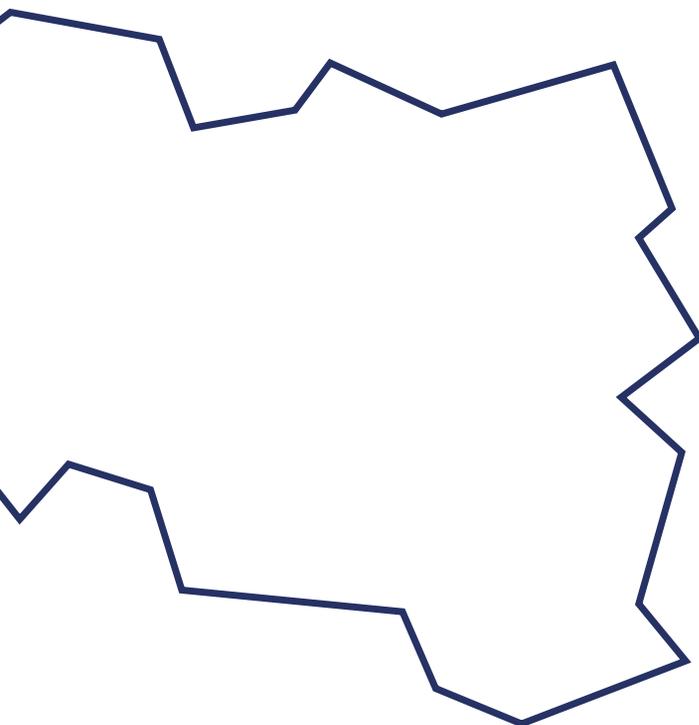
en compte des critères ESG dans notre gestion des risques et nos processus financiers, ainsi que dans le cadre d'une politique employeur responsable renouvelée. Le programme Impact permet à chaque métier de pleinement intégrer les enjeux ESG.

Enfin, tous les métiers du Groupe BPCE et chacune de ses entreprises déclinent une démarche Impact selon leurs modèles d'affaires et sur leurs périmètres afin d'accompagner la transformation du groupe vers un modèle plus durable garant de sa performance coopérative, financière et extra-financière.

Au niveau du groupe, la direction de l'Impact, rattachée au président du directoire de BPCE, propose, fait valider et porte la stratégie ESG du groupe. Elle joue un rôle transverse dans le groupe, assure la coordination globale et pilote le programme Impact 2026.

Au sein de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes :

- En 2024, la Direction Générale de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a entériné la création de la Direction Impact Climat RSE. Rattachée au Secrétariat Général de la Banque, cette nouvelle direction porte la stratégie RSE transverse à la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et accompagne les fonctions supports et les réseaux commerciaux pour l'écriture et le déploiement de leurs feuilles de route RSE. La mise en œuvre des actions repose, de manière plus large, sur l'ensemble des directions de l'entreprise.
- Les engagements du groupe sont déclinés localement. La stratégie ESG de certains clients entreprise, ainsi que le caractère durable des objets financés sont analysés par les conseillers bancaires et nourrissent les politiques d'octroi de crédit. Les politiques sectorielles du groupe sont appliquées dans l'établissement, et sont pilotées par l'Analyse Contradictoire. En 2025, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes prévoit d'élargir le périmètre des clients concernés par l'analyse de la stratégie ESG.



# 04

## Prendre en compte les risques ESG

### 4.1 Programme de déploiement du dispositif de gestion des risques ESG

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques ESG mis en place à l'échelle du Groupe BPCE au travers d'un plan d'action dédié. Ce plan d'action, coordonné par le département des Risques ESG au niveau du groupe, a été renforcé courant 2024 en ligne avec les engagements climatiques et environnementaux du Groupe BPCE dans le cadre du projet stratégique VISION 2030 et avec les exigences réglementaires.

Ce plan d'action pluriannuel, aligné sur le projet stratégique 2024-2026 et directement imbriqué dans la stratégie et les actions mises en œuvre par le programme Impact, fait l'objet d'un suivi trimestriel par le comité des risques ESG et par le conseil de surveillance du Groupe BPCE. Il s'articule autour des quatre thèmes suivants : la gouvernance des risques ESG (comitologie, rôles et responsabilités, rémunérations), le renforcement de la connaissance des risques (dispositifs de veille, analyses et évaluations sectorielles, référentiel des risques, méthodologies et processus d'analyse des risques, données), l'insertion opérationnelle des travaux (prise en compte des facteurs de risque ESG dans leurs dispositifs d'encadrement et leurs processus de décision respectifs) et les mécanismes de pilotage consolidé des risques (tableaux de bord, plan de formation, ...).

### 4.2 Identification et évaluation de la matérialité des risques ESG

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'inscrit dans le processus d'identification des risques climatiques et environnementaux mis en place au niveau du groupe, qui vise à structurer la compréhension des risques auxquels le groupe est exposé à court, moyen et long terme et à identifier les axes prioritaires de renforcement du dispositif de maîtrise des risques. Ce processus d'identification s'appuie sur :

- La mise en place d'un **référentiel des risques ESG** : s'agissant des risques climatiques et environnementaux, il distingue les risques physiques (température, vent, eau et masses solides) et les risques de transition (évolutions réglementaires, évolutions technologiques, et attentes et changements de comportement des parties prenantes) ;
- L'identification et la description des **canaux de transmission** reliant les facteurs de risques climatiques et environnementaux aux autres catégories de risque (risques de crédit, risques d'assurance, risques structurels de bilan, risque de réputation etc.) ;
- **L'évaluation de la matérialité** des risques ESG en regard des autres catégories de risques sur base des méthodes et outils permettant l'évaluation qualitative ou quantitative des risques ESG.

Le Groupe BPCE s'appuie notamment sur une méthodologie interne d'évaluation des enjeux et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette méthodologie s'appuie sur une base de connaissances sectorielles documentant les principaux enjeux et risques ESG liés au secteur, et des évaluations à dire d'expert suivant les axes de la taxonomie européenne. Ces méthodologies font l'objet de travaux d'amélioration continue afin de prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques et de la disponibilité des données et des outils d'analyse.

En 2024, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a reconduit sa matrice de matérialité établie en 2023 considérant qu'il n'y avait pas eu d'évolution significative sur 12 mois.

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes	Risques physiques				Risques de transition	
	Horizon de temps 2024 Plan Stratégique		Horizon de temps Long Terme > 4 ans		Horizon de temps 2024 Plan Stratégique	Horizon de temps Long Terme > 4 ans
	Aigus	Chroniques	Aigus	Chroniques		
<b>Risque de crédit et de contrepartie :</b> défaut client dépréciation du collatéral	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
<b>Risque de marché et de valorisation des actifs :</b> changement de valorisation des actions, des taux, des matières premières, etc.	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Moyen
<b>Risque de liquidité :</b> risque de crise de liquidité à court terme, risque de refinancement	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
<b>Risque d'assurance</b>	Risque non matériel	Risque non matériel	Risque non matériel	Risque non matériel	Risque non matériel	Risque non matériel
<b>Risque d'investissement propre</b>	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Moyen
<b>Risque au sein des portefeuilles clients</b> assurance et gestion d'actifs	Risque non matériel	Risque non matériel	Risque non matériel	Risque non matériel	Risque non matériel	Risque non matériel
<b>Risque opérationnel</b> de continuité d'activité	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Moyen
<b>Risque de réputation</b>	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen
<b>Risque juridique, de conformité et réglementaire</b>	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Fort
<b>Risque stratégique, d'activité et d'écosystème</b>	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Fort

### 4.3 Intégration des risques ESG dans le dispositif de gestion des risques

En coordination avec les travaux menés à l'échelle du Groupe BPCE, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes déploie progressivement les outils et méthodes de prise en compte des facteurs de risques ESG dans ses prises de décision opérationnelle, en s'appuyant sur les processus mis en place par les principales filières de risque de la banque (crédit, investissement, marché, etc.).

En particulier, dans le cadre du processus d'octroi de crédit, la prise en compte des risques ESG s'appuie sur :

- L'application des politiques crédit du Groupe BPCE, qui intègrent une documentation des enjeux ESG sectoriels et des points d'attention permettant de guider l'analyse des dossiers de financement sur ces aspects lorsque ceux-ci sont pertinents pour le secteur. Ces éléments sont constitués à partir de la base de connaissance sectorielle ESG et sont revus et enrichis, en coordination avec les entités et les établissements du Groupe BPCE, dans le cadre de la mise à jour régulière des politiques crédit ;

- L'application des politiques sectorielles ESG du Groupe BPCE, encadrant l'activité de financement sur les secteurs Charbon et Pétrole & Gaz ;
- L'intégration des enjeux ESG dans le dialogue stratégique entre la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ses clients Entreprises depuis le 25 septembre 2023. Ce « dialogue ESG » (voir paragraphe 2.2 du chapitre 2) permet d'enrichir la connaissance client sous l'angle des enjeux et des risques ESG et de dégager éventuellement des éléments pouvant être pris en compte dans l'évaluation du dossier de crédit.



# 05

Une prise en compte des enjeux extra-financiers au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales

## 5.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact

Le modèle coopératif de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes place le dialogue avec les parties prenantes au cœur de ses actions. Son ancrage territorial lui permet d'être à l'écoute de tous et de saisir les attentes de la société, en favorisant les écosystèmes locaux et le dialogue avec ses parties prenantes, comme, les **chambres de commerce et d'industrie, les associations professionnelles**, les écosystèmes **entrepreneux, les structures éducatives, les associations et fondations**, que la Banque accompagne.

En détenant le capital de l'entreprise au travers de parts sociales, les clients deviennent sociétaires et participent activement à la vie et aux orientations, notamment sur le développement durable, de leur banque. Les membres du Conseil, représentants des clients sociétaires, représentent les territoires et la société civile au cœur de la gouvernance de leur banque.

Les attentes des parties prenantes sont également identifiées et prises en compte au travers des relations régulières avec les dirigeants des Banques Populaires, la Fédération Nationale des Banques Populaires, les Instances Représentatives du Personnel et les associations. Enfin, les enquêtes d'image ou de perspectives sont autant de sources d'identification de l'évolution des attentes des parties prenantes.



Parties prenantes	Modalités de dialogue	Finalité
<b>Sociétaires</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux assemblées générales</li> <li>• Election des représentants</li> <li>• Réunions dédiées et lettres d'information</li> <li>• Conseils Territoriaux Coopératifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation et promotion du modèle coopératif</li> <li>• Participation à la vie de la banque</li> <li>• Accès à une information privilégiée de la vie de la banque et son impact dans la région</li> <li>• Mesure de la satisfaction</li> </ul>
<b>Membres de conseil (sociétaires)</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux conseils d'administration (Banques Populaires)</li> <li>• Participation aux comités spécialisés</li> <li>• Groupes de réflexion</li> <li>• Programmes de formation et séminaires</li> <li>• Site administrateurs dédié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance</li> <li>• Participation à la définition des orientations stratégiques</li> <li>• Fonction de surveillance, notamment maîtrise des risques et fiabilité du contrôle interne</li> </ul>
<b>Collaborateurs</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baromètre social (enquête interne mesurant le climat social dans les entreprises du groupe)</li> <li>• Entretiens annuels individuels</li> <li>• Formations</li> <li>• Communication interne</li> <li>• Réseaux associatifs (ex. : féminins, sport)</li> <li>• Droit d'alerte des collaborateurs</li> <li>• Consultation des représentants du personnel et des organisations syndicales représentatives</li> <li>• Club pour certains métiers, réunions managériales</li> <li>• Réunions d'intégration des nouveaux embauchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la qualité de vie au travail, de la santé et sécurité au travail</li> <li>• Fidélisation et engagement des collaborateurs (gestion des carrières et des talents, développement des compétences et expertises)</li> <li>• Participation des représentants du personnel aux grandes thématiques stratégiques et de transformations et négociations d'accords</li> <li>• Coopération aux seins des équipes (partage de bonnes pratiques, présentation des grands projets)</li> </ul>
<b>Clients</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretiens</li> <li>• Dialogue dédié pour intégrer les enjeux ESG</li> <li>• Evénements clients</li> <li>• Enquêtes de satisfaction NPS</li> <li>• Partenariats institutionnels et commerciaux</li> <li>• Panel clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des offres et accompagnement des clients</li> <li>• Amélioration de la satisfaction client</li> <li>• Contrôle du respect des règles de conformité et déontologiques dans les politiques commerciales, procédures et parcours de vente</li> <li>• Gestion des réclamations</li> <li>• Médiation</li> <li>• Dialogue ESG : acculturation des clients, accompagnement dans les démarches de transformation</li> </ul>
<b>Fournisseurs et sous-traitants</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique d'achats responsables</li> <li>• Enquête « Voix des fournisseurs »</li> <li>• Rencontres régulières avec les fournisseurs stratégiques, sensibles</li> <li>• Dispositif de médiation</li> <li>• Audit régulier de nos processus Achats et dispositif de maîtrise des risques</li> <li>• Engagement dans des initiatives gouvernementales (ex. : recours à des fournisseurs de la French Tech)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours de labellisation Relations Fournisseurs et Achats Responsables -RFAR-</li> <li>• Appels d'offres avec questionnaires RSE</li> <li>• Intégration de clauses RSE dans les contrats</li> <li>• Co-construction de plans de progrès RSE annexés aux contrats</li> <li>• Charte Achats Responsables</li> <li>• Guide de la Relation Fournisseurs</li> <li>• Augmenter le recours à des partenaires de proximité avec 80.2 % d'achats locaux</li> <li>• Participation à des clubs territoriaux pour promouvoir une démarche et des Achats Responsables</li> </ul>
<b>Acteurs institutionnels, fédérations</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres régulières (chambres consulaires, ...)</li> <li>• Animation d'ateliers et conférences avec les chambres consulaires et acteurs de l'entrepreneuriat auprès de leurs adhérents</li> <li>• Animation et soutien des projets en lien avec les structures de la Fonction Publique, dans les domaines de la santé, l'éducation, la recherche, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution de manière constructive au débat public et participation à une prise de décisions collective, juste et éclairée</li> <li>• Identification des besoins des structures d'accompagnement (Chambres consulaires, plateformes d'initiatives, ...)</li> <li>• Identification des besoins des métiers de la Fonction Publique (Centres hospitaliers, Etablissements d'enseignement, Centres de recherche...)</li> </ul>
<b>Associations et ONG</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appels à projets et mécénat</li> <li>• Bénévolat de collaborateurs à travers le dispositif « So-Pop, Missions Solidaires », mécénat de compétences</li> <li>• Echanges réguliers</li> <li>• Sièges dans les conseils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts positifs au travers de nombreuses initiatives culturelles et solidaires dans différents domaines et plus particulièrement la culture, la santé, l'enseignement et l'intégration sociale via la Fondation d'Entreprise.</li> <li>• Amélioration de la transparence l'enseignement et l'intégration sociale via la Fondation d'Entreprise.</li> </ul>

## 5.2 Méthodologie d'identification et de cotation des enjeux matériels

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est exemptée de rapport de durabilité obligatoire dans le cadre de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) ; les informations en matière de durabilité sont communiquées aux bornes du Groupe BPCE. C'est pourquoi l'analyse de double matérialité dans le cadre du rapport de durabilité a été réalisée sur le périmètre consolidé du Groupe BPCE.

La notion de double matérialité consiste à considérer la matérialité à la fois du point de vue de l'impact (impact des activités de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement dans la chaîne de valeur et à travers ses relations d'affaires) et du point de vue financier (incidences de l'environnement extérieur engendrant des risques ou opportunités qui ont, ou peuvent avoir, des effets financiers importants sur le développement de l'entreprise).

De manière opérationnelle, l'exercice de double matérialité est réalisé en deux étapes :

- **Identification des IRO** (Impacts, Risques et Opportunités) pertinents au regard de l'activité du Groupe BPCE. Les activités du Groupe BPCE et de l'ensemble de sa chaîne de valeur amont et aval sont pris en considération ;
- **Evaluation (cotation) de la matérialité de ces IRO.** La cotation des IRO permet de ne retenir que les IRO évalués comme étant matériels d'un point de vue impact ou financier, et qui doivent donc être publiés. Les normes European Sustainability Reporting Standards (ESRS) imposent les critères qui doivent être considérés dans la mesure de matérialité.

Les échelles de cotation ont été définies par et pour le Groupe BPCE. Chaque critère de cotation est évalué sur une échelle de 1 à 4. Un IRO est considéré matériel lorsque le niveau de cotation est supérieur ou égal à 3, correspondant à un niveau élevé ou très élevé.

La direction de l'Impact établit la méthodologie de cotation, coordonne et supervise pour le compte du Groupe BPCE la cotation des IRO. Les directions fonctionnelles (Achats, Conformité, Ressources humaines, Risques ESG, Risques opérationnels, Technologies et Opérations) sont responsables de la cotation des IRO sur leur périmètre. Les établissements sont intervenus dans le cadre d'ateliers de travail tout au long du processus et notamment dans le cadre de la phase de validation.

## 5.3 Présentation des résultats de l'analyse de double matérialité

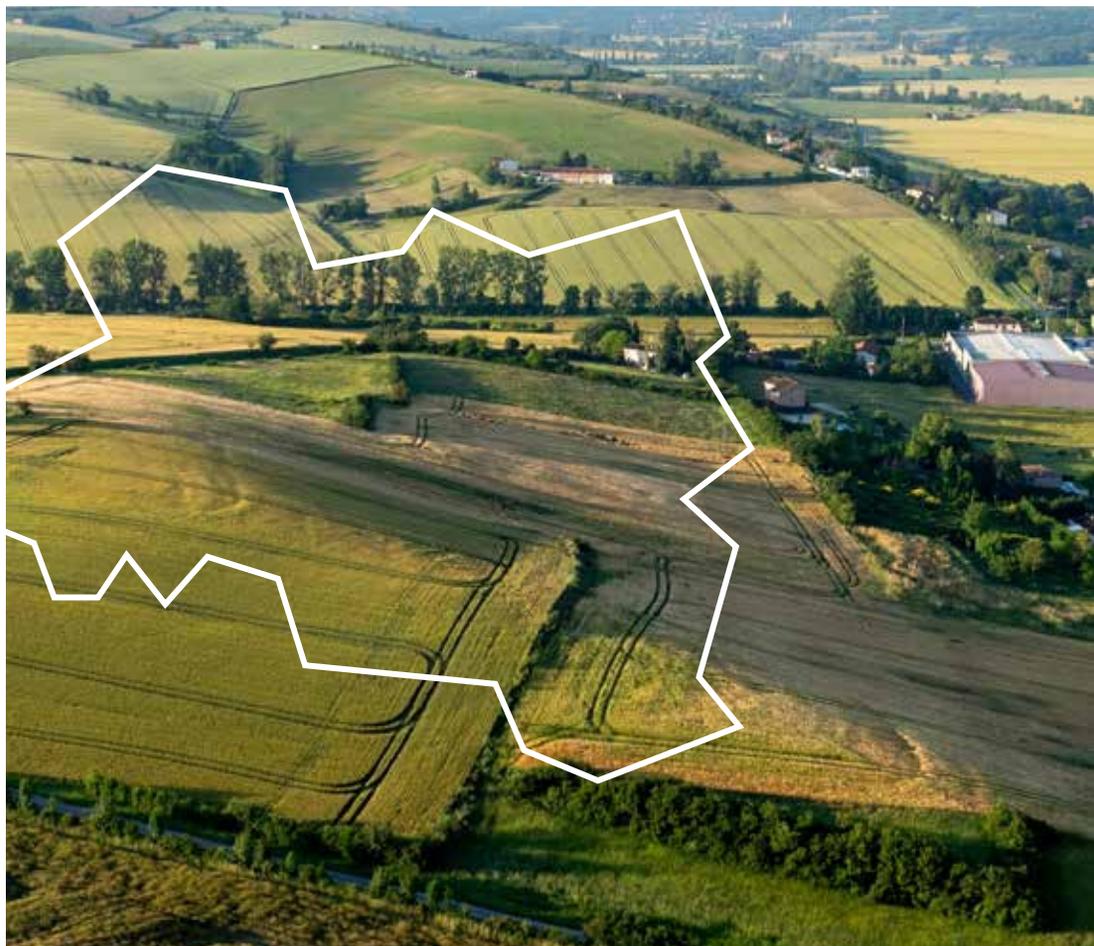
Thème - ESRS	Groupe BPCE
E1 - Changement climatique	Matériel
E2 - Pollution	Non-matériel
E3 - Ressources aquatiques et marines	Non-matériel
E4 - Biodiversité et écosystèmes	Non-matériel
E5 - Économie circulaire	Non-matériel
S1 - Employés	Matériel
S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	Matériel
S3 - Communautés impactées	Matériel
S4 - Clients et utilisateurs finaux	Matériel
G1 - Conduite des affaires	Matériel

#### Non matérialité des enjeux Nature (hors climat)

Au titre de l'exercice 2024, sur la thématique Environnement (E), le Groupe BPCE a considéré que seul l'enjeu d'atténuation et d'adaptation lié au changement climatique est matériel au sens de la norme. Les limitations relatives aux informations et aux méthodologies de Place disponibles à ce stade n'ont pas permis de caractériser la matérialité des ESRS Nature au sens de la norme, ce qui a amené le groupe à évaluer ces enjeux liés à l'environnement comme non matériels. Cette appréciation s'explique notamment par l'absence de consensus sur des méthodologies robustes développées sur les thématiques en question, de données pertinentes et adaptées qui permettraient d'établir un lien d'impact ou de risques pour le Groupe BPCE sur ces thématiques à travers sa chaîne de valeur.

#### Les enjeux essentiels mais non matériels

L'analyse de matérialité a été réalisée dans le cadre du rapport de durabilité aux bornes du Groupe BPCE. Afin de compléter ces informations au niveau de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, nous apportons des précisions concernant les enjeux que nous jugeons essentiels, bien que non matériels sur notre territoire dans le chapitre 3.





A wide-angle landscape photograph showing two people standing on the edge of a grassy cliff. They are looking out over a vast, hazy valley with rolling hills and a distant town. The sky is bright and clear.

# Chapitre II

Contribuer à la décarbonation de l'économie en  
rendant l'impact accessible à tous



# SOMMAIRE

01

## Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique

02

## La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes accompagne tous ses clients dans leur transition environnementale

- 2.1 Accompagner les clients particuliers
- 2.2 Accompagner les clients personnes morales dans l'adaptation de leur modèle d'affaire
- 2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires
- 2.4 Indicateurs

03

## Empreinte propre de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

04

## Indicateur de la Taxonomie Européenne (Green Asset Ratio)

- 4.1 Indicateurs de la taxonomie européenne sur les activités durables
  - 4.1.1 *Cadre réglementaire*
  - 4.1.2 *GAR obligatoire*
  - 4.1.3 *Synthèse du GAR obligatoire*
  - 4.1.4 *Indicateurs hors bilan : garanties financières données et actifs sous gestion*
  - 4.1.5 *Synthèse des ICP de hors bilan*



# 01

## Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique

Face aux enjeux liés au changement climatique et à la durabilité, le Groupe BPCE accélère l'adaptation de ses activités avec, pour ambition, d'élargir ses solutions à impact à tous ses clients. Le Groupe BPCE a engagé une transformation de toutes ses entreprises (plan de transformation « Impact Inside ») pour accompagner ses clients dans leur transition.

Cette contribution du Groupe BPCE à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique s'illustre par la mise en place d'un plan de transition tant pour les émissions issues de ses activités de financement, de gestion d'actifs et d'assurance avec notamment des trajectoires sectorielles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les secteurs les plus intensifs en émissions, que pour son empreinte propre.

Ce plan de transition est pleinement intégré à la stratégie globale. Il utilise des leviers commerciaux qui permettent en adaptant la stratégie commerciale, d'accompagner la transition de chacun des clients.

Ainsi, le Groupe BPCE a défini les axes stratégiques suivants :

- Accompagner tous ses clients dans leur transition environnementale ;
- Aligner ses portefeuilles de financement et d'assurance sur des trajectoires sectorielles basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- Étendre sa stratégie de refinancement durable, afin de disposer des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs ;
- Accélérer la réduction de son empreinte propre.

Mise en mouvement du plan de transition du Groupe BPCE dans sa contribution à l'atténuation du changement climatique



# 02

## La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes accompagne tous ses clients dans leur transition environnementale

Le modèle coopératif de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, qui place les clients sociétaires au cœur de la gouvernance, permet de renforcer la prise en compte de leurs attentes et leurs besoins. Capitalisant sur son ancrage local et sa compréhension approfondie des spécificités de son territoire, elle se positionne aux côtés de tous ses clients, en leur proposant des solutions locales et adaptées.

Les actions de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes participent ainsi à l'adaptation de la stratégie commerciale des activités du groupe et s'inscrivent dans les axes stratégiques du plan de transition (cf. ci-dessus).

### 2.1 Accompagner les clients particuliers

Concernant la clientèle des particuliers, la stratégie de réduction des émissions financées à l'échelle du groupe est basée notamment sur la rénovation énergétique, compte tenu de la position prépondérante du groupe sur le secteur de l'immobilier, et sur la mobilité douce. Plusieurs offres de produits & services, et parcours sont proposés, et le plan d'action décliné par tous les établissements du groupe mobilisera annuellement 1 milliard d'euros de financement des travaux de rénovation énergétique pour les particuliers à horizon 2026.

#### Dans la rénovation énergétique

Dans un contexte où la performance énergétique des logements est un enjeu majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, répondre à l'augmentation des coûts de l'énergie et au besoin de valorisation de son patrimoine immobilier, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes œuvre au quotidien pour permettre à ses clients d'engager des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs logements :

- En proposant à ses clients l'utilisation de l'application « Conseils et Solutions Durables », disponible sur l'application mobile Banque Populaire, qui permet de calculer simplement son empreinte carbone et eau ; et de bénéficier de conseils et solutions pour les travaux de rénovation énergétique. La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a ainsi enregistré 165.691 de visiteurs uniques sur le module digital Conseils et Solutions durables depuis son lancement.
- En accompagnant ses clients porteurs de projet immobilier, pour les logements individuels et les copropriétés. Plusieurs prestations et parcours leur sont proposés comme :
  - la mise en relation avec son partenaire Cozynergy, pour proposer une rénovation globale : bilan et audit énergétique, recherche de subventions, coordination des travaux, garantie de bonne fin des travaux ;
  - des financements adaptés à chaque situation (prêt Eco PTZ, prêt Eco PTZ Ma Prime Renov, prêt Renov Energie)
  - le remboursement au client de la facture pour la réalisation du DPE post-travaux si celui-ci fait état d'une amélioration ;
  - l'augmentation de 185 % entre 2023 et 2024 du montant annuel de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments pour les particuliers.
- En intégrant au sein de l'offre d'assurances multirisques habitation, l'assurance des constructions durables et du matériel de production d'énergie renouvelable pour favoriser la transition climatique du secteur de l'habitat.

### Dans la mobilité douce

La transition vers les mobilités « bas-carbone » constitue l'un des enjeux majeurs de la transition énergétique<sup>4</sup>. Au regard du contexte législatif orientant les particuliers vers ce mode de mobilité (Loi d'Orientation des Mobilités, Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte), la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a ainsi fait évoluer ses offres pour accompagner ses clients particuliers dans l'adaptation à ce nouveau contexte :

- Un prêt « Véhicule propre » pour répondre aux besoins de financement des véhicules « propres », soit, selon la réglementation, les véhicules électriques et hybrides rechargeables émettant moins de 50g de CO<sub>2</sub> par km ;
- Des offres d'assurance Auto, dédiées aux véhicules « propres » (hybrides, électrique, GPL) avec un avantage tarifaire spécifique pour les véhicules électriques (jusqu'à - 10 %) et aux petits rouleurs (réduction jusqu'à 10 % s'ils parcourent moins de 8 000 kilomètres) ont été mises en marché ;
- Des offres d'assurance ont été déployées pour inciter à l'acquisition de moyens de « mobilités douces » (trottinette, vélo électrique, gyropode...) en intégrant la couverture de ces matériels au sein du contrat Multirisque Habitation ;
- L'application « Conseils et Solutions Durables » propose aux clients un accompagnement complet : compréhension des évolutions réglementaires, identification des Zones à Faibles Émissions (ZFE), calcul de la vignette Crit'Air de son véhicule, estimation de l'impact carbone de ses déplacements via le simulateur de l'ADEME, identification des aides et subventions favorisant l'adoption d'une mobilité moins émissive, recherche d'un véhicule propre à l'achat ou sous forme locative, financement et assurance de ces véhicules.

### Via des produits d'épargne dédiés

En proposant des produits d'épargne dont les ressources ont vocation à être affectées au financement de prêts locaux ayant un objectif de développement durable, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes permet à tous ses clients particuliers de prendre part efficacement à cet objectif commun.

Le dispositif de fléchage des produits d'épargne bancaire « Verts » permet de justifier l'affectation des fonds collectés sur les Livrets Transition Énergétique, Compte à Terme Transition Énergétique, ainsi que les 10 % des fonds collectés sur les Livret de Développement Durable et Solidaire, vers des univers de financement contribuant à la transition énergétique et environnementale : rénovation énergétique, mobilité « bas-carbone », transition d'activité, énergies renouvelables ou constructions immobilières aux derniers standards de performance énergétique.

Entre 2023 et 2024, la hausse de l'encours d'épargne verte représente pour la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes un montant de 45 millions d'euros.

L'offre d'épargne financière ESG distribuée par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Manager et les gestionnaires d'actifs du groupe. Les clients peuvent ainsi accéder à :

- Des produits qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, à savoir l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement (article 8 du règlement européen Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)) ;

<sup>4</sup> En 2023, le secteur des véhicules légers (particuliers et utilitaires) générerait 87 MtCO<sub>2</sub>e, représentant 23,3 % des émissions totales de gaz à effet de serre en France (source rapport Secten 2024).

- Des produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable évalué au travers d'indicateurs (article 9 du règlement européen SFDR).

A fin 2024, la collecte brute sur les fonds commercialisés relevant de l'article 8 et de l'article 9 s'élève pour la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes à 1.151 millions d'euros.

## 2.2 Accompagner les clients personnes morales dans l'adaptation de leur modèle d'affaire

Avec une offre de produits adaptés au contexte de transition pour clientèle entreprises

Pour accompagner ses clients dans la transition environnementale, et notamment climatique, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a créé la Banque de la Transition Energétique. Cette organisation permet :

- de concentrer l'expertise et ainsi de mieux servir les entreprises clientes en leur proposant des produits adaptés dans les différents univers de la transition : rénovation énergétique, mobilité durable, transition d'activité, énergies renouvelables et construction ;
- d'animer les équipes commerciales, via un réseau de référents répartis dans l'ensemble des agences ;
- d'assurer la transparence de l'utilisation de l'épargne placée sur des produits spécifiques, vers des projets de transitions environnementales sur le territoire.

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises clientes dans leur démarche de transition et de décarbonation, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes accélère la production de financements green et développe la coordination ESG pour les grandes entreprises. Par ce dispositif, la banque coordonne plusieurs acteurs bancaires autour d'un prêt assorti de conditions de durabilité dont la tarification est indexée sur les performances extra-financières du client.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'appuie également sur le déploiement de solutions globales associant des partenaires dont Naldéo pour des travaux d'optimisation énergétique, SAMI ou CorpoKarma pour la réalisation d'un bilan carbone et l'élaboration d'un plan de décarbonation, SubstanCiel pour faciliter la recherche de subventions et Opera Energie pour la souscription et la gestion des contrats d'énergie.

En matière de production d'énergie renouvelable, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes met ses clients en relation avec des partenaires répartis sur le territoire, dont SilverSun, IsoWatt, CoperGreen, Mecojit, Solstyce et Systemes Solaires.

Les clients Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et PME sont accompagnés pour améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments et équipements professionnels par 3 partenaires, ingénieur de l'énergie et du bâtiment, Alterea, Energys et Lowlt. Tandis que les Très Petites Entreprises (TPE), artisans et commerçants sont mis en relation avec la CMAR Auvergne Rhône Alpes.

Concernant les sujets de mobilité, plusieurs solutions permettent à la clientèle entreprise de réduire l'impact environnemental de leur parc automobile en favorisant les alternatives vertes. Ces dernières peuvent être financées en crédit-bail mobilier ou location longue durée (incluant conseils car policy, prestations écoconduite, gestion de parc connecté et autopartage).

Pour assurer un accompagnement de qualité des clients, la montée en compétences des équipes commerciales se renforce (formations des métiers aux enjeux de durabilité, animations). Ces dernières entretiennent un dialogue régulier avec leurs clients autour d'enjeux sectoriels spécifiques, notamment via l'organisation de webinaire de sensibilisation et la mise en relation avec des partenaires.

#### Avec un dialogue ESG dédié et permanent

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes propose un service de conseil en proximité avec un apport d'expertises pour intégrer les enjeux ESG dans la transition des modèles d'affaire de ses clients entreprises, quels que soit leurs tailles et secteurs économiques. Elle engage ainsi un dialogue permanent pour les accompagner dans leur transition environnementale et identifier les risques et opportunités relatifs à cette transition. Cette action s'appuie sur les « dialogues ESG », l'exploitation des rapports et données extra-financières, ainsi que l'acquisition de données, facilitées par l'application progressive de la CSRD.

En 2024, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a mené un dialogue ESG avec 39 % de ses clients ETI actifs.

### 2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires

Le Groupe BPCE accompagne les entreprises du secteur des énergies renouvelables et finance des actifs de production d'énergies bas carbone via des financements de projets et grâce à la complémentarité en termes d'expertises de ses différents métiers.

Pour les projets nécessitant des ressources financières de long terme, tels que le photovoltaïque, l'éolien, l'hydraulique, le biogaz ou la biomasse, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes dispose d'équipes d'ingénierie financière dédiées et peut bénéficier du savoir-faire des métiers spécialisés du Groupe (Natixis et BPCE Energéco).

En 2024, le montant des financements accordés à des projets d'énergies renouvelables s'élève à 104 millions d'euros.

### 2.4 Indicateurs

Instance	31/12/2024		31/12/2023	
	Production (en M€)	Nombre	Production (en M€)	Nombre
<b>Particuliers</b>	<b>71.5</b>	<b>4 295</b>	<b>55</b>	<b>3 047</b>
Rénovation énergétique	47.5	2 864	35	1 817
Mobilité douce	24	1 431	20	1 230
<b>Personnes morales</b>	<b>83</b>	<b>384</b>	<b>92</b>	<b>421</b>

# 03

## Empreinte propre de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

Dans le prolongement d'une démarche de réduction de son empreinte propre déjà engagée depuis plusieurs années, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'inscrit dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe BPCE. La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'était fixé un objectif de réduction de 12 % de son empreinte propre entre 2019 et 2024. Cet objectif a été atteint, l'empreinte propre passant de 27.108 tCO2e en 2019 à 23.761 tCO2e en 2024.

Le périmètre des émissions de GES calculées au titre de l'empreinte propre est schématisé comme suit :



Il se décompose comme suit :

Bilan carbone en TeCO2	2024	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Totaux</b>	<b>23 761,28</b>	<b>23 682,09</b>	<b>24 092,28</b>	<b>23 266,36</b>	<b>24 755,46</b>	<b>27 108,57</b>

Instance	Production (en M€)
<b>Total Emissions brutes de GES - Périmètre 1</b>	<b>1 697,90</b>
<b>Total Emissions brutes de GES - Périmètre 2</b>	<b>349,97</b>
<b>Total Emissions brutes de GES - Périmètre 3</b>	<b>21 713,42</b>
Biens et services achetés	9 296,44
Biens d'investissement	4 463,66
Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie	2 641,01
Déchets produits lors de l'exploitation	153,42
Voyages d'affaires	425,27
Déplacements domicile-travail des salariés	2 278,89
Acheminement en aval	4 502,59
<b>Emission totales de GES Empreinte propre</b>	<b>23 761,28</b>

Dans ce tableau, les données ont été calculées selon la méthodologie de calcul des émissions relatives aux Biens et services achetés appliquée depuis 2019 afin de faciliter le suivi de la trajectoire du plan stratégique 2019-2024.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a élaboré un programme de réduction de son empreinte carbone devant lui permettre d'atteindre l'objectif, fixé par le groupe BPCE, de réduction de 6 % supplémentaires à fin 2026 et de 20 % à fin 2030 (sur un référentiel de 2023).

Les principaux leviers de réduction des émissions de GES identifiés sont les suivants :

#### Achats responsables

En 2024, BPCE Achats & Services a réalisé des formations portant sur les Achats Responsables, basées sur la norme ISO 20400, aux acheteurs intégrant la Filière.

Afin de faciliter la prise en compte de critères RSE dans les cahiers des charges, il a également été mis à disposition de la Filière Achats la cartographie des risques RSE de l'AFNOR avec des critères RSE adaptés aux catégories d'achats. En complément, un plan d'action a été élaboré afin d'accroître le recours aux fournisseurs inclusifs.

Dans le cadre du prochain jalon de réduction de 6 % de l'empreinte propre entre 2023 et 2026 au niveau du Groupe BPCE, une mesure plus fine des Achats de biens et services, qui constituent le poste le plus significatif d'émission de GES de l'empreinte propre de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, sera appliquée ; cette mesure est basée sur seize catégories d'achats au lieu de deux actuellement. Cette évolution permettra de mieux piloter la décarbonation des biens et services achetés, en lien avec les fournisseurs.

Les actions de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes en matière d'achats responsables sont développées dans le chapitre 5 au paragraphe 3.

#### Immobilier

La réduction de l'empreinte carbone des locaux se poursuit grâce à des travaux de rénovation énergétique afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments. Un autre axe de réduction consiste en la généralisation de la domotique dans les bureaux et les agences pour optimiser la consommation énergétique (156 agences ont été équipées de domotique en 2024). Enfin l'optimisation des surfaces occupées permettant de réduire la consommation inutile.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'inscrit dans la stratégie d'approvisionnement énergétique du Groupe BPCE, au cœur du Programme entreprise responsable. Elle vise à assurer une stabilité de la fourniture d'énergie, une prévisibilité des prix et un verdissement de l'approvisionnement en tenant compte d'une part croissante des énergies renouvelables au sein d'un mix d'approvisionnement essentiellement décarboné, propre au territoire français.

Par sa mise en œuvre, le mix d'approvisionnement actuel en électricité représente 100 % d'énergies renouvelables.

Plus en détail, voici quelques actions qui ont été mises en place :

- La souscription d'une offre d'électricité 100 % énergies renouvelables ;
- Le recours aux énergies renouvelables avec notamment l'installation d'Ombrières ou de panneaux photovoltaïques ;
- Le respect des consignes de température du plan de sobriété (19° hiver / 26° été)
- Le déploiement de la domotique et la supervision des consommations d'énergie en fonction des usages ;

- ▮ Le passage en LED pour optimiser les consommations d'énergies ;
- ▮ Les travaux d'isolation et d'enveloppe thermique de ses bâtiments ;
- ▮ Le programme de rénovation énergétique de ses sites administratifs (exemple avec la rénovation du site central de Corenc dont les travaux se sont terminés en 2024 en vue d'une labellisation en 2025)
- ▮ La réalisation d'audits énergétiques pour identifier les leviers de performance

### Numérique

De multiples actions sont engagées pour mettre en place un écosystème numérique plus responsable en s'appuyant sur des techniques de développement d'applications plus économes, de prolongation de la durée de vie des équipements, d'amélioration de l'efficacité énergétique des data centers et de sensibilisation de tous les collaborateurs du groupe aux gestes écoresponsables. Le référencement de l'empreinte carbone des équipements a également été mis en place.

Dans le cadre de cette politique, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a décidé d'allonger la durée de renouvellement des postes de travail à cinq ans. Cette mesure permet non seulement de prolonger la durée de vie des équipements, mais aussi de réduire la fréquence des remplacements, limitant ainsi les déchets électroniques. Parallèlement, la suppression des postes fixes dans les salles de formation témoigne d'une volonté de favoriser des solutions plus flexibles et moins énergivores, en privilégiant les dispositifs mobiles. En effet, la transition vers des postes portables, moins émetteurs en termes de consommation d'énergie durant leur utilisation, contribue à une réduction significative de l'empreinte carbone de ce poste d'émission.

La rationalisation du parc d'imprimantes s'inscrit également dans cette démarche, en visant à réduire le nombre d'appareils tout en optimisant leur usage. De plus, la mise en place d'animations à l'échelle de l'entreprise telles que le «Digital Clean Up Day» vise à sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques numériques, en encourageant la réduction du stockage de données inutiles et en favorisant un usage responsable des ressources numériques. Ces actions témoignent de l'engagement de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes à intégrer le numérique responsable dans ses pratiques quotidiennes, tout en sensibilisant ses équipes aux enjeux environnementaux liés aux technologies.

### Mobilité

Les transports professionnels et les déplacements domicile-travail sont deux postes parmi les plus importants en matière d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes participe au groupe de travail dédié à l'électrification de la flotte automobile initié au 4<sup>e</sup> trimestre 2024. Il s'agit ici de travailler sur trois chantiers spécifiques : la stratégie RH et l'accompagnement des collaborateurs au changement, le catalogue des véhicules, et le business model de la recharge. L'objectif principal est de réaliser un diagnostic des usages, afin d'adapter au plus juste les véhicules, et leur mode de recharge. Les résultats de cette étude pourront permettre à chaque entreprise du groupe d'adapter sa politique RH et son parc automobile.

Afin d'inciter les collaborateurs à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre pour se rendre au travail, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a mis en place un forfait mobilité durable pour indemniser les collaborateurs qui utilisent les transports en commun, le covoiturage ou le vélo. En 2024, près de 700 collaborateurs ont régulièrement utilisé les transports en commun, le vélo ou le covoiturage pour se rendre à leur travail.

La mise en place du télétravail a permis également d'impacter fortement à la baisse les émissions de gaz à effet de serre sur le poste déplacements. Les collaborateurs des sites centraux peuvent

télétravailler jusqu'à 2 jours par semaine depuis leur domicile. En 2024, plus de 750 collaborateurs ont bénéficié de ce dispositif.

Des animations tout au long de l'année sensibilisent les collaborateurs et les incitent à repenser leurs modes de déplacements (Challenge mobilité, Semaine Européenne du Développement Durable, Semaine de la Mobilité, ...).





## Indicateur de la Taxonomie Européenne (Green Asset Ratio)

### 4.1. Indicateurs de la taxonomie européenne sur les activités durables

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes publie volontairement le Green Asset Ratio (GAR) dont le calcul est fondé sur le cadre réglementaire décrit ci-après :

#### 4.1.1 Cadre réglementaire

Afin de favoriser les investissements durables, le règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020 (règlement Taxonomie) a établi un système de classification commun à l'Union européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

Une activité est considérée comme « éligible » à la Taxonomie si elle est incluse dans la liste évolutive de la Commission européenne. Il s'agit d'activités susceptibles d'apporter une contribution substantielle à au moins l'un des six objectifs environnementaux suivants :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être effectivement considérée comme durable sur le plan environnemental, une activité éligible doit être « alignée » sur la Taxonomie, c'est-à-dire qu'elle doit respecter les trois conditions cumulatives suivantes :

- **Démontrer sa contribution substantielle** à l'un des six objectifs environnementaux conformément aux critères d'examen techniques définis dans les actes délégués ;
- **Démontrer qu'elle ne cause pas de préjudice important** à aucun des autres objectifs environnementaux (Do Not Significant Harm ou DNSH) conformément aux critères d'examen techniques définis dans les actes délégués ;
- Être exercée dans **le respect des garanties minimales sociales** prévues dans le règlement (i.e. dans le respect des droits sociaux garantis par le droit international).

Les critères techniques à respecter pour documenter le caractère durable sur le plan environnemental d'une activité sont fixés au moyen d'actes délégués, en particulier, le règlement délégué sur le Climat du 4 juin 2021 (2021/2139), amendé une première fois par le règlement délégué 2022/1214, puis par le règlement délégué 2023/2485 publié en juin 2023 et le règlement délégué Environnement du 27 juin 2023 (2023/2486), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La réglementation Taxonomie prévoit une entrée en application progressive des exigences de transparence d'information selon les acteurs économiques. La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, en tant qu'entreprise du secteur financier, publie avec une année de décalage par rapport aux entreprises non financières. Ce principe permet aux entreprises financières d'utiliser les données d'éligibilité et d'alignement communiquées par les contreparties elles-mêmes soumises à ces exigences de publication (contreparties soumises à la CSRD) afin de pondérer leurs investissements, financements et autres expositions.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes publie les informations à fournir applicables aux entreprises financières – établissements de crédit.

#### Hypothèses retenues et limitations existantes dans la préparation et la collecte des informations

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer l'alignement des actifs éligibles dans le cadre du ratio d'actifs verts (GAR) sont les suivantes :

Pour les prêts immobiliers aux ménages, l'alignement se fonde sur :

- 1 - l'analyse de la performance énergétique des biens au travers du DPE ou du respect de réglementations thermiques pour les biens neufs (RT2012 et RE2020) afin de mesurer la contribution substantielle ;
- 2 - une analyse des risques physiques, incluant uniquement l'aléa « inondation » afin de vérifier que les critères du DNSH adaptation sont respectés : tout crédit portant sur un bien exposé à un risque physique significatif est ainsi considéré comme non aligné à la taxonomie ;
- 3 - les minimums sociaux sont réputés respectés pour tous les biens construits en France et en Europe compte tenu des lois et réglementations en vigueur dans ces pays.

L'alignement des actifs éligibles suivants n'a pas fait l'objet d'analyse : prêts à la rénovation ou financement de véhicules moteurs avec des particuliers ainsi que les financements affectés avec des contreparties CSRD. Ces actifs sont donc de facto qualifiés comme non alignés à la taxonomie.

#### 4.1.2 GAR obligatoire

##### Indicateur principal – GAR (Green Asset Ratio)

Le GAR de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes établi au 31 décembre 2024 comporte les données d'alignement à la taxonomie et recense pour la première fois les informations d'alignement aux 2 objectifs environnementaux climatiques (Atténuation et Adaptation) des entreprises financières. Les données sur des actifs alignés à l'objectif d'Adaptation au changement climatique sont publiées dès lors qu'elles sont disponibles sur Bloomberg.

Les informations concernant l'éligibilité aux quatre objectifs autres que climatiques (utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes) reposent sur les données publiées par les entreprises non financières, qui ont publié ces informations pour la première fois au 31 décembre 2023. Ainsi, au 31 décembre 2024, ces informations sont communiquées par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et les colonnes des tableaux réglementaires portant sur ces informations sont présentées.

Le principal indicateur applicable aux établissements de crédit est le Green Asset Ratio (GAR). Formulé en pourcentage, il indique la part des actifs qui financent ou sont investis dans des activités économiques alignées sur la taxonomie par rapport au total des actifs couverts.

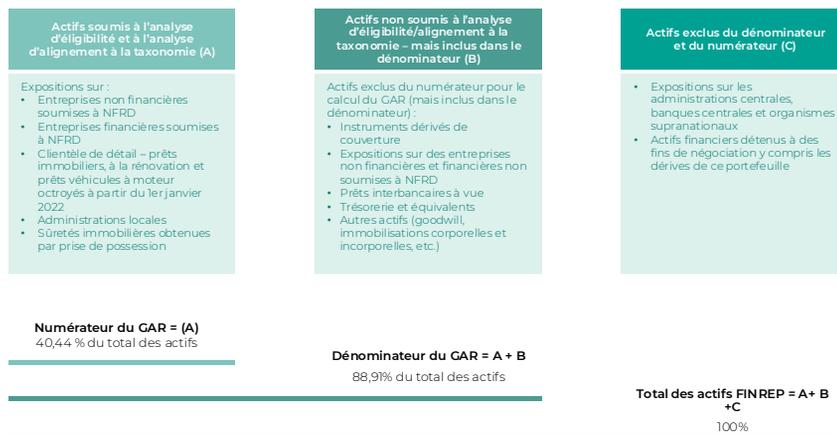
##### Périmètre des actifs financiers soumis à l'analyse d'éligibilité et d'alignement

Sur la base du périmètre prudentiel établi conformément à la réglementation FINREP, les participations dans les entreprises d'assurance contrôlées par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence, les actifs sont présentés pour leur valeur brute, c'est-à-dire avant dépréciation, provision et amortissement.

L'analyse d'éligibilité et d'alignement s'applique sur un périmètre d'actifs déterminé à la suite d'une série d'exclusions précisées par la réglementation :

## Indicateurs de la taxonomie européenne sur les activités durables

### La composition du Green Asset Ratio (GAR)



Les expositions ci-dessus soumises à analyse d'éligibilité et d'alignement comprennent ainsi des actifs présentés au bilan parmi les catégories comptables suivantes :

- actifs financiers au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres, actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- participations dans des filiales co-entreprises et entreprises associées (les entreprises d'assurance contrôlées étant présentées suivant une méthode de consolidation par mise en équivalence pour la présentation du périmètre prudentiel) ;
- immobilisations, en ce qui concerne les sûretés immobilières obtenues par prise de possession.

#### Methodologie retenue

Suivant les principes de la réglementation, l'éligibilité et l'alignement des encours des actifs soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement sont déterminés :

- pour les contreparties financières et non financières soumises à la réglementation CSRD, telles qu'identifiées à partir de la base de données fournie par Bloomberg :
- pour les financements non affectés, en appliquant au montant brut des encours les taux d'alignement et d'éligibilité à la taxonomie (base ICP Chiffres d'affaires et base ICP CapEx) disponibles dans Bloomberg, ces données correspondent aux indicateurs publiés par ces contreparties l'année précédente (déterminés conformément aux critères des règlements délégués Climat et Environnement). BPCE utilise uniquement les données Bloomberg correspondant aux données exactes de la contrepartie. BPCE n'utilise en revanche pas les données estimées de Bloomberg. Enfin, en l'absence de données disponibles distinguant les taux d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, le choix a été fait de les affecter à l'objectif atténuation du changement climatique,
- pour les financements affectés, il convient d'analyser les critères de la taxonomie tels que définis par la Commission européenne sur la base des informations communiquées par les contreparties. Pour l'exercice 2024, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes n'a pas mené ces analyses ad hoc.

L'éligibilité et l'alignement ont été mesurées uniquement à partir des données disponibles dans Bloomberg. Ces données ne sont pas toujours exhaustives en particulier pour les données relatives à l'alignement des entreprises financières. Le ratio d'alignement de la BANQUE POPULAIRE/ CAISSE D'EPARGNE est pénalisé par ce manque de données.

■ pour la clientèle de détail (ou ménages) :

- les encours soumis à analyse sont : les prêts garantis par un bien immobilier résidentiel (y compris prêts cautionnés) ; les prêts à la rénovation ainsi que les prêts pour véhicules à moteur accordés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- l'alignement des prêts garantis par un bien immobilier résidentiel (ou cautionnés) est déterminé au regard des critères fixés par la réglementation et des interprétations admises par la Place. La contribution substantielle au premier objectif de la taxonomie d'atténuation du changement climatique est documentée au regard des critères suivants :
- biens financés dont la consommation d'énergie primaire est inférieure à 135 kWh/m<sup>2</sup> par an (correspond aux biens ayant un Diagnostic de Performance Énergétique DPE noté A, B et pour partie C). La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes part d'une approche méthodologique où la collecte des données DPE de prêts garantis par des biens immobiliers s'appuie sur les DPE collectés auprès des clients, complétée des DPE fournis par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) et collectés dans la base de données de l'ADEME pour les logements individuels pour lesquels la BANQUE POPULAIRE/ CAISSE D'EPARGNE a une certitude sur l'adresse du bien financé. Pour les logements collectifs, en l'absence de DPE clients émis après 2021, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes aux DPE calculés par le CSTB, conformément à la réforme de 2021, à partir des caractéristiques des bâtiments concernés et de la notation de ses différents lots,
- à défaut de disponibilité de DPE pour les financements de biens à construire, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes détermine la consommation d'énergie primaire en retenant les normes de construction applicables (réglementation RT 2012 applicable aux constructions entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 décembre 2020 et RE 2020 applicable aux constructions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022). En l'absence d'information sur la date de dépôt du permis de construire des biens financés, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes réalise son identification à partir de la date d'octroi du financement en appliquant une marge de deux années. Pour l'année de construction 2021, en l'absence d'information, aucune exposition n'a été considérée comme alignée.

L'analyse d'alignement aux critères de la taxonomie doit ensuite être complétée des critères techniques permettant de démontrer que l'activité ne porte pas de préjudice important aux autres objectifs de la taxonomie (critère DNSH) :

- pour les prêts immobiliers de la clientèle de détail, cette analyse repose sur l'analyse du risque physique. Le risque physique aigu « inondation » a été évalué comme le plus matériel au regard du portefeuille de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes. Les biens présentant le plus haut niveau de risque inondation sont ainsi exclus pour déterminer l'alignement des prêts immobiliers. Le risque d'inondation lié à l'habitat a été qualifié sur des territoires dits « NUTS (nomenclature des unités territoriales statistiques) élevé » conformément à un classement de la Banque centrale européenne des risques d'inondation aigus. Ainsi, dès lors qu'un risque d'inondation élevé a été identifié pour un bien financé, l'encours correspondant ne sera pas retenu comme aligné bien qu'il respecte les critères de performance énergétique décrit ci-dessus ;

L'analyse d'alignement doit également vérifier **le respect des garanties minimales sociales**. Pour les prêts immobiliers aux ménages ce critère n'a pas été vérifié pour chacun des prêts.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes considère que le respect des garanties minimales sociales est vérifié pour les prêts immobiliers dès lors que les biens financés se situent en France ou dans l'Espace économique européen (EEE). Cette position repose sur un cadre juridique où des directives européennes et des lois nationales garantissent des droits sociaux fondamentaux, notamment en matière de conditions de travail et de protection sociale. En France, le Code du travail établit des normes claires qui assurent des protections aux travailleurs et aux ménages.

L'analyse d'alignement des prêts à la rénovation n'a pas été réalisée en l'absence de données disponibles pour documenter le respect des critères de la taxonomie.

L'analyse d'alignement des prêts pour véhicules à moteur n'a pas été réalisée en l'absence de données disponibles (émission de CO<sup>2</sup>/km) ;

■ pour les administrations locales :

- les financements de logement sont considérés comme éligibles. Ne s'agissant pas d'une activité de promotion immobilière, l'analyse d'alignement doit être réalisé, lorsqu'il est possible d'établir un lien entre le financement et le bien financé, de manière identique à celle indiquée ci-dessus pour le financement de biens immobiliers auprès de la clientèle de détail. Toutefois, pour des contraintes opérationnelles l'alignement n'a pas pu être mesuré cette année,
- pour les autres financements, en l'absence de données d'analyse disponibles aucun encours n'a été considéré ni éligible ni aligné.

■ les sûretés immobilières obtenues par prise de possession n'ont pas été analysées au regard de leurs montants non matériels.

#### 4.1.3 Synthèse du GAR obligatoire

GAR - Synthèse	Montant en M€	% total des actifs	% total actifs du GAR (dénominateur)
<b>Total des actifs</b>	<b>54 334</b>	100,00 %	
Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	6 026	11,09 %	
<b>Total des actifs du GAR</b>	<b>48 309</b>	<b>88,91 %</b>	100,00 %
Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	26 338	48,47 %	54,52 %
<b>GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur : actifs soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement</b>	<b>21 971</b>	<b>40,44 %</b>	<b>45,48 %</b>
(base Chiffre d'affaires des contreparties CSRD)			
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	17 128		35,45 %
<b>Dont durables sur le plan environnemental (alignés à la taxonomie)</b>	<b>1 656</b>		<b>3,43 %</b>
(base CapEx des contreparties CSRD)			
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	17 153		35,51 %
<b>Dont durables sur le plan environnemental (alignés à la taxonomie)</b>	<b>1 672</b>		<b>3,46 %</b>

### Détail du GAR – base Chiffre d'affaires

Détail du GAR – Chiffres d'affaires	En millions d'euros			En % du total des encours	
	Encours	dont éligibles	dont alignés	dont éligibles	dont alignés
<b>GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur : actifs soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement</b>	<b>21 971</b>	<b>17 128</b>	<b>1 656</b>	<b>35,45 %</b>	<b>3,43 %</b>
Dont expositions sur :					
entreprises financières soumises à CSRD	196	5	-	0,01 %	0,00 %
entreprises non financières soumises à CSRD	368	50	16	0,10 %	0,03 %
ménages	21 018	17 070	1 639	35,33 %	3,39 %
financement d'administrations locales	388	3	0	0,01 %	0,00 %
sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	0	0	0,00 %	0,00 %

### Détail du GAR – base CapEx

Détail du GAR – CapEx	En millions d'euros			En % du total des encours	
	Encours	dont éligibles	dont alignés	dont éligibles	dont alignés
<b>GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur : actifs soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement</b>	<b>21 971</b>	<b>17 153</b>	<b>1 672</b>	<b>35,51 %</b>	<b>3,46 %</b>
Dont expositions sur :					
entreprises financières soumises à CSRD	196	3	0	0,01 %	0,00 %
entreprises non financières soumises à CSRD	368	77	32	0,16 %	0,07 %
ménages	21 018	17 070	1 639	35,33 %	3,39 %
financement d'administrations locales	388	3	0	0,01 %	0,00 %
sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	0	0	0,00 %	0,00 %

#### 4.1.4 Indicateurs hors bilan : garanties financières données et actifs sous gestion

##### Principes

Depuis le 31 décembre 2023, conformément à la section 1.2.2. de l'annexe V du règlement délégué 2021/2178, les établissements de crédit publient des indicateurs complémentaires sur les expositions non comptabilisées à l'actif du bilan relatives :

- aux garanties financières accordées ;
- aux actifs sous gestion.

##### Méthodologie retenue

La méthodologie de calcul des ICP garanties financières données et ICP actifs sous-gestion consiste à appliquer aux expositions les taux d'éligibilité et d'alignement des contreparties soumises à la CSRD.

#### 4.1.5 Synthèse des ICP de hors bilan

##### Détail du GAR sur les expositions hors bilan - Chiffre d'affaires

Détail du Hors bilan - Chiffre d'affaires	En millions d'euros			En % du total des actifs	
	Encours	dont éligibles	dont alignés	dont éligibles	dont alignés
Garanties financières	1 348	4	1	0,26 %	0,05 %
Actifs sous gestion					

##### Détail du GAR sur les expositions hors bilan - CapEx

Détail du Hors Bilan - CapEx	En millions d'euros			En % du total des actifs	
	Encours	dont éligibles	dont alignés	dont éligibles	dont alignés
Garanties financières	1 348	3	0	0,25 %	0,00 %
Actifs sous gestion					

##### Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

##### Principes

Des informations complémentaires sont requises pour les entreprises qui exercent, financent ou sont exposées aux activités spécifiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile (règlement délégué 2022/1214). Le format tabulaire est imposé par la réglementation. Celle-ci demande la publication de ces tableaux, pour chaque ICP applicable.

Au 31 décembre 2024, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes présente ces informations pour l'ICP principal - le GAR établi en stock, une fois sur la base de l'ICP Chiffre d'affaires des contreparties

et une fois sur la base de l'ICP CapEx des contreparties. Cinq tableaux doivent être communiqués.

Ces informations ne sont en revanche pas présentées pour le GAR en vision flux, ainsi que pour les ICP de hors bilan : garanties financières données et actifs sous gestion.

### Méthodologie retenue

La publication du modèle 1 est obligatoire. Ce modèle permet d'identifier les activités spécifiques du secteur du gaz et du nucléaire visées par l'acte délégué 2022/1214 du règlement Taxonomie.

Les modèles 2 à 5, sont présentés en pondérant les expositions sur les contreparties concernées des données communiquées par celles-ci dans leur document de référence de l'année précédente, collectées à partir de la base de données Bloomberg.

#### Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
<b>Activités liées au gaz fossile</b>		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux	OUI



A wide-angle landscape photograph showing two people standing on the edge of a grassy cliff. They are looking out over a vast, hazy valley with rolling hills and fields. The sky is bright and clear. The overall tone is serene and expansive.

# Chapitre III

Autres enjeux environnementaux et soutiens aux  
projets de renaturation



Parmi les ESRS Nature jugés non matériels dans la matrice de Double Matérialité du groupe BPCE, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes estime essentiels certains enjeux, dont la biodiversité et souhaite mettre en avant son implication dans des projets de renaturation, et plus particulièrement ceux axés sur le reboisement, qui occupent une place prépondérante en 2024 (cf. chapitre 1, paragraphe 5.3).

La convention que la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a signée avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) pour un projet de reboisement de 2.2 ha à Durmignat, dans le Puy-de-Dôme, illustre son engagement. Ce projet ambitieux vise à planter une variété d'essences d'arbres, telles que le chêne sessile, le châtaignier et le cèdre de l'Atlas, avec l'objectif de séquestrer une quantité significative de dioxyde de carbone et de restaurer les écosystèmes locaux. Avec une prévision d'établir au moins 900 plants vivants par hectare, ce projet est non seulement un moyen de séquestrer du CO<sub>2</sub>, mais aussi une opportunité de promouvoir la biodiversité.

En soutenant des initiatives de reboisement, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes participe à la préservation de la biodiversité, à la lutte contre l'érosion des sols, et à la régulation du cycle de l'eau, des enjeux cruciaux en termes de RSE. Ces initiatives favorisent également une prise de conscience collective des parties prenantes de l'entreprise et notamment ses collaborateurs.

La séquestration de CO<sub>2</sub>, dans le cadre des projets soutenus par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, vient en complément de la baisse de ses émissions. Cette stratégie témoigne de l'engagement de la banque à réduire son empreinte carbone tout en prenant des mesures concrètes pour contribuer à la neutralité carbone à horizon 2050.

À partir de 2025, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes prévoit d'intensifier ses efforts en matière de renaturation, avec une augmentation significative des soutiens dans des initiatives de reboisement, mais aussi de projets de préservation des écosystèmes autour de l'eau et des zones humides. Cette évolution s'inscrit dans la volonté de la banque de répondre aux attentes croissantes des parties prenantes en matière de responsabilité sociale et environnementale.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est également consciente que la réussite de ces projets dépend de la transparence et de l'engagement à long terme. C'est pourquoi elle met en place des mécanismes de suivi rigoureux et s'assure de la pertinence, lors des choix de ses projets, en s'appuyant sur des experts externes à l'établissement.



A wide-angle landscape photograph showing two people standing on the edge of a grassy cliff. They are looking out over a vast, hazy valley with rolling hills and fields. The sky is bright and clear. The overall tone is warm and expansive.

# Chapitre IV

Effectifs de l'entreprise



# SOMMAIRE

01

## Droits de l'Homme

02

## Dialogue social et conditions de travail

- 2.1 Dialogue social
- 2.2 Rémunération et protection des données
- 2.3 Qualité de vie au travail
- 2.4 Prévention des risques et sécurité au travail

03

## Égalité des chances et lutte contre les discriminations

- 3.1 Mixité et égalité professionnelle
- 3.2 Handicap
- 3.3 Lutte contre la discrimination et le harcèlement

04

## Attractivité et développement des compétences

- 4.1 Attractivité
- 4.2 Développement des compétences

05

## Indicateurs chiffrés

- 5.1 Caractéristiques des salariés de l'entreprise
- 5.2 Santé et sécurité





# 01

## Droits de l'Homme

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'inscrit dans les engagements du Groupe BPCE pour le respect et la promotion des droits humains, qui constituent un des socles fondamentaux de l'exercice de sa responsabilité sociétale d'entreprise.

Le Groupe BPCE est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies et adhère à ses « Dix principes » dont les deux afférents aux Droits de l'Homme et s'attache à appliquer les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme définis dans le cadre de référence « Protéger, respecter et réparer » des Nations Unies.

Le Groupe BPCE porte une attention particulière à la prévention des atteintes graves aux droits humains, tant dans le cadre de son fonctionnement interne que pour les risques directement liés à ses achats et à ses produits et services (cf. Charte des droits humains du Groupe BPCE)<sup>5</sup>.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes décline le Code de conduite et d'éthique<sup>6</sup> du Groupe BPCE, qui présente sous forme de « Principes » ses convictions et engagements, dont « Promouvoir le respect des droits de l'homme dans toutes nos activités ».

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, à travers sa politique de ressources humaines engagée et responsable, respecte les droits et la dignité de ses collaborateurs. En particulier elle s'attache à créer un environnement inclusif, respectueux, sans distinction ni discrimination, qui favorise le bien-être de ses collaborateurs et offre une rémunération valorisant l'engagement des collaborateurs.

Par ailleurs elle s'assure de la mise en place d'un dispositif adéquat de prévention et de protection pour garantir la santé et la sécurité au travail et s'engage à protéger la vie privée de ses collaborateurs et la confidentialité de leurs données conformément à la réglementation applicable.

Enfin elle respecte les droits de ses collaborateurs à la liberté d'association et à la négociation collective.

Les collaborateurs de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes doivent, dans le cadre de leur activité professionnelle, appliquer et respecter les droits de l'Homme, conformément au Code de conduite et d'éthique.

<sup>5</sup> 241007-charte-droits-humains-groupe-dles.pdf

<sup>6</sup> <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

# 02

## Dialogue social et conditions de travail

### 2.1 Dialogue social

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'engage à maintenir un dialogue ouvert, transparent et constructif contribuant à la mise en œuvre de sa stratégie et à la performance de ses activités. Ce dialogue social favorise l'adhésion des partenaires sociaux et des collaborateurs dans le déploiement des politiques sociales. Le dialogue social repose sur des échanges réguliers notamment avec les représentants du personnel et les organisations syndicales représentatives, acteurs clés du bon fonctionnement de l'entreprise.

Le dialogue social se traduit à travers des échanges au niveau national dans le cadre d'accords de Branche ou de Groupe applicables aux différentes entités le composant, tels que :

- L'accord relatif à la Gestion des Emplois et Parcours Professionnels (GEPP) de 2022 ;
- L'accord relatif au parcours des salariés mandatés de 2022 ;
- L'accord relatif à l'organisation du Comité des Activités Sociales et Culturelles Interentreprises BPCE (CASCIE) signé en branche Banque Populaire ;
- L'accord relatif à la formation professionnelle signé au niveau de la Branche Banque Populaire ;
- L'accord handicap signé au niveau de la Branche Banque Populaire.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes organise aussi au niveau local des échanges avec les partenaires sociaux. Un ensemble d'accords est ainsi négocié, fixant le socle de la politique sociale de son entreprise, afin de renforcer l'engagement et la performance des collaborateurs. Les accords peuvent compléter les accords de la Branche Banques Populaires tels que :

- Les accords relatifs à l'épargne salariale (Intéressement, participation, Plan d'Épargne Entreprise (PEE), Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCOL-I)) ;
- L'accord relatif au temps de travail ;
- L'accord relatif au temps partiel ;
- L'accord relatif au Compte Épargne Temps (CET) ;
- L'accord relatif au don de jours ;
- L'accord relatif à l'organisation du travail ;
- L'accord sur la mutuelle BPAURA ;
- L'accord relatif aux primes et accessoires au salaire ;
- L'accord relatif à la mobilité interne ;
- L'accord relatif au Comité Social et Économique (CSE) et au droit syndical ;
- L'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- L'accord relatif à l'emploi intergénérationnel ;
- Les accords relatifs à la négociation annuelle obligatoire.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes dispose également de ses propres instances de dialogue social permettant d'animer une relation de proximité avec ses Représentants du Personnel, tant dans le cadre des réunions du CSE et de ses commissions.

En 2024, le taux de salariés couverts par des conventions collectives est de 100 % et le taux de couverture « dialogue social » de 100 %.

## 2.2 Rémunération et protection des données

### Politique de rémunération

La politique de rémunération de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est structurée pour favoriser l'engagement des collaborateurs sur le long terme et renforcer l'attractivité de l'entreprise. Elle reflète la performance individuelle et collective des métiers et des collaborateurs, tout en veillant à ne pas être un vecteur de conflits d'intérêts entre collaborateurs et à promouvoir des comportements conformes à la culture de l'établissement et aux règles de bonne conduite. La politique de rémunération a aussi pour objectif d'offrir des niveaux de rémunération compétitifs vis-à-vis de ses marchés de référence.

La politique de rémunération intègre également les objectifs fondamentaux d'égalité professionnelle et de non-discrimination poursuivis. À ce titre, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes veille notamment à l'équité de traitement en matière de rémunération entre les femmes et les hommes et porte par ailleurs une attention particulière à la rémunération de ses collaborateurs juniors et seniors.

La politique de rémunération s'inscrit dans le strict respect des obligations légales qui s'appliquent à l'entreprise en matière de droit du travail et de législations sociales et fiscales.

Les partenaires sociaux sont associés à la détermination de la politique de rémunération. Des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) ont lieu chaque année avec les instances représentatives du personnel sur les sujets de rémunération. Les mécanismes d'épargne salariale (incluant la participation et l'intéressement), ainsi que les dispositifs de protection sociale (frais de santé ; prévoyance) sont par ailleurs encadrés par des accords collectifs négociés avec les partenaires sociaux. Enfin, la thématique de l'égalité salariale est intégrée aux accords signés sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

### Protection des données des collaborateurs

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes applique la politique de protection des données définie au niveau du Groupe BPCE. La politique décrit de façon transparente les droits des collaborateurs et les modalités d'exercice de ceux-ci.

Une notice d'information relative au traitement des données personnelles des collaborateurs est mise à leur disposition. Elle répond à l'obligation de transparence due aux titulaires de données personnelles dans le cadre de l'usage de leurs données. Cette politique fixe également les attendus en matière de formation des collaborateurs sur le respect du Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

## 2.3 Qualité de vie au travail

La politique en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes vise à renforcer l'engagement et l'efficacité collective et impacter positivement l'épanouissement et la santé des collaborateurs au service de la performance globale. La QVCT intègre un ensemble d'enjeux comme l'environnement de travail, l'équilibre vie professionnelle et personnelle, l'accompagnement des transformations, l'accompagnement des carrières, la reconnaissance et le droit d'expression, etc.

En 2022, la signature d'un accord QVCT dans la Branche Banque Populaire, a renforcé le cadre de référence et facilite dans chaque entreprise la définition d'un accord unique traitant, dans un souci de cohérence et de lisibilité, l'ensemble des champs de la QVCT. Cet accord donne une place centrale à la

prévention, l'anticipation des difficultés et l'amélioration continue des situations de travail. Il met un accent particulier sur :

- Le rôle des référents QVCT, dans chaque entreprise du groupe, avec la mise en œuvre d'un parcours de professionnalisation qui leur est spécifiquement destiné ;
- Une meilleure prise en compte des situations individuelles sensibles pour favoriser l'inclusion.

La démarche QVCT mise en place par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes se concrétise par une série de mesures destinées à améliorer les conditions de travail, favorisant ainsi le bien-être et la satisfaction des collaborateurs tout en réduisant les risques psychosociaux tels que la charge de travail, le stress et le burn-out. Cette approche s'articule autour de cinq dimensions clés, chacune intégrant des actions spécifiques pour répondre aux besoins des employés.

**L'organisation du travail** est repensée pour promouvoir des modes de fonctionnement flexibles basés sur la confiance et l'autonomie. Cela se traduit par l'adoption du télétravail, du travail à distance et du nomadisme, permettant aux collaborateurs de mieux gérer leurs horaires et leur environnement de travail. Par ailleurs, la régulation de la charge de travail est une priorité, avec des mesures telles que l'application de l'accord sur le temps de travail et l'octroi d'une demi-journée par semaine dédiée à la préparation à la certification de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La banque accorde une attention particulière à **l'accompagnement des transformations et à l'adaptation de l'environnement de travail**. Pour anticiper les impacts des projets structurants sur les conditions de travail, des déploiements en mode pilote sont réalisés avant toute généralisation. Cela inclut la mobilisation de compétences transversales et un accompagnement au changement pour faciliter l'intégration des nouveaux processus. De plus, une communication régulière est assurée via divers supports tels que des journaux d'entreprise, des articles, des vidéos et des tchats, afin de tenir les collaborateurs informés des évolutions. La banque investit également dans des modules de sensibilisation à la transition énergétique et à la culture financière, ainsi que dans la rénovation continue de ses espaces de travail pour les rendre plus conviviaux et adaptés aux besoins des équipes.

**La conciliation entre vie personnelle et professionnelle** est au cœur des préoccupations de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes. Cela se manifeste par l'application de chartes comme « Équilibre des temps de vie » et « Utilisation de la messagerie et déconnexion », qui visent à établir des lignes directrices claires pour un usage équilibré des outils de communication. Le soutien à la parentalité est également renforcé, avec des mesures telles que des congés avec maintien de rémunération, des solutions de garde d'enfants, et la possibilité de recourir au télétravail ou au temps partiel. En outre, la banque encourage ses collaborateurs à s'engager dans des missions solidaires, leur offrant deux jours par an pour participer à des actions bénéfiques pour la communauté, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance et d'engagement social.

**La préservation de la santé et de la sécurité au travail** est une priorité pour la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, qui déploie des mesures de prévention pour garantir un environnement de travail sain et respectueux. Cela inclut la formation des managers à la détection et à la prévention des risques psychosociaux, ainsi que le recensement et le suivi des incivilités. Les collaborateurs ont également accès à des assistantes sociales et à des psychologues pour les accompagner dans des situations difficiles. En outre, la banque met en place des actions de sensibilisation sur le harcèlement et les agissements sexistes, et a instauré une boîte mail dédiée à la déclaration des situations de risques psychosociaux, témoignant ainsi de son engagement à créer un climat de travail sécurisant et respectueux.

**Le positionnement du management et des relations de travail est central dans la démarche QVCT** de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes. La banque organise régulièrement des événements conviviaux et fédérateurs, tant au niveau de l'ensemble de l'organisation que des équipes,

tels que des conventions du personnel, des médailles du travail et des séminaires. Ces moments de convivialité renforcent la cohésion entre les collaborateurs et favorisent un climat de travail positif. De plus, la banque encourage les échanges entre pairs à travers des clubs métiers, des ateliers de co-développement et des réunions, permettant ainsi de partager des expériences et des bonnes pratiques.

## 2.4 Prévention des risques et sécurité au travail

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes déploie sa politique Sécurité de Personnes et des Biens sur la base des accords de branche Banque Populaire et des dispositions légales en vigueur. L'accord édicte des règles de sécurité et de Prévention des risques professionnels. Le corpus documentaire s'applique à l'intégralité des activités des salariés ainsi qu'aux prestations externalisées.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) inventorie et hiérarchise les risques présents et constitue un outil déterminant dans la prévention des risques professionnels. Son accessibilité à tous et sa mise à jour, lors d'un événement ou d'une modification significative des conditions de santé et de sécurité ou des conditions de travail (transformation humaine, technique ou organisationnelle) est un gage d'efficacité de la prévention des risques.

La Commission de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes se réunit trimestriellement. Elle est constituée par la Direction et les représentants du personnel qui interagissent sur les dossiers de prévention et de sécurité. Annuellement un bilan de la sinistralité et un plan d'action est présenté au CSE. Ce dernier est régulièrement consulté pour émettre un avis sur les différents dossiers ou lors du recours à un expert.

- ▮ Accord de branche Sécurité, d'une durée de trois ans, dont les objectifs visent à maintenir la vigilance des entreprises et à réaffirmer leur volonté d'assurer la sécurité du personnel face, d'une part, aux agressions et, d'autre part, aux risques émergents de nature sanitaire, climatique, liés aux nouveaux modes de travail ou encore aux rassemblements à risque, est signé entre la Direction et les représentants du personnel de la Branche Banque Populaire. L'accord précise la politique de prévention et de sécurité, les moyens de protection et de prévention mis en œuvre ainsi que les dispositifs de gestion de crise envisagés ;
- ▮ Accord de branche Banque Populaire négocié avec les instances représentatives du Personnel sur la lutte contre les incivilités et agressions commises par la clientèle, sur le lieu de travail, dans les situations de mobilité, ou au travers des outils de communication qu'ils soient numériques ou non. L'accord est conclu pour une durée indéterminée. Un bilan des incivilités et agressions est organisé annuellement pour la branche et une révision programmée tous les trois ans. Le plan d'action intègre des mesures fortes pour lutter contre les incivilités dans les entreprises notamment :
  - ▮ Une campagne de sensibilisation des salariés au risque d'incivilité ;
  - ▮ Un programme de formation pour faire face aux incivilités intégrant les nouveaux entrants, les collaborateurs en équipe et une formation dédiée pour les managers. Le programme intègre des immersions en réalité virtuelle ;
  - ▮ La création d'un dispositif spécifique, innovant, disponible sur le poste de travail informatique du salarié. Il est destiné à accompagner les salariés en situation d'isolement et de mobilité ;
  - ▮ Un guide du manager pour faire face aux incivilités sous forme de boîte à outils pour répondre aux situations d'urgence ;
  - ▮ Un outil de déclaration et de traitement des incivilités.

Diverses formations sont déployées au sein de Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes pour prévenir les divers risques autour des thématiques suivantes : sécurité agences et sites centraux, gestion des incivilités et agressions en agence, gestion des incivilités et agressions par téléphone, rappel des

fondamentaux incivilités et sécurité, gestion des incivilités pour les nouveaux managers, Formation Sécurité Incendie.

Par ailleurs, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes forme les collaborateurs volontaires qui souhaitent devenir Sauveteurs Secouristes du Travail.

Concernant plus précisément les incivilités, la Banque demande à tout collaborateur victime de déclarer cette situation pour que les mesures de sécurité soient prises et qu'un accompagnement personnalisé soit proposé (ex : rdv avec le médecin du travail, mise en relation avec un psychologue).

Par ailleurs, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'est munie de procédures permettant de prévenir en amont et de prendre en charge les situations de risques psychosociaux. Divers dispositifs existent après un premier entretien d'écoute qui oriente les Responsables des Ressources Humaines vers la solution la plus adaptée à la situation (enquêtes, accompagnement psychologique, médiation...).

Au-delà de la possibilité offerte aux collaborateurs de solliciter les services de PSYFRANCE (accompagnement psychologique que ce soit pour des difficultés d'ordre personnelle ou professionnelle), la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes permet à ses collaborateurs de solliciter les services de l'assistance sociale (partenariat avec une structure dédiée).



# 03

## Egalité des chances et lutte contre les discriminations

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes décline la politique Diversité, Equité & Inclusion du Groupe BPCE, au travers des politiques de Ressources Humaines, mises en place depuis plusieurs années : leur objectif est de construire un environnement de travail toujours plus respectueux et inclusif, qui capitalise sur la diversité de ses collaborateurs et permette à chacun d'être entendu, valorisé et d'avoir un impact et d'offrir les mêmes opportunités aux talents de tous horizons, indépendamment de l'âge, des origines, du genre, de l'orientation ou de l'identité de genre ou du handicap.

Portée par les dirigeants du groupe, cette politique Diversité, Equité & Inclusion constitue une opportunité et un impact positif à plusieurs niveaux, en matière :

- d'innovation et de transformation grâce la confrontation et aux regards croisés de la diversité des collaborateurs, clients, sociétaires et prestataires ;
- de performance, grâce à une meilleure compréhension des besoins de tous les clients sur l'ensemble des marchés ;
- d'engagement et de marque employeur, en réponse aux attentes des candidats, des collaborateurs et de la société civile qui sont de plus en plus attentifs à ces enjeux.

### 3.1 Mixité et égalité professionnelle

En matière de mixité et d'égalité professionnelle, la politique se structure depuis plusieurs années autour de trois axes : la représentation des femmes dans tous les métiers à tous les niveaux de responsabilités, l'égalité salariale et la lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel.

Avec la signature d'accords «Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels» (GEPP), le groupe a défini un socle commun d'actions en faveur de l'égalité Femmes / Hommes. La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a complété ces accords GEPP par la signature, d'accords spécifiques sur le thème de l'égalité professionnelle. L'ensemble de ces accords permet de définir les moyens mis en œuvre en matière de recrutement, d'égalité salariale, de promotion professionnelle, de parentalité, de lutte contre le harcèlement sexuel, agissements sexistes et autres violences.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a rappelé son engagement à travers la signature de la Charte Mixité du groupe. Elle mène depuis plusieurs années, une politique mixité volontariste visant à promouvoir l'égalité professionnelle au sein de la banque avec des objectifs clairement définis : 47 % de femmes parmi les cadres et 43 % de femmes parmi les managers à fin 2027.

Pour atteindre ses ambitions en matière d'égalité et de diversité, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'engage dans une série d'actions concrètes qui touchent tous les aspects de ses processus RH. Cela commence par l'exemplarité dans les domaines de l'embauche, de la formation, de la promotion professionnelle et de la rémunération. La banque met un accent particulier sur l'identification et l'accompagnement des potentiels féminins, en s'assurant que chaque collaboratrice bénéficie d'un suivi adapté à ses aspirations et à ses compétences. Dans cette dynamique, la conciliation des temps de vie et de la parentalité est facilitée, permettant ainsi aux employés de mieux gérer leurs responsabilités personnelles et professionnelles. En parallèle, des initiatives de sensibilisation visent à éduquer l'ensemble du personnel sur des sujets essentiels tels que l'égalité professionnelle, les stéréotypes de genre et la lutte contre le harcèlement.

Plusieurs exemples illustrent cette démarche proactive. La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a mis en place des processus de recrutement qui favorisent la diversité des profils, en intégrant des méthodes d'évaluation basées sur les compétences comportementales et en formant les recruteurs et managers aux enjeux de la mixité. Des outils de sensibilisation, tels que le Guide Mixité et le

Guide Parentalité, ainsi que des vidéos et des quiz, sont mis à la disposition des managers et des équipes dirigeantes pour encourager une culture inclusive. L'évaluation de la perception de l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise, réalisée grâce à des outils comme Great Place to Work, permet d'ajuster les actions entreprises avec un plan d'action concret. La banque se mobilise également contre le sexisme et le harcèlement en entreprise en sensibilisant tous les collaborateurs et en créant un réseau féminin ouvert à toutes, soutenu par des référents spécifiquement dédiés. Des dispositifs locaux de formation, tels que le programme «Réussir sa carrière au féminin», ainsi que le parcours DECLIC, sont également mis en place pour accompagner les femmes à potentiel, contribuant ainsi à la création et à l'accompagnement d'un vivier de talents féminins au sein de l'organisation.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'appuie sur son référent Diversité et Mixité qui est un relai clé pour les collaborateurs qui peuvent le solliciter en fonction des besoins. Son rôle est notamment d'impulser, animer et coordonner la mise en œuvre de la politique Mixité & Diversité de l'entreprise. Il déploie les dispositifs de formation, pilote les indicateurs clés et relaie les outils et temps forts mis à disposition des collaborateurs.

Comme toutes les entreprises du Groupe BPCE, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes veille à la représentativité des femmes au sein de ses cadres dirigeants et de ses instances dirigeantes avec un objectif au-delà des 30 % exigés à partir de mars 2026 dans le cadre de la « loi Rixain ».

Au 31 décembre 2024, le taux de femmes parmi les cadres dirigeants était de 50 % ; et dans les instances dirigeantes de 57 %.

En matière d'égalité professionnelle, plusieurs actions sont engagées pour prévenir les risques de discriminations et favoriser l'égalité :

- En matière de rémunération : celles-ci font l'objet d'un suivi annuel, notamment dans le cadre de la production des index d'égalité professionnelle entre les femmes (qui s'élève à 99/100 pour l'exercice 2024 vs 94/100 en 2023) et les hommes et des négociations annuelles obligatoires avec les partenaires sociaux, ou encore dans le cadre de la campagne annuelle des révisions salariales. A ce titre, les écarts de rémunération font l'objet d'un suivi particulier. Des enveloppes dédiées sont ainsi réservées pour réduire les écarts constatés et non justifiées par la nature et/ ou le positionnement de l'emploi.
- En matière de recrutement : les offres d'emploi sont formulées de manière neutre et objective. Par ailleurs, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes veille à soutenir la promotion de la mixité des métiers et à garantir le plus possible une phase finale de recrutement mixte pour les fonctions d'encadrement et certains métiers.
- D'autres initiatives portent sur la mise en avant de témoignages de collaborateurs exerçant des métiers où ils sont plus faiblement représentés afin de combattre les stéréotypes (diffusion de podcasts internes).
- En matière de parentalité, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes veille à ce que l'absence pour maternité ne soit pas un frein à l'évolution professionnelle et à la rémunération des femmes. Ainsi, les femmes en retour de maternité bénéficient de la moyenne des augmentations accordées aux collaborateurs sur les 12 derniers mois, ce dispositif étant plus favorable que les dispositions légales applicables en France. Également, il est convenu qu'après un an d'ancienneté tout salarié en congé de paternité pris en charge par la sécurité sociale bénéficie d'une indemnisation égale à 100% du différentiel entre le montant versé par la sécurité sociale et le montant de sa rémunération brute. Des indemnités de garde d'enfant sont également accordés aux parents. Ils ont aussi accès à des places réservées en crèche (jusqu'à 52 berceaux).
- Des actions de sensibilisation : des temps forts tout au long de l'année, tels que la semaine de la mixité, la semaine de la parentalité, et la journée de lutte contre le sexisme, sensibilisent les collaborateurs à ces thématiques et favorisent l'évolution des comportements.

En 2024, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'est vue renouveler à nouveau pour 4 années le label Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes de l'AFNOR. Créé en 2004 par l'Etat en s'associant à des partenaires sociaux et des experts, ce label reflète notre engagement continu pour l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations mais atteste aussi de la qualité de nos actions.

### 3.2 Handicap

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est impliquée de longue date en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et du maintien dans l'emploi des collaborateurs et collaboratrices confrontés à des fragilités de santé ou à des accidents de la vie.

Elle déploie une politique d'inclusion visant à favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, qui repose sur des engagements clairs, inscrits dans l'accord de branche Banque Populaire, agréé par l'Etat français conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH)<sup>4</sup>.

A travers cet accord, la politique Handicap couvre les axes principaux suivants :

- Le maintien en emploi : grâce à la mise en place d'actions de détection des situations handicapantes le plus tôt possible, l'entreprise peut adapter les conditions et les outils de travail au handicap, afin de maintenir les collaborateurs concernés dans leur emploi. Elle veille également à ce que les salariés en situation de handicap puissent bénéficier des mêmes perspectives d'évolution que les autres salariés, en adéquation avec leurs ambitions, leurs aptitudes et les opportunités offertes, sans que le handicap constitue un frein ;
- Le recrutement et l'intégration : il existe un écart majeur d'insertion sur le marché du travail entre les personnes en situation de handicap et le reste de la population. Ainsi, la politique Handicap vise à favoriser la professionnalisation des personnes en situation de handicap, le sourcing et l'accompagnement à l'intégration des candidats en situation de handicap ;
- Le changement de regard pour une meilleure inclusion : l'entreprise s'engage à promouvoir la sensibilisation au handicap et l'inclusion ;
- Le soutien Secteur du Travail Protégé et Adapté via une politique d'achats volontariste en s'engageant à recourir aux prestations de structures (Entreprises Adaptées, ESAT et Travailleurs Indépendants Handicapés) du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA) pour soutenir l'emploi externe des personnes en situation de handicap ne pouvant pas travailler dans le milieu ordinaire.

Au sein de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, un référent handicap accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours dans l'entreprise (recrutement, intégration, formation, maintien dans l'emploi, accompagnement dans les démarches de reconnaissance de leur situation de handicap...) en lien avec les responsables ressources humaines, managers et services de santé au travail.

Grâce à la mise en place de cette politique, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap atteint 5,7 % en 2024 (vs 5,1 % en 2023).

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'engage activement à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap à travers plusieurs mesures définies dans l'accord handicap 2023-2025. En matière de « recrutement et intégration », la banque participe à des actions de sourcing spécifiques, telles que des forums et des collaborations avec des cabinets spécialisés, pour attirer des candidats en situation de handicap. De plus, elle propose des stages et des contrats en alternance destinés à accueillir et former ces collaborateurs, tout en renforçant sa communication externe pour attirer de nouveaux collaborateurs. La sensibilisation et la formation des équipes RH, des recruteurs et des

managers aux principes de non-discrimination sont également des priorités, garantissant ainsi un processus de recrutement inclusif et respectueux.

Pour assurer le « maintien en emploi » des collaborateurs confrontés à des difficultés de santé, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes met en place divers dispositifs d'accompagnement. Elle informe les employés sur les aides spécifiques dont ils peuvent bénéficier en faisant reconnaître leur situation de handicap. L'accompagnement des salariés souhaitant obtenir une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est également une priorité, tout comme la gestion pluridisciplinaire des situations individuelles pour trouver des solutions adaptées. Des actions spécifiques, telles que l'aménagement des postes de travail et la fourniture de mobilier adapté, sont mises en œuvre. De plus, la banque aide au financement des besoins de compensation du handicap, tant sur le plan professionnel que personnel, afin de favoriser une intégration réussie et durable.

Enfin, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'engage à « changer le regard » porté sur le handicap au sein de l'organisation. À cet égard, elle anime un temps fort handicap lors de la « Semaine Européenne de l'Emploi de Personnes Handicapées » (SEEPH), proposant de multiples actions visant à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs. Des modules de sensibilisation sont diffusés pour informer sur les différents types de handicap, l'importance de la reconnaissance en tant que travailleur handicapé, ainsi que sur les comportements inclusifs à adopter. En complément, la banque met à disposition des ressources variées, telles que des podcasts, des articles et des fiches pratiques, afin de promouvoir une culture d'inclusion et de respect, essentielle à la création d'un environnement de travail harmonieux et solidaire.

En parallèle, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, s'appuie régulièrement sur le Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA) en phase avec son engagement de soutenir les acteurs locaux qui œuvrent pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (400K€ de CA utile confié au STPA en 2024).

### 3.3 Lutte contre la discrimination et le harcèlement

Afin de proposer un cadre de travail respectueux et sécurisé, dans lequel chacune et chacun des collaborateurs peut exprimer ses compétences et son potentiel, la politique Diversité, Equité & Inclusion est accompagnée par des dispositifs RH robustes en matière de lutte contre la discrimination et le harcèlement.

Plusieurs types de dispositifs sont à la disposition des collaborateurs :

- Des guides et des campagnes de communication qui sensibilisent les collaborateurs contre toutes les formes de discriminations, telles que le sexisme ou le racisme ;
- Des formations pour comprendre en quoi consiste l'inclusion et comment, au-delà des politiques mises en place, l'ensemble des collaborateurs sont acteurs de l'inclusion ;
- Des formations spécifiques pour permettre aux collaborateurs de reconnaître et de lutter contre les différents types de discriminations et de harcèlement ;
- En ce qui concerne la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, un réseau de référents harcèlement formés et animés par les équipes RH au niveau Groupe et les DRH des entreprises.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'appuie sur ses référents pour mettre en œuvre ces dispositifs et rester à l'écoute des besoins des collaborateurs :

- Le référent diversité & mixité qui impulse, anime et coordonne la mise en œuvre de la politique Diversité, Equité & Inclusion ;

- Le référent harcèlement RH : conformément à la loi en vigueur, son rôle est d'orienter, d'informer et d'accompagner les collaborateurs en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ;
- Le référent CSE est désigné au sein du CSE et intervient en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes affiche un engagement fort en matière de lutte contre toute forme de discrimination et de harcèlement. Concrètement, l'entreprise promeut régulièrement sa politique de tolérance zéro, tant en interne qu'en externe, en participant à des temps forts nationaux tels que la journée de lutte contre le sexisme et la journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Les équipes RH sont formées à « recruter sans discriminer », garantissant ainsi un processus de recrutement inclusif. Pour signaler et traiter les situations sensibles, un dispositif de déclaration a été mis en place, avec des indicateurs suivis au plus haut niveau. En parallèle, des e-learning sur des thématiques telles que « Prévenir le sexisme et les violences sexuelles » sont diffusés auprès des collaborateurs, accompagnés d'outils pratiques disponibles sur l'intranet, comme des guides et des fiches pratiques. Les nouveaux managers sont systématiquement sensibilisés au sexisme par le biais d'un jeu interactif, tandis que des conférences et des stand-ups sont organisés pour renforcer la sensibilisation. Les victimes de harcèlement bénéficient d'un accompagnement par des équipes RH formées et des acteurs médico-sociaux, tels que des assistantes sociales et des psychologues.

En outre, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a mis en place des engagements spécifiques en faveur de plusieurs populations cibles. Pour soutenir les jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Ville, la banque accueille des stagiaires de seconde, représentant 11 % de la promotion, et collabore avec l'association « Nos Quartiers ont des Talents » (NQT) pour aider ces jeunes dans leur recherche d'emploi. Des collaborateurs de la banque agissent en tant que parrains et marraines, offrant assistance à la rédaction de CV, conseils pour les entretiens et mentorat. Par ailleurs, le réseau féminin « AURA des Femmes » de la banque s'associe à l'association Capital Filles depuis trois ans pour aider les jeunes filles de terminale dans leur réflexion d'orientation professionnelle.

Concernant l'inclusion des personnes LGBT+, la banque soutient les actions proposées par le Groupe en diffusant des conférences et des tables rondes sur des thèmes tels que « Être soi au travail » et « Inclusion LGBT+ au travail, tous concernés ». Un guide sur l'inclusion des personnes LGBT+ au travail est également mis à disposition pour clarifier les définitions et partager des bonnes pratiques. À l'occasion du Mois des fiertés, un quiz/sensidiag a été conçu pour permettre aux collaborateurs de tester leurs connaissances et leur sensibilité sur l'inclusion des personnes LGBT+.

Enfin, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes valorise l'intergénérationnel comme une source de richesse pour tous. Cela se traduit par des mesures d'aménagement des fins de carrière, comme l'assouplissement du congé de fin de carrière et du temps partiel senior. La banque déploie également une politique d'inclusion structurée autour d'accords nationaux, visant à recruter des jeunes de moins de 30 ans tout en maintenant les collaborateurs de plus de 50 ans dans l'emploi. Des dispositifs locaux sont mis en place pour faciliter l'intégration des jeunes dans les métiers du groupe et pour accompagner les moins jeunes dans leur évolution professionnelle et leur transition vers la retraite.

# 04

## Attractivité et développement des compétences

### 4.1 Attractivité

#### Recrutement et marque employeur

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes se distingue par un ADN social qui se nourrit de valeurs coopératives, d'un ancrage territorial fort, et d'une volonté d'agir en tant qu'employeur responsable. Sa stratégie repose sur sa marque reconnue et puissante et s'articule autour d'orientations fortes en matière de recrutement, de fidélisation et d'engagement.

Les processus de recrutement de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes sont adaptés aux besoins du marché local et doivent permettre aux candidats de rejoindre une entreprise qui lui fournira le bon niveau d'accompagnement professionnel, avec la possibilité d'évoluer ensuite au sein de la Banque Populaire et du Groupe BPCE.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a su développer une stratégie de marque employeur en s'appuyant sur 3 piliers :

- placer le collaborateur au centre en incarnant davantage ses publications avec la prise de parole de collaborateurs ;
- mener des campagnes de communication pour promouvoir les métiers et soutenir des opérations recrutement ;
- valoriser tous ses engagements en matière d'inclusion (mixité, handicap, diversité) avec des actions de communication dédiées.

Pour attirer les talents dans un univers concurrentiel, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes travaille à renforcer sa marque employeur en interne et en externe mettant en avant sa culture d'entreprise, ses spécificités, les possibilités de parcours professionnels, les avantages à y travailler et à s'y engager durablement. La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes utilise plusieurs canaux de communication pour véhiculer son identité « employeur » : témoignages de collaborateurs, communications sur les réseaux sociaux (LinkedIn essentiellement), événements de recrutement, site carrière dédié, vidéos de présentation des métiers.

Pour offrir une expérience candidat et valoriser la marque employeur, plusieurs initiatives ont été mises en place afin de faciliter l'accès à l'information et de promouvoir les opportunités d'emploi au sein de l'établissement. Des sites externes dédiés aux candidats mettent en lumière les différentes offres d'emploi, tout en fournissant des explications sur les métiers disponibles, les parcours professionnels possibles et les éléments de la culture d'entreprise. Cette transparence vise à aider les candidats à mieux comprendre l'environnement de travail et à s'y projeter.

La banque a également renforcé sa présence sur les réseaux sociaux, un canal essentiel pour communiquer efficacement sur ses engagements et ses convictions. Cette stratégie de communication permet de valoriser son identité d'employeur et de toucher un public plus large, notamment les jeunes talents en recherche d'opportunités professionnelles. En outre, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'implique activement sur le terrain en participant à des événements tels que des job datings, des forums et des rencontres dans les écoles. Ces initiatives locales renforcent le lien avec les territoires et favorisent les interactions directes avec les candidats potentiels.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est présente sur plusieurs jobboards et médias spécialisés. L'objectif est de développer significativement sa notoriété et son image grâce à une communication amplifiée sur la culture, les métiers et les opportunités d'emplois.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est résolument engagée à renforcer sa marque employeur auprès des jeunes talents. Consciente de l'importance de cette nouvelle génération pour l'avenir de l'entreprise, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes dispose d'une stratégie dédiée visant à attirer, développer et recruter les jeunes professionnels. Elle a accueilli 174 alternants en 2024 et 119 collaborateurs de moins de 30 ans ont été intégrés en CDI.

Au cœur de ce processus de recrutement se trouve l'expérience candidat, reconnue par l'obtention, pour la première fois en novembre 2024, du label « Happy Trainees/ChooseMyCompany ». Ce label témoigne de la qualité des missions proposées, ainsi que de l'accompagnement des alternants et stagiaires au sein des équipes. Cette reconnaissance souligne l'engagement de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes à offrir un environnement de travail stimulant et épanouissant, tant pour les nouveaux entrants que pour les collaborateurs déjà en poste.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes ouvre ses recrutements à la diversité et à des profils aux parcours atypiques. De nombreux collaborateurs intègrent le métier de conseillers de clientèle particuliers sans expérience en banque ou diplômés en lien avec le secteur de la banque et de l'assurance.

#### Intégration des nouveaux entrants

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes propose un parcours d'intégration et d'accompagnement des nouveaux entrants renforcé sur 3 ans, dans le cadre commun de l'accord GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels).

Elle s'engage à mettre en œuvre une démarche d'accueil et réalise des actions concrètes qui anticipent et accompagnent l'arrivée de tout nouveau salarié. Cette démarche est structurée autour de plusieurs étapes majeures :

- Un parcours de pré-boarding pour préparer l'arrivée du nouveau collaborateur, conserver un lien et lui diffuser de l'information sur son futur environnement (histoire du groupe, politiques RH ...) sous plusieurs formats fluides et ludiques ;
- À l'arrivée du collaborateur, un parcours d'intégration organisé autour de sessions d'accueil, de rencontres avec l'équipe et les parties prenantes clés, dont les étapes sont structurées ;
- Un suivi renforcé pendant les premiers mois, avec des entretiens réguliers avec le manager, le responsable RH.

#### Fidélisation des collaborateurs

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes fait de la mobilité interne l'une de ses priorités pour renforcer le sentiment d'appartenance et d'engagement et fidéliser les talents. Des dispositifs sont proposés aux collaborateurs pour dynamiser la mobilité interne :

- Une Bourse à l'emploi pour faciliter l'accès aux opportunités disponibles à l'ensemble des collaborateurs des entreprises du groupe ;
- La plateforme groupe JUMP qui synthétise les parcours carrière en cartographiant les passerelles entre les emplois et les compétences associées, à laquelle les collaborateurs de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes ont accès ; ces informations leur permettent de comprendre les nombreux métiers et filières emploi des entreprises du groupe et de se projeter dans les évolutions et parcours possibles ;
- La plateforme groupe dédiée à l'accompagnement des collaborateurs dans leurs projets de mobilité : Mobiliway. Elle permet aux collaborateurs d'avoir des outils pour préparer une mobilité ;
- Le dispositif "Testunmétier" qui permet aux collaborateurs d'identifier de nouvelles perspectives et de préparer leur mobilité en échangeant avec d'autres collaborateurs (immersions...).

La politique de formation de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes traduit la volonté très forte d'inscrire la montée en compétences au cœur de la politique Ressources Humaines et ce avec un triple enjeu :

- ▮ Transmettre à chaque collaborateur, du savoir, du savoir-faire, du savoir être, afin d'enrichir les postures commerciales tout en répondant aux exigences réglementaires ;
- ▮ Développer la performance individuelle et collective, pour porter les ambitions de développement de qualité de service de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes ;
- ▮ Préparer l'avenir en dispensant des programmes de montée en compétences en lien avec l'évolution des métiers et des technologies.

Ainsi la politique de formation matérialise la volonté de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes d'offrir à ses collaborateurs des opportunités de formation continue afin de maintenir un haut niveau de professionnalisme et d'expertise et se préparer à de nouveaux enjeux et défis, et ce quel que soit le métier exercé.

Chaque année, au terme d'un processus de recueil des besoins des différentes Directions, la banque élabore un plan de développement des compétences qui va intégrer des réponses aux besoins individuels et collectifs recensés. Ce plan de formation concerne tous les métiers de la banque : métiers des réseaux Corporate et de proximité, mais aussi les fonctions supports. Ce plan porte des formations qui visent à renforcer les compétences techniques, mais aussi des formations renforçant les compétences comportementales.

Enfin, des formations spécifiques sont proposées aux managers pour renforcer leur aisance en matière d'animation des équipes. Bien évidemment, ce plan intègre le volet lié aux obligations réglementaires de suivi de formation telles que le prévoient les différentes législations.

Plus largement, ce plan a vocation, au-delà de l'exercice des métiers, à intégrer les défis nouveaux et axes stratégiques de la banque, qu'il s'agisse des outils et notamment de la data, des aspects liés à la RSE à l'ESG et à l'Impact, les dimensions liées à la politique des ressources humaines en matière de mixité, diversité, handicap, l'employabilité au travers de cursus diplômants proposés aux collaborateurs. Pour déployer la politique de formation, la banque s'appuie sur son Portail Formation et mise sur une variété des méthodes pédagogiques via un mix entre les modes distanciels, présents et mixtes dans le cadre de classes virtuelles. Le déploiement fait aussi appel à des formateurs internes fortement imprégnés de la culture interne, notamment pour les formations auprès du réseau de proximité. Réunis au sein du club des formateurs, ils bénéficient de formations dédiées sur l'animation et la conception de façon à proposer des modules pertinents et attractifs.

Fort de cette ambition, l'effort de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes en matière de formation se matérialise par un investissement important et régulier à hauteur de 8 % de la masse salariale. Il contribue à la montée en compétences et à la fidélisation des collaborateurs.

#### Dispositifs d'écoute des collaborateurs

Fin octobre 2023, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes participe pour la 1ère fois à l'enquête Great Place to Work (GPTW) afin de recueillir la perception des équipes sur le fonctionnement, l'organisation et la culture de la Banque. Elle permet d'identifier des plans d'action opérationnels à mettre en place pour mieux accompagner les collaborateurs et engager une démarche d'amélioration continue.

En 2024, les résultats de l'enquête au niveau de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes sont les suivants :

- 2532 répondants, soit un taux de participation de 89 % ;
- Trust Index 59 % : moyenne du taux de réponses positives (minimum requis 65% pour obtenir le Label)

Une phase d'écoute a été mis en place : 30 collaborateurs et 32 managers ont été interrogés sur leurs besoins et attentes.

La restitution des résultats en équipe a permis de favoriser les échanges et de renforcer la proximité managériale, la responsabilisation et la prise d'initiative. Plusieurs actions ont été mis en place autour de la convivialité et cohésion d'équipe, la responsabilisation, la reconnaissance et la communication d'équipe. GPTW a également permis de retravailler sur les dispositifs de gestion de carrière afin de donner plus de visibilité sur les opportunités et les possibilités de parcours, et de communiquer davantage sur nos éléments de rémunération.

Une nouvelle enquête GPTW sera lancée en 2025.

#### Des collaborateurs ambassadeurs

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a créé en novembre 2021 le programme «#Ambassadoura», permettant aux collaborateurs d'être ambassadeur de leur entreprise. Les collaborateurs membre de cette communauté, ont 3 missions principales :

- Communiquer sur les réseaux sociaux (promotion des métiers, partage des coulisses de leurs métiers et valorisation d'un engagement) ;
- Intervenir auprès des écoles partenaires ou lors d'événements de recrutement pour identifier de futurs talents pour la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes ;
- Accompagner les étudiants des écoles partenaires dans leur orientation professionnelle.

Par ailleurs, tous les collaborateurs de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes peuvent être parties prenantes de l'activité de recrutement, en cooptant des candidats pour les offres d'emploi au sein de l'entreprise. Une plateforme digitale dédiée à la cooptation est à disposition pour faciliter la recommandation d'une personne sur une offre de poste ;

Permettre aux collaborateurs d'être ambassadeur ou coopteur est un levier fort d'engagement. A fin 2024, la communauté des ambassadeurs compte 32 membres. La cooptation a permis de recruter 242 candidats, et le montant des primes versées depuis 2021 aux collaborateurs coopteurs est de 89 225 euros.

## 4.2 Développement des compétences

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'investit dans l'employabilité à long terme de ses collaborateurs en leur offrant la possibilité de s'enrichir de nouvelles expériences via des opportunités de carrière valorisantes et le développement en continu de nouvelles compétences. Dans un environnement en constante évolution, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'attache aussi à développer ses potentiels et ses leaders pour assurer la relève sur les postes clés de l'entreprise et piloter l'atteinte de ses engagements notamment en matière de diversité et d'inclusion.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes suit la politique de développement des compétences du Groupe BPCE, qui s'inscrit dans un contexte évolutif des métiers et de forte concurrence, avec la conviction que le développement des compétences techniques et relationnelles est un levier essentiel de la réussite individuelle et collective.

Cette politique s'exprime à travers l'accord groupe relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) de juillet 2022 qui définit un socle commun de politiques et de pratiques. Il s'inscrit en cohérence avec les accords de branche et d'entreprise conclus au sein du groupe dans les domaines de la formation professionnelle, de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que de la qualité de vie au travail, conformément à la législation en vigueur en matière de formation professionnelle en France.

Les objectifs principaux de la politique de développement des compétences se déclinent à travers quatre axes majeurs : favoriser l'intégration des jeunes aux métiers, encourager la mobilité professionnelle et accompagner la transformation des métiers, et enfin, sensibiliser à l'Impact et développer une culture positive de l'IA.

#### Intégration des jeunes avec le Centre de Formation des Apprentis (CFA) du Campus BPCE

Afin d'accompagner la politique volontariste et ambitieuse du groupe en matière de développement des compétences, le CFA du Campus BPCE a été créé en 2020 afin d'accompagner, former et fidéliser les étudiants en leur proposant des cursus adaptés. Le CFA du Campus BPCE propose en partenariat avec l'Ecole Supérieure de la Banque (ESB) 2 certifications de niveau bac +3 : la Licence Professionnelle de Banque (LPB) et le Bachelor Banque Assurance (BBA) qui préparent au métier de Conseiller Clientèle Particuliers.

En 2024, 16 alternants de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes suivent les parcours proposés par le Campus BPCE.

#### Intégration des nouveaux entrants, mobilité professionnelle et transformation des métiers

Pour faciliter l'intégration des nouveaux entrants, un parcours complet aborde les aspects techniques et commerciaux mais aussi les aspects liés à la posture commerciale.

Pour faciliter et accompagner l'évolution professionnelle de ses collaborateurs, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'appuie sur :

- Des parcours complets dans le cadre de mobilité vers les métiers commerciaux : « Académie des Pros », Chargés d'affaires entreprises, module dédié aux banquiers privés ;
- La posture commerciale avec la poursuite des actions menées ces deux dernières années avec une formation pour le réseau de proximité sur la proactivité et l'optimisation de l'entretien commercial, mais également une formation sur la posture assurance ;
- Des modules à la carte pour renforcer des expertises métiers (agriculture, professions libérales, audit, RSE, SSI) ;
- Un accompagnement dédié aux managers, en place depuis 2020 : parcours spécifique des nouveaux managers, module de management à distance, formation à la prévention des risques psycho-sociaux, offre de coaching, ateliers de codéveloppement. Le programme de deux jours « Manager by BPAURA » a été porté vers tous les managers.

Enfin 2024 a été l'année de la rénovation du Portail formation avec l'ouverture Portail Espace Formation BPAURA qui doit faciliter l'expérience utilisateur et portera en 2025 l'adaptive learning auprès des métiers du réseau de proximité

### Sensibilisation à l'Impact, diversité et inclusion

Le Campus Impact, dédié aux enjeux ESG, sera disponible en 2025 auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe BPCE. L'objectif est de sensibiliser et acculturer tous les collaborateurs aux enjeux ESG, mais aussi d'engager la transformation de chaque métier grâce à des dispositifs de formation ciblés.

Par ailleurs, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a mis en place :

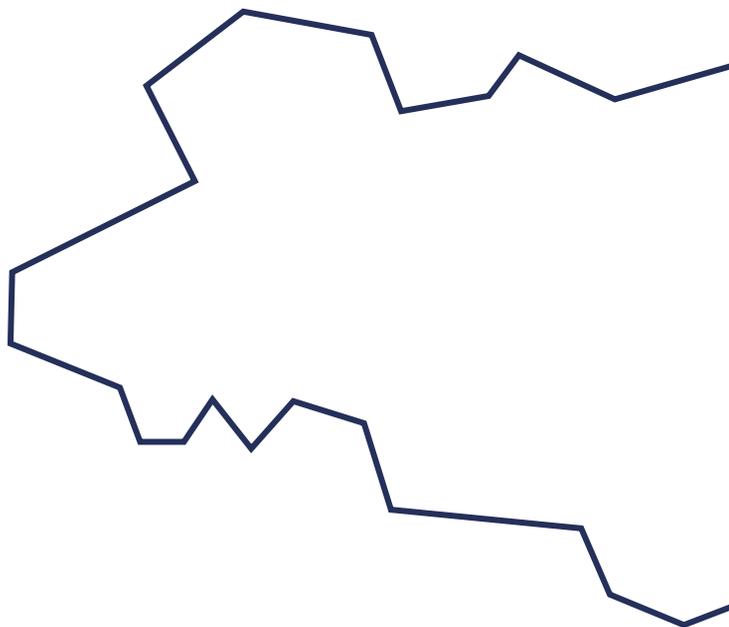
- Des formations avec la Croix Rouge pour former des personnes aux gestes de premier secours mais aussi sur le thème de la préparation de la retraite ;
- Des formations liées à la sécurité des biens et des personnes, y compris sur le volet incivilités ;
- Des programmes de sensibilisation au handicap, à la diversité, la mixité et la qualité de vie au travail.

### Renforcement du Campus Tech & Digital et développement d'une culture positive de l'IA

L'objectif du Campus Tech & Digital est d'accompagner la montée en compétences en proposant des parcours, avec des spécialisations par métiers et typologie d'acteurs (collaborateurs, experts, dirigeants et personae du programme de transformation), afin que chaque collaborateur ait le niveau de connaissance adéquat pour la transformation « Intelligence Artificielle » du groupe.

L'offre de formation est construite autour de neuf compétences stratégiques : l'expérience utilisateur, l'agilité à l'échelle, la compétence des Product Owner, la qualité de service, le numérique responsable, la data, la technologie et l'innovation, la sécurité du système d'information et le devOps.

Le numérique et la data constituent aussi des axes forts pour la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, avec notamment des formations apportées par BPCE via l'Académie Tech et Digital : accompagnement à l'utilisation des outils digitaux, Next2024, Microsoft365, PowerBi, Altéryx.



# 05

## Indicateurs chiffrés

### 5.1 Caractéristiques des salariés de l'entreprise

#### Nombre de salariés ventilés par genre

Salariés	31/12/2024	
	Nombre	%
Masculin	1 442	41,66 %
Féminin	2 019	58,34 %
<b>TOTAL SALARIES</b>	<b>3 461</b>	<b>100 %</b>

#### Nombre de salariés permanents / temporaires et salariés à temps plein / à temps partiel ventilés par genre

	31/12/2024		
	FEMME	HOMME	TOTAL
Nombre de salariés permanents	1 873	1 304	3 177
Nombre de salariés temporaires	146	138	284
<b>TOTAL SALARIES</b>	<b>2 019</b>	<b>1 442</b>	<b>3 461</b>
Nombre de salariés à temps plein	1 643	1 301	2 944
Nombre de salariés à temps partiel	376	141	517
<b>TOTAL SALARIES</b>	<b>2 019</b>	<b>1 442</b>	<b>3 461</b>

#### Embauches

	31/12/2024		
	CDI	CDD	TOTAL
Nombre d'embauches	256	344	600

### Répartition des salariés par tranche d'âge

Tranches d'âge	31/12/24	
	Nombre de salariés	%
Salariés < 30 ans	708	20,46 %
Salariés entre 30 et 49 ans	1 762	50,91 %
Salariés de plus de 50 ans	991	28,63 %
<b>TOTAL SALARIÉS</b>	<b>3 461</b>	<b>100 %</b>

### 5.2 Santé et sécurité

	2024
Nb. de décès dus à un accident du travail	0
Nb. d'accidents du travail sur la période	62
Nb. de jours perdus en raison d'un accident du travail	3 689



A wide-angle photograph of a rugged, grassy cliffside. Two small figures of people are standing on the edge of the cliff, looking out over a vast, hazy valley. The valley is filled with rolling hills and fields, stretching towards a distant horizon under a clear sky. The lighting suggests a bright, sunny day.

# Chapitre V

Être l'acteur de référence du développement  
économique et sociétal de notre territoire



# SOMMAIRE

## 01

### **Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables**

- 1.1** Accompagner les entreprises, des PME aux ETI locales, ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales
- 1.2** Accompagner les différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire
- 1.3** Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales et le logement social
- 1.4** Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé
- 1.5** Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport

## 02

### **Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé**

## 03

### **Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables**



# 01

## Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables

### 1.1 Accompagner les entreprises, des PME aux ETI locales, ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales

Assurer la dynamique économique des territoires est une priorité pour les Banques Populaires. Partenaire incontournable des entreprises, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes met l'épargne locale et les résultats au service de son territoire, soutient une économie de proximité et finance des projets régionaux qui prennent en compte les besoins économiques spécifiques des territoires.

Les Banques Populaires, premières banques des entreprises<sup>7</sup>, sont un acteur central du financement de l'économie locale. Créées par et pour des entrepreneurs, elles interviennent en proximité dans tous les territoires et sont le partenaire bancaire de référence de près d'une entreprise sur deux en France.

Positionnée comme le banquier de long terme de toutes les entreprises, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes accompagne ses clients autour des grands enjeux de transitions écologiques et sociétales, du développement de l'activité et de l'emploi local et les conseille dans la gestion de leur passif et actif financier, via des dispositifs adaptés aux besoins de leurs territoires.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes souhaite également inciter le plus grand nombre de clients dirigeants à intégrer une politique ESG dans leur stratégie. Pour les accompagner, elle s'appuie sur une équipe de chargés d'affaires entreprises formés aux enjeux du développement durable. Avec la mise en place d'un dispositif consacré au dialogue stratégique centré sur cinq axes (Climat Physique, Climat Transition, Environnement, Social / Sociétal, Gouvernance) la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes développe des mesures pour accompagner les entreprises dans leurs enjeux de croissance et de transition.

En complément, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a créé en 2020 la marque « Banque de la Transition Énergétique (BTE) » qui apporte l'expertise et les partenaires afin de compléter ces mesures d'accompagnement par des solutions concrètes.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, fidèle à ses valeurs et à son histoire aux côtés des créateurs d'entreprise, soutient activement l'entrepreneuriat sur son territoire.

Ce soutien à la création d'entreprise se manifeste notamment par l'octroi de subventions à des plateformes d'entrepreneuriat, telles que le réseau Entreprendre, France Active, Initiative France ainsi qu'à de nombreuses agences régionales de développement dont l'objet est d'offrir un accompagnement tout au long du parcours pour optimiser la réussite du projet de l'entrepreneur.

Par ailleurs, le réseau Banque Populaire soutient depuis plus de 25 ans les micro-entrepreneurs qui souhaitent sortir de la précarité en créant eux-mêmes leur activité. Pour plus de détails, se référer au point 2.2 « Le micro-crédit au service de l'inclusion financière » du chapitre 6.

Ainsi, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes encourage la dynamique entrepreneuriale et contribue à l'essor de l'économie des territoires, en soutenant la croissance des TPE / PME, le développement des ETI, et la cession et transmission des entreprises. La réindustrialisation, la transition et la décarbonation des entreprises sont également des sujets d'expertise, cruciaux.

En 2024, **955 millions d'euros** de financements ont été accordés au TPE / PME. L'encours de crédit sur les TPE / PME s'élève à **4951 millions d'euros** au 31 décembre 2024.

<sup>7</sup> Enquête PME PMI Kantar 2023.

## 1.2 Accompagner les différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a un impact social et environnemental positif sur l'économie française et régionale en répondant à des enjeux sociétaux forts : santé, soin, dépendance, vieillissement, lutte contre la précarité, économie collaborative, transition écologique, insertion, bien être et sport.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes accompagne les acteurs de l'ESS quels que soient leur taille et leur statut : associations, coopératives, fondations, bailleurs sociaux, mutuelles et ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), contribuant ainsi au développement de projets ayant un impact direct dans les territoires. En 2024, les financements accordés au secteur de l'ESS se sont élevés à 23 M€.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes soutient des opérations régionales et accompagne les structures de l'ESS dans les grands enjeux de transition qu'elles rencontrent, renforçant par leur action la cohérence du modèle coopératif régional de proximité. Elle a ainsi accentué la diffusion de services répondant :

- Aux besoins de financements vertueux ;
- A la prise en compte de questions liées aux ressources humaines avec plusieurs dispositifs d'ingénierie sociale contribuant, par exemple, à maintenir en poste des effectifs éprouvés ces dernières années ;
- A la pérennisation et l'optimisation de leur trésorerie en privilégiant, plus particulièrement, les supports répondant aux critères ISR et les placements monétaires utilisés pour financer les projets de transition énergétique sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes, tracés par la BTE.

## 1.3 Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales et le logement social

Les Banques Populaires accompagnent les acteurs publics de leur région. La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes déploie son action dans une logique de services dédiés au développement des territoires, au bénéfice de ceux qui y vivent. Des solutions de financement court terme et moyen long terme spécifiques aux collectivités locales sont ainsi proposées. Elle propose également à ses employés les services de la 1<sup>re</sup> banque des fonctionnaires et des affiliés avec la Casden.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a financé par exemple la piste cyclable autour du Lac d'Annecy ou encore tout l'éclairage LED de la Ville de Roanne

Profitant de son expertise auprès des entreprises, les Banques Populaires sont également partenaire bancaire des satellites des collectivités territoriales que sont les Entreprises Publiques Locales.

En 2024, les financements accordés par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes au secteur public ont été de 108 M€.

## 1.4 Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes assure un rôle essentiel auprès des acteurs de l'écosystème de santé. Elle agit auprès de la région Auvergne Rhône Alpes et de ses habitants en se mobilisant en faveur de l'accès aux soins dans tout le territoire, en contribuant au développement du tissu d'entreprises qui innove dans le secteur de la santé et en accompagnant les professionnels de santé.

Elle soutient ainsi les étudiants, les professionnels de santé et de la dépendance (fonction publique hospitalière, professions libérales, futurs professionnels de santé) dans leur exercice, leur installation et leur transformation.

Un espace affinitaire a été développé dans le portail commercial de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes pour permettre aux professionnels de santé d'avoir accès à des outils et conseils utiles, de consulter des offres et d'entrer en contact avec les experts santé des réseaux commerciaux.

La Banque Populaire et la CASDEN Banque Populaire, banque coopérative de la fonction publique, ont signé un partenariat avec la Fédération nationale des étudiant.es en sciences infirmières (FNESI) pour accompagner les étudiants en sciences infirmières.

Pour faciliter le financement de l'installation ou le développement des professionnels de santé, notamment dans les zones les moins dotées et dans les déserts médicaux, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes propose :

- Un prêt BEI Santé (i.e. un financement adossé à la Banque Européenne d'Investissement permettant de bénéficier d'un taux préférentiel) ;
- Un Prêt Zéro Désert Médical, à taux 0 % et d'un montant allant jusqu'à 20 000 euros, pour favoriser l'installation des praticiens dans leurs nouveaux cabinets médicaux en finançant leurs besoins liés au développement de leur activité : trésorerie, aménagements et travaux ;
- Un prêt « Instaetlibéral », prêt de trésorerie à 0 %, sans frais de dossier, ni garantie pour les impétrants de moins de 2 ans.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes soutient également les entreprises de santé, les marchés de l'industrie pharmaceutique et de l'écosystème innovant (e-santé, biotech, medtech...) dans leur installation et leur croissance. Elle améliore l'accès aux soins en stimulant le développement de start-up issues de la Health Tech (Biotech, Medtech et acteurs de la e-santé) et en s'appuyant sur les dispositifs d'accompagnement et de financement des entreprises innovantes (NextInnov). Les entreprises du secteur de la santé au sens large représentent 22 % du portefeuille de la filière NEXT INNOV de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes. Le réseau Banque Populaire s'est associé en ce sens à France Biotech, l'association des entrepreneurs de l'innovation dans la santé.

Enfin, pour les infrastructures de santé, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a accompagné le secteur de la santé non lucratif, privé comme public. En tant que financeur, elle aide ces acteurs dans leur transformation via, par exemple, l'accompagnement des concentrations.

## 1.5 Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport

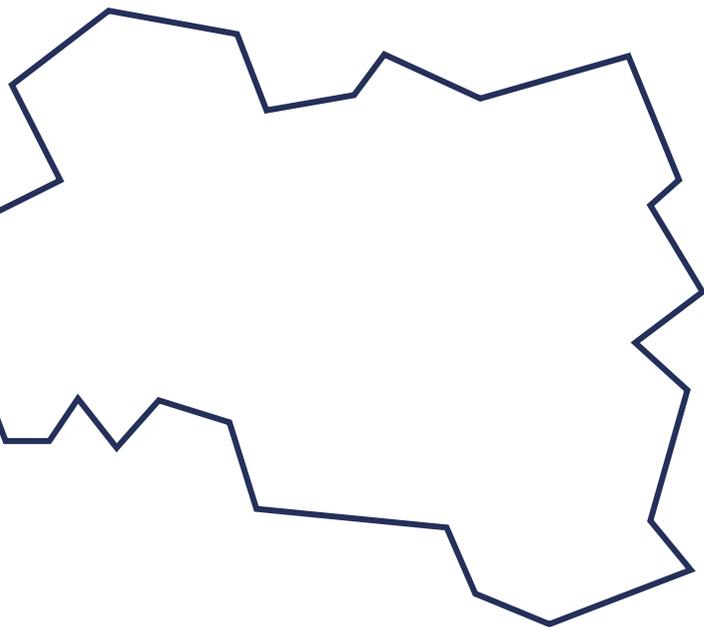
Acteur bancaire de référence dans le sport et la montagne, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est engagée auprès des collectivités, des professionnels, des entreprises du sport, des ligues, des comités de ski et des clubs de ski, apportant son soutien au mouvement sportif et favorisant la promotion du sport professionnel et amateur. La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est aussi partenaire de l'enseignement du ski au travers de ses partenariats avec le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français et des Ecoles de Ski Français (ESF), 90 écoles partenaires. Par ailleurs, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est également engagée auprès des clubs et comités de voile, ainsi que de la ligue de voile Auvergne Rhône Alpes.

Très investie sur son territoire, elle s'appuie sur le programme Sport et Santé pour conforter son positionnement de Banque du Sport.

Avec le dispositif Entreprendre 2024, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'est mobilisée pour que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 bénéficient aux entreprises, notamment aux TPE-PME et aux structures de l'ESS, en leur permettant de prendre part aux appels d'offres lancés dans les secteurs d'activités liés à la construction des infrastructures et à l'organisation de l'événement.

Forte de la dynamique des Jeux de Paris 2024, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes continue à s'engager en faveur du sport, pour un héritage de long terme, tangible pour les clients, les sociétaires, les collaborateurs et tout le territoire, en :

- ▮ Contribuant activement à la structuration de l'économie du sport, en soutenant les entreprises du secteur et en finançant les infrastructures sportives ;
- ▮ Contribuant à un sport durable et inclusif, notamment à travers le soutien à l'inclusion ;
- ▮ Poursuivant et développant le soutien des athlètes en les accompagnant dans leur formation, leur carrière et leur reconversion. La Team d'athlètes BPAURA compte 13 athlètes de tous horizons sportifs ;
- ▮ Mobilisant les collaborateurs autour des valeurs du sport et luttant contre la sédentarité.



# 02

## Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé

L'engagement en matière de mécénat de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'inscrit au cœur de l'histoire, de l'identité et des valeurs des Banques Populaires. Acteur engagé sur son territoire, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes se mobilise ainsi aux côtés des associations de proximité qui œuvrent en faveur de l'intérêt général.

Cette stratégie de mécénat se veut adaptée aux besoins du territoire ; elle est définie par les instances dirigeantes de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, et mobilise les administrateurs qui participent aux comités de décision, au suivi et à l'évaluation des projets. La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est aujourd'hui l'un des premiers mécènes de la région : en 2024, le mécénat a représenté près de 2 M€ et près de 200 projets de proximité ont été soutenus.

Afin de structurer davantage sa démarche de mécénat, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a lancé en octobre 2020 sa fondation d'entreprise qui a pour vocation de s'engager en faveur des projets d'intérêt général du territoire au profit de quatre causes : l'enseignement, la santé, l'intégration sociale et la culture. Par la naissance de sa Fondation, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, banque coopérative historiquement impliquée dans la vie de son écosystème local, renforce son engagement sociétal auprès des femmes et des hommes qui agissent au profit de l'intérêt collectif de leur région. La dotation annuelle du fondateur s'élève à 760 000 € par an.

La Fondation Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes dispose de trois leviers d'actions :

- Les trophées de la fondation : une fois par an et au cœur des territoires, ils récompensent les projets des associations qui mènent des actions locales de proximité ;
- Les appels à projets, dans les quatre domaines d'intervention de la fondation de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes : culture, santé, enseignement et intégration sociale ;
- Le mécénat institutionnel et pluriannuel : la fondation BPAURA est mécène de structures d'intérêt général.

Par ailleurs, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a mis un programme d'engagement des collaborateurs, le dispositif « So-Pop, missions solidaires ». A travers ce dispositif, chaque collaborateur peut participer, sur son temps de travail, jusqu'à deux jours par an à des missions auprès d'associations du territoire. Sur l'année 2024, ce sont 90 missions qui ont pu être réalisées par les collaborateurs à travers le territoire.

En 2024, l'Empreinte Coopérative et Sociétale (cf. chapitre 1, paragraphe 1.2) de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'est élevée à 24 391 553 euros. Les principaux axes de responsabilité sociétale et coopérative de la banque ont été la relation et les conditions de travail, l'engagement sociétal et l'environnement.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes soutient la Fondation Nationale Banque Populaire, instrument de mécénat des 14 Banques Populaires et de leurs sociétaires depuis 1992 ; la Fondation favorise l'initiative individuelle et accompagne dans la durée des projets de vie de personnes talentueuses, créatives, ayant l'esprit d'entreprendre et le goût pour l'innovation dans trois domaines : la Musique classique, le Handicap et l'Artisanat d'Art.

En cohérence avec les actions des Banques Populaires sur leur territoire, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) insufflé et porte une politique de partenariats et de mécénat via son Fonds de dotation qui soutient des projets en faveur de la proximité territoriale, de la valorisation du modèle coopératif et durable et de l'entrepreneuriat. En 2024, le Fonds de dotation de la FNBP a poursuivi son soutien de l'Adie, association nationale et régionale, qui finance et accompagne des micro-entrepreneurs.

# 03

## Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables

### Une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est attachée à la promotion d'une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs. C'est l'un des engagements pris dans le cadre de la Politique Achats Responsables du Groupe BPCE

A travers son modèle coopératif, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes contribue au dynamisme et à la collaboration au sein de son territoire en s'appuyant sur des fournisseurs locaux. La part de ces fournisseurs au sein de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est de 80,24 %<sup>8</sup>. Les établissements du groupe sont très impliqués dans la vie locale et contribuent au développement de ces fournisseurs souvent fragiles.

Dans le prolongement de la charte et adossé à la norme achats responsables ISO 20400, le label Relations fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) est décerné par la Médiation des entreprises (dépendant du ministère de l'Économie et des Finances) et le CNA (Conseil National des Achats). Il vise à distinguer les entreprises françaises ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Treize entreprises du Groupe BPCE sont historiquement engagées dans la démarche de progrès continue en Achats Responsables induite par le Label. BPCE Achats & Services, labélisée en 2024, vise à étendre progressivement cette démarche à l'ensemble de ses entreprises à travers la mise en place d'une démarche de labélisation RFAR Groupe BPCE.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'est inscrit en 2024 dans un parcours en vue d'une labellisation Relations Fournisseurs Achats Responsables début 2025. Ce label est attribué pour trois ans ; un audit annuel est réalisé pour vérifier que les bonnes pratiques responsables vis-à-vis des fournisseurs (éthique, respect des intérêts fournisseurs, intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans les procédures achats, qualité des relations fournisseurs...) sont effectivement mises en œuvre de façon permanente par les entreprises labellisées.

En 2024, BPCE Achats & Services a reconduit un dispositif d'enquêtes d'écoute de la voix des fournisseurs, afin d'évaluer le niveau de satisfaction des fournisseurs sur la relation.

### Des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner les fournisseurs

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes déploie sa politique Achats Responsables en cohérence avec la politique Achats Responsables BPCE, qui s'inscrit dans la lignée des ambitions et engagements RSE du groupe, dans laquelle la filière achats joue un rôle essentiel (cf. chapitre 2, paragraphe 3). Vecteur de transformation et d'évolution, la démarche d'Achats Responsables s'inscrit dans un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du groupe et leurs fournisseurs.

La démarche RSE est intégrée :

- dans le processus achats, qui précise les modalités de mise en œuvre des achats responsables ;
- dans les dossiers d'achats en incluant des critères RSE adaptés dans les processus de décision, en précisant dans les cahiers des charges le cas échéant la performance RSE des produits et services prévus et en accroissant le poids de l'évaluation RSE des fournisseurs dans les prises de décision. Depuis 2023, 100 % des catégories d'achats sont couvertes par des questionnaires d'évaluation RSE spécifiques. Une méthode de prise en compte du coût de possession, qui permet d'appréhender les coûts d'acquisition, utilisation et fin de vie est en cours de déploiement au sein de la filière achats ;

<sup>8</sup> Ce taux est calculé en rapportant le montant de dépenses réalisées par la Banque Populaire avec les entreprises implantées localement sur le montant des dépenses fournisseurs totales sur un an.

- dans des clauses contractuelles spécifiques, visant à faire respecter par les sous-traitants les réglementations relatives aux libertés et droits fondamentaux, santé et sécurité des personnes, aux réglementations sociales, du travail ou environnementales. Le fournisseur doit en justifier sur simple demande ;
- dans l'outil d'identification des enjeux et risques RSE intrinsèques à chacune des catégories d'achats, en amont des projets achats ;
- dans la professionnalisation de la filière achats, avec notamment un programme de formation régulièrement étoffé (Achats responsables, formation déployée avec l'AFNOR sur la norme ISO 20400), des plénières réunissant l'ensemble des filières achats et RSE pour un partage d'informations et de bonnes pratiques. En 2024, une formation de sensibilisation aux achats inclusifs a été dispensée afin d'accroître le recours au Marché de l'inclusion ;
- dans le développement des dépenses auprès des fournisseurs du marché de l'inclusion (référencement de prestataires inclusifs, mise en place d'un module de formation spécifique, etc.).

#### Dispositif de suivi des délais de paiement

BPCE Achats & Services, qui mutualise des activités support pour le compte des entités du groupe, dont la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, a mis en place depuis plusieurs années un dispositif de suivi des délais de paiement auprès des entreprises du groupe ainsi qu'un « Livre blanc sur les délais de paiement ».

Ce dispositif a pour but de :

- suivre trimestriellement les délais de paiement des entreprises du groupe ;
- rappeler le contexte réglementaire de la loi de la modernisation de l'économie, avec réglementation des délais de paiement interentreprises, le plafonnement des délais de paiement fixé par les articles L441-10 et suivants du code de commerce ;
- de suivre l'objectif des 28 jours défini pour le groupe ;
- de partager les bonnes pratiques en termes de délais de paiement.

Un tableau de bord dédié permet de communiquer trimestriellement à l'ensemble des dirigeants, notamment lors du Comité des risques fournisseurs Groupe trimestriel.

#### Indicateurs de suivi

Indicateur	2024	2023
Part du montant des achats réalisés avec des TPE/PME (en %)	36 %	39 %
Part du montant des achats réalisés avec des ETI (en %)	29 %	32 %
Part du montant des achats réalisés avec des GE (Grandes Entreprises)(en %)	35 %	28 %
Achats réalisés en local (en %)	80,24 %	80,23%
Délai moyen de paiement d'une facture (en nombre de jours)	20 j	20 j



A wide-angle photograph of a rugged, grassy cliffside. Two small figures of people are standing on the edge of the cliff, looking out over a vast, hazy valley. The landscape is filled with rolling hills and fields, extending to the horizon under a clear sky. The overall tone is warm and expansive.

# Chapitre VI

Être une banque inclusive qui protège



# SOMMAIRE

01

## Placer la satisfaction client au coeur de nos priorités

- 1.1 Mesure de la satisfaction client
- 1.2 Gestion des réclamations

02

## Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client

- 2.1 Protéger les clients fragiles
- 2.2 Le microcrédit au service de l'inclusion financière
- 2.3 Garantir l'accessibilité des offres

03

## Protéger les intérêts du client et du sociétaire

- 3.1 Garantir une offre transparente
- 3.2 Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données



Pour la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, le traitement équitable de ses clients est un principe fondamental. Le respect des règles de bonne conduite permet à la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes d'exercer ses activités de manière honnête, loyale et professionnelle et de servir au mieux les intérêts de ses clients. Ses convictions et engagements en la matière sont décrits dans le Code de conduite et d'éthique (se référer au chapitre 7 paragraphe 1.1 « Promouvoir une culture éthique »). Parmi les douze principes qu'il énumère, il est notamment de sa responsabilité sociétale de :

- Garantir un traitement équitable des clients (Principe 2) ;
- Protéger les intérêts du client et du sociétaire (Principe 3) ;
- Communiquer en toute transparence (Principe 4) ;
- Contribuer à une économie de marché humainement responsable (Principe 9) ;
- Être un groupe bancaire inclusif et ouvert à tous (Principe 10).

# 01

## Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités

### 1.1 Mesure de la satisfaction client

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, dotée d'outils d'écoute robustes à destination de la clientèle, évalue efficacement les retours d'expérience de chacun de ses clients sur l'ensemble de ses marchés :

- la satisfaction client est calculée en temps réel, entraînant un déploiement plus rapide des actions d'amélioration, que ce soit sur l'expérience mobile ou la relation avec l'agence et le conseiller ;
- ces dispositifs permettent d'interroger 100 % des clients une fois par an et à chaque fois qu'ils ont un contact avec leur conseiller.

Pour la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, les bonnes pratiques mises en œuvre concernent par exemple l'amélioration de l'accessibilité téléphonique (fixe ou portable), la réactivité et le bon traitement des demandes clients, la qualité de l'accueil physique. Mais aussi renforcer la connaissance et le lien avec chacun de nos clients, en « allant vers lui » : posture proactive.

Sur la période 2021-2024, le « Net Promoteur Score » (NPS), indicateur de référence de mesure de la satisfaction, a progressé régulièrement pour la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes. A fin 2024, le pourcentage des agences et centres d'affaires en NPS positif était de 96 %, avec 45 % de nos agences ayant plus de la moitié des répondants se positionnant comme Promoteurs (note NPS 9 ou 10).

Cette performance reflète la mobilisation de toutes les agences de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes sur les fondamentaux de la satisfaction client : renforcement de la qualité de service, forte réactivité aux demandes, continuité de la relation et proactivité.

## 1.2 Gestion des réclamations

### Analyse et exploitation des réclamations

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes analyse les réclamations afin de détecter d'éventuels dysfonctionnements, manquements et mauvaises pratiques. L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices. La recherche des causes à l'origine des réclamations est une démarche d'amélioration continue. Elle se nourrit notamment des commentaires formulés par les clients dans le cadre des enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur internet, des réseaux sociaux ou des avis clients.

### Voies de recours en cas de réclamation

Le traitement des réclamations s'articule autour de trois acteurs :

- L'agence ou le centre d'affaires en charge de la relation commerciale de proximité est l'interlocuteur privilégié du client ;
- Le Service Réclamation Clients ;
- Le médiateur, personnalité indépendante, peut être saisi lorsque aucune solution n'a été trouvée auprès de la banque, ou en l'absence de réponse.

### Information du client sur les voies de recours

Les voies de recours et les modalités de contact sont communiquées aux clients sur les sites internet des établissements du groupe : <https://www.banquepopulaire.fr/bpaura/votre-banque/reclamation-et-mediation/> , sur les plaquettes tarifaires ou dans les conditions générales.

### Pilotage du traitement des réclamations

Le pilotage concerne en particulier les motifs du mécontentement, les produits et services concernés et les délais de traitement. Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales.

Parmi les motifs de réclamation, sont notamment suivis des indicateurs qui peuvent être révélateurs de décalages sur l'adéquation entre le service attendu par le client et le service fourni.

En 2024, 59,83 % des réclamations ont été traitées dans les 10 jours ouvrables, le délai moyen de traitement était de 13,8 jours. Les natures des réclamations étaient les suivantes : Moyens de paiement (57 %), Gestion du Compte (19 %), Crédits et Assurances (10 %), Relations Clientèle (8 %) et Divers (4 %).

# 02

## Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client

### 2.1 Protéger les clients fragiles

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes souhaite permettre au plus grand nombre – dont les personnes en difficulté – d'accéder aux services bancaires (banque au quotidien, financement, assurance, etc.). Pour maîtriser les risques d'exclusion, elle met en place des dispositifs permettant aux clients en situation de fragilité économique de gérer leur compte bancaire plus sereinement, en se conformant notamment aux réglementations en vigueur et à la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement (AFECEI).

En 2024, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes comptait 1,9 % de clients détectés fragiles selon les critères réglementaires établis.

#### Une offre spécifique, dédiée à la clientèle fragile

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes propose une offre spécifique et gratuite destinée à la clientèle fragile. L'Offre dédiée à la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF) propose l'accès à des services bancaires essentiels à la gestion du compte. Au sein de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, 16,6% des clients détectés fragiles en sont équipés en 2024, soit 2 655 clients.

Cette offre comprend, entre autres, l'exonération des commissions d'intervention et des frais liés aux incidents de paiements et irrégularités de fonctionnement de compte. Les clients « fragiles » ne souhaitant pas souscrire à l'OCF bénéficient également d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte, fixé à 25 €/mois.

#### Agir en prévention du surendettement

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes agit également en prévention du surendettement. En application de la charte AFECEI, le Groupe BPCE a développé un outil de scoring prédictif destiné à détecter de façon préventive une éventuelle dégradation de la situation financière d'un client. Tout client identifié en risque de surendettement reçoit un courrier l'invitant à prendre rendez-vous avec son conseiller afin de faire le point sur sa situation et éventuellement de réadapter ses produits et services bancaires. Les conseillers peuvent également orienter le client vers des solutions extra bancaires (associations locales, centres communaux d'action sociale, etc.).

Depuis 2021, la méthode d'identification du risque de surendettement a été élargie aux clients particuliers et aux entrepreneurs individuels. L'objectif étant de ne plus se limiter aux seuls détenteurs de crédits, mais de viser un public plus large pour être plus efficace en matière de prévention.

#### Acculturer les conseillers financiers à l'inclusion bancaire

Face aux difficultés financières rencontrées par certains clients, l'acculturation des conseillers financiers aux thématiques relatives à l'inclusion bancaire est cruciale : un dispositif de formation spécifique a été mis en place avec un premier module dédié à la prévention du surendettement et aux clients en situation de fragilité, et un second consacré au droit au compte. Ces formations doivent être réalisées obligatoirement tous les cinq ans par les conseillers particuliers en agence et sur les plateformes téléphoniques.

#### Renforcer l'écoute de la clientèle fragile

En complément du courrier réglementaire envoyé aux clients détectés comme fragiles, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a mis en place un dispositif de relance par SMS pour rappeler au client la possibilité de souscrire à l'Offre Clientèle Fragile qui lui permet de limiter les frais bancaires.

## 2.2 Le microcrédit au service de l'inclusion financière

Les microcrédits sont des prêts spécifiques dédiés à des publics en besoin d'insertion économique et sociale et qui sont exclus du crédit classique en raison de faibles revenus ou à la suite d'un aléa de la vie. Le microcrédit permet de financer un projet d'accès à l'emploi ou à la mobilité, de création d'entreprise, ou de couvrir des dépenses liées au logement, à la santé et à d'autres événements imprévus. La mise en œuvre du microcrédit est adossée à une garantie publique et à un accompagnement par un organisme d'intérêt général.

Les Banques Populaires, en cohérence avec leur positionnement entrepreneurial, orientent de façon privilégiée leurs actions vers le microcrédit professionnel avec le soutien de l'Adie. Les Banques Populaires et l'Adie partagent depuis plus de 25 ans une même ambition : ouvrir les portes du crédit à celles et ceux qui, sans ressources ou diplômes, décident de rebondir ou de se lancer dans la vie. Ainsi, elles contribuent à la dynamique économique dans tous les territoires, y compris les plus fragiles. Ce partenariat, prend vie dans chacune des Banques Populaires en impliquant en interne les collaborateurs, les dirigeants et même les retraités qui sont nombreux à devenir bénévoles de l'Adie.

Les Banques Populaires, également partenaires de longue date de France Active, octroient des crédits en s'appuyant sur la garantie France Active et accordent des prêts complémentaires aux Fonds de prêts d'honneur d'Initiative France.

Le réseau des Banques Populaires est également un mécène engagé aux côtés des jeunes entrepreneurs soutenus par l'Adie, en soutenant l'ensemble de l'offre d'accompagnement dédiée aux moins de 30 ans (programme de formation Je Deviens Entrepreneur, fonds de prêts d'honneur dédié aux jeunes et prix Créadie Jeune Banque Populaire).

En 2024, le nombre de microcrédits professionnels accordé s'est élevée à 3,4 millions d'euros pour la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

Plus spécifiquement, les initiatives menées en matière de microcrédit ont permis de s'engager aux côtés des jeunes entrepreneurs avec l'Adie, en accordant une ligne de crédit de 1,3 millions d'euros dédiée aux micro-crédits des jeunes entrepreneurs, ainsi qu'en octroyant une prime de 1 000 € au lauréat du prix Créadie « Jeune Banque Populaire ».

Ces initiatives ont aussi permis de s'engager dans le développement économique du territoire avec l'Adie, en accordant une ligne de crédit de 2,1 millions d'euros destinées aux entrepreneurs en Auvergne Rhône-Alpes, ainsi qu'en octroyant une prime de 1 000 € au lauréat du prix Créadie « Vitalité économique des territoires ».

Ainsi l'Adie a pu accompagner 944 entrepreneurs dans la création ou le développement de leur activité.

Par ailleurs La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes soutient les 32 associations affiliées au réseau Initiative France en Auvergne Rhône Alpes ainsi que l'antenne régionale de l'association. Ce soutien est complété par une présence de collaborateurs de la banque lors des comités d'agrément mensuels des associations soutenues.

Elle s'engage également aux côtés des femmes entrepreneurs, en participant à hauteur de 10 000€ aux prix « Initiative au féminin ». Ce prix récompense 5 à 6 lauréates accompagnées par le réseau Initiative France.

Enfin, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est partenaire des 6 associations affiliées au réseau France Active sur son territoire. Les collaborateurs de la banque participent au comité d'agrément de ces associations.

## 2.3 Garantir l'accessibilité des offres

### Des agences proches et accessibles

Les Banques Populaires font du concept de proximité et de leur présence sur l'ensemble du territoire une des clefs de leur réussite. La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes reste attentive à maintenir une forte présence locale. Fin 2024, la Banque populaire compte 77 agences en zones rurales et 37 agences en quartiers prioritaires ou à proximité d'un quartier prioritaire de la politique de la ville<sup>9</sup>. La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes dispose d'un maillage dense sur son territoire, renforcée par des présences délocalisées de conseillers spécialisés sur des segments de clientèle comme l'agriculture et l'économie de la montagne.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'attache à rendre ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. La priorité est la mise en conformité avec l'obligation légale d'assurer l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées : à ce jour, 92,7 % des agences remplissent cette obligation.

En plus de l'obligation légale, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a mis en place des initiatives comme l'installation d'automates et de distributeurs automatiques (DAB) avec des touches en braille ; un site internet accessibles aux personnes malvoyants ; des relevés de compte en braille à la demande du client ou encore un service d'accessibilité téléphonique et physique aux personnes sourdes, malentendantes, aveugles ou aphasiques.

### L'accessibilité numérique pour garantir l'inclusion de tous

L'accessibilité numérique est essentielle pour répondre à l'objectif d'universalité des services numériques, puisqu'elle vise à rendre les informations et fonctionnalités d'un service ou contenu numérique accessibles à tous, quel que soit le handicap de la personne ou sa manière d'accéder à l'information. Elle concerne les services numériques à destination du grand public, des collaborateurs et des clients (particuliers et professionnels).

Le Groupe BPCE présente ses engagements en la matière via son schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2025-2027 et sa déclinaison au sein de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

Dans une optique d'inclusion numérique, l'ambition est notamment d'élargir les actions en la matière aux personnes en situation de fracture numérique, tout en prenant en compte le vieillissement de la population.

Dans le cadre de cette approche, un double objectif a été fixé pour 2025 au niveau du Groupe BPCE et de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes : d'une part remédier aux problèmes d'accessibilité des services numériques pour assurer à *minima* une accessibilité partielle ; et d'autre part pour les nouveaux services numériques, faire évoluer les méthodologies projet pour la prise en compte de l'accessibilité numérique dès leur conception.

<sup>9</sup> Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont définis par la loi 2014-73 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Les zones concernées sont définies sur la base d'un critère unique de niveau de revenus des habitants, déterminant 1300 quartiers prioritaires. La liste est établie par les décrets 2014-1750 et 2014-1751, du 30 décembre 2014, respectivement pour la métropole et les DOM-TOM. Les délimitations sont consultables sur le [géoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr).

# 03

## Protéger les intérêts du client et du sociétaire

### 3.1 Garantir une offre transparente

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'inscrit dans la politique de transparence des offres définie au niveau du Groupe BPCE.

Les offres de produits et services, lorsqu'elles sont destinées à un consommateur, doivent respecter les dispositions issues du code de la consommation, relatives aux pratiques commerciales interdites (à l'exception du refus de vente). Y figurent notamment les pratiques commerciales trompeuses ou agressives.

Ainsi, lors de la rédaction de documents commerciaux, les rédacteurs sont invités à être tout particulièrement vigilants à l'adéquation entre les conditions de commercialisation, le mode/processus de mise à disposition de l'information, et la cible de clientèle visée. De même, le rédacteur d'une documentation promotionnelle doit prêter une grande attention aux canaux de commercialisation envisagés et au caractère approprié de la stratégie de distribution. Toutes les informations, y compris publicitaires, doivent être correctes, claires et non trompeuses. Une information claire est une information suffisante pour permettre au client d'appréhender les principales caractéristiques du produit qu'il s'apprête à souscrire ainsi que les avantages et risques y afférents.

La protection des intérêts de la clientèle est une préoccupation majeure de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes. En toutes circonstances, les collaborateurs doivent servir les clients avec diligence, loyauté, honnêteté et professionnalisme, et proposer des produits et des services adaptés à leurs compétences et leurs besoins. Dans ce cadre, et afin de maintenir un haut niveau de protection de la clientèle, un corpus de procédures est établi et des contrôles portant sur cette thématique sont réalisés.

### 3.2 Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données

#### Protection des données personnelles

La politique de protection des données de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes pose les principes d'usage et d'éthique de l'exploitation des données personnelles dans le respect des textes réglementaires en vigueur. Elle s'applique à l'ensemble des opérations traitant des données personnelles.

Les contrats conclus avec les prestataires traitant de Données personnelles, conformément à la législation sur la protection des données personnelles, garantissent une stricte utilisation des données personnelles aux seules fins d'exécuter leurs prestations. Tout partage de données au sein ou à l'extérieur de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes se limite uniquement à des obligations légales, telles que celles relatives à la lutte contre le blanchiment de Capitaux et le financement du Terrorisme.

De même, la prospection commerciale est strictement encadrée. Le recueil du consentement à des fins de prospection commerciales s'est fortement développé par :

- La mise en conformité en 2021 de la politique Cookie au regard des lignes directrices publiées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) (information complète rendue accessible sur les sites web et App...);
- La mise en œuvre du consentement des clients pour des sollicitations commerciales s'appuyant sur des données de paiement et sur l'exploitation d'informations issues du diagnostic de performance énergétique et de certaines données de l'avis d'imposition ;

- Le développement d'un centre de consentement qui regroupe toutes les autorisations données par les clients sur les cookies, la prospection commerciale et les traitements spécifiques nécessitant un accord préalable.

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques et aux obligations légales, des formations régulières sont organisées sur la protection des données. En 2024, 95,1 % des collaborateurs de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes inscrits ont suivi une formation RGPD.

### Cybersécurité

Les Systèmes d'Information (SI) contiennent et traitent de multiples données sensibles relatives aux informations commerciales des clients, à la stratégie de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, à ses résultats financiers, à son développement commercial ou à ses engagements, ainsi que des informations nominatives relatives aux clients, aux partenaires et au personnel. Ils doivent donc être préservés de toute menace connue ou émergente en tenant compte des vulnérabilités inhérentes aux technologies sur lesquelles ils reposent.

Dans le cadre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information Groupe (PSSI-G), différents moyens de sécurité pour protéger les utilisateurs finaux, garantir la sécurité des informations et des transactions sont mis en œuvre :

- Une authentification renforcée pour sécuriser l'accès aux comptes en ligne ;
- Le chiffrement des données sensibles, comme les informations personnelles et bancaires ;
- La surveillance des transactions avec la mise en place de systèmes de détection des fraudes ;
- La sécurité des applications avec des protocoles de sécurité robustes pour protéger les utilisateurs contre les cybermenaces ;
- La formation et de la sensibilisation pour les utilisateurs ;
- Les mises à jour régulières pour corriger les vulnérabilités des systèmes et des applications ;
- Les contrôles d'accès pour minimiser les risques d'accès non autorisé ;
- L'assistance et le support avec la mise à disposition de différents canaux de communication et de services d'assistance, pour aider les utilisateurs en cas de problème de sécurité, comme le vol d'identité ou la fraude.

### Les actions de sensibilisation/formation à la Cybersécurité menées en 2024

En 2024, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a entrepris une série d'initiatives significatives pour renforcer la sensibilisation et la formation en matière de cybersécurité.

Tout d'abord, des emails réguliers ont été diffusés à l'ensemble des collaborateurs, rappelant les bonnes pratiques concernant des sujets cruciaux tels que le phishing, le travail à distance, la gestion des mots de passe et la sécurité des postes de travail.

Le mois d'octobre a été particulièrement actif, avec la participation de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes au « mois européen de la cybersécurité ». À cette occasion, diverses communications ont été partagées pour sensibiliser les employés aux enjeux de la sécurité informatique.

Des sessions de formation spécifiques ont également été organisées, axées sur la sécurité informatique et la lutte contre la fraude externe. Par ailleurs, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a pris part à toutes les campagnes de faux phishing orchestrées par le Groupe BPCE, ciblant l'ensemble des collaborateurs, alternants, stagiaires, intérimaires et prestataires à douze reprises durant l'année. En fonction des comportements observés, des actions de sensibilisation et de formation ont été mises en place pour les personnes ayant été piégées.

Tous les collaborateurs de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes ont été inscrits à un nouvel e-learning portant sur les fondamentaux de la cybersécurité, conçu par le Groupe BPCE. De plus, une sensibilisation spécifique a été réalisée pour les équipes monétiques, axée sur les méthodes sécurisées de transmission des données.

Enfin, pour compléter ces efforts, un sous-site dédié à la sécurité des systèmes d'information est accessible à tous les collaborateurs via les intranets de l'entreprise.

#### Les principaux travaux réalisés en 2024

Depuis plusieurs années, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'investit dans une démarche d'amélioration continue de sa cybersécurité, et 2024 a été une année clé à cet égard. Parmi les initiatives majeures, la Direction informatique a renforcé son rôle en étant systématiquement consultée lors de l'implémentation de nouvelles solutions ou prestations ayant un impact sur le système d'information. Ce processus assure une évaluation rigoureuse des risques et la formulation de recommandations adaptées.

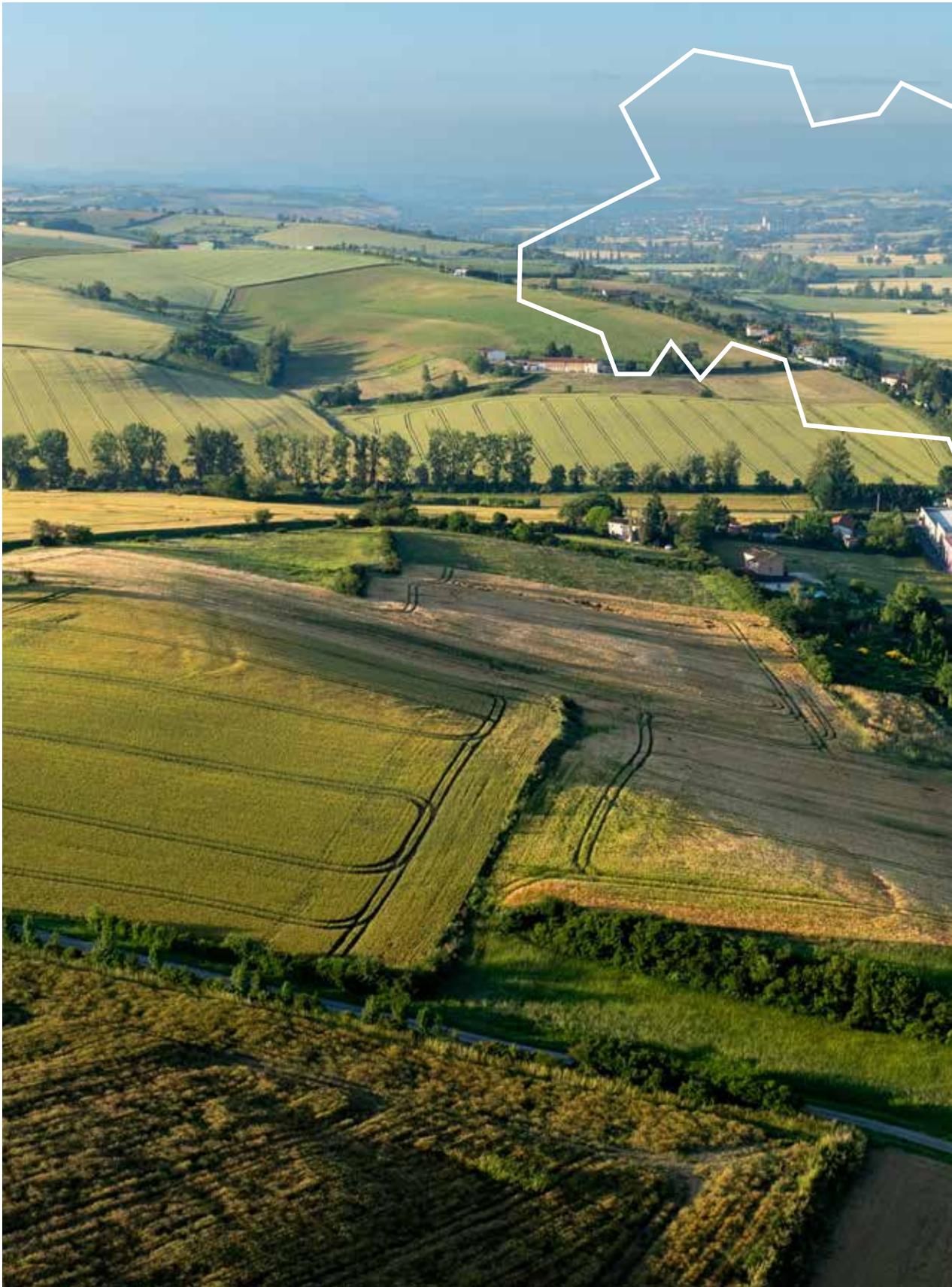
Dans cette même dynamique, la procédure d'octroi des habilitations a été actualisée en collaboration avec la Direction informatique, garantissant ainsi un cadre sécurisé pour l'accès aux systèmes. De plus, un travail conjoint entre le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) et la Direction informatique a permis de sélectionner et d'intégrer les règles de la PSSI-G dans un outil de gestion des risques, renforçant ainsi la gouvernance de la sécurité.

Pour assurer un suivi efficace, un planning a été élaboré pour les Contrôles Permanents de Niveau 1, accompagné de reportings réguliers sur leur avancement. Parallèlement, le Groupe BPCE a mené des scans de vulnérabilité trimestriels sur ses sites Internet privés de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, avec une attention particulière portée sur le contexte des Jeux Olympiques, ce qui a nécessité une surveillance accrue pour anticiper d'éventuelles cyber-attaques.

Des tests d'intrusion logiques et physiques, réalisés par un cabinet spécialisé, ont également été mis en œuvre, touchant divers éléments du système d'information et plusieurs sites Internet, afin de détecter et corriger les failles de sécurité. Dans le cadre de l'optimisation de ses processus, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes poursuit la migration de ses applications vers la chaîne d'intégration continue du Groupe BPCE, ce qui permet de sécuriser les cycles de développement depuis la conception jusqu'au déploiement en production.

Enfin, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a participé aux travaux de mise en conformité avec la nouvelle réglementation européenne Digital Operational Resilience Act (DORA), visant à renforcer la résilience numérique du secteur financier, tout en évaluant son score National Institute of Standards and Technology (NIST) et en déployant un plan d'actions pour améliorer la sécurité informatique.

Au quotidien, plusieurs mesures contribuent à la réduction des risques informatiques. Chaque demande d'habilitation doit passer par un circuit de validation impliquant le RSSI, qui est également sollicité lors de l'intégration de nouvelles solutions. De plus, toute connexion d'un nouveau prestataire au système d'information nécessite une validation préalable du RSSI, et un engagement de sa part de se conformer aux exigences de sécurité du groupe BPCE. Ces efforts constants témoignent de l'engagement de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes à protéger ses systèmes d'information et à garantir la sécurité de ses opérations.





A wide-angle photograph of a mountain landscape. In the foreground, a steep, grassy ridge slopes down towards the left. Two small figures of hikers are standing on the crest of the ridge, looking out over a vast valley. The valley is filled with rolling hills, green fields, and small settlements, all under a clear, bright sky. The overall tone is warm and scenic.

# Chapitre VII

Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité



# SOMMAIRE

01

## **Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires**

- 1.1** Promouvoir une culture éthique
- 1.2** Protéger les lanceurs d'alerte

02

## **Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société**

- 2.1** Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité
- 2.2** Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- 2.3** Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs)



# 01

## Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

### 1.1 Promouvoir une culture éthique

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes décline le Code de conduite et d'éthique<sup>10</sup> du Groupe BPCE qui établit un document pratique et clair à destination des collaborateurs, des fournisseurs et des partenaires dans leurs relations avec le group. Il met en lumière les règles de conduite et les bonnes pratiques à adopter et repose sur douze principes de conduite articulés en trois parties :

- Intérêt du client et du sociétaire, dont les principes sont les suivants : favoriser un esprit d'ouverture et de confiance, garantir un traitement équitable des clients, protéger les intérêts du client et du sociétaire, communiquer en toute transparence ;
- Responsabilité employeur et salariés, dont les principes sont les suivants : promouvoir l'exemplarité, l'exigence et la bienveillance, promouvoir le respect des collaborateurs et leur développement professionnel, agir avec éthique professionnelle en toutes circonstances, assurer la pérennité du Groupe BPCE ;
- Responsabilité sociétale, dont les principes sont les suivants : contribuer à une économie de marché humainement responsable. Être un groupe bancaire inclusif et ouvert à tous, agir efficacement pour la protection de l'environnement et la mutation énergétique vers une économie peu carbonée, promouvoir le respect des droits de l'Homme dans toutes nos activités.

Avec ce code de conduite et d'éthique, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes prend l'engagement de nouer des relations de confiance durables avec les clients, les partenaires et les fournisseurs, et d'agir avec intégrité dans l'exercice de ses métiers.

Une formation réglementaire de type e-learning a été élaborée pour acter de la prise de connaissance des principes du Code de conduite dans le groupe. Cette formation est obligatoire pour tous les collaborateurs ainsi que pour tous les nouveaux entrants. Ainsi, au 31 décembre 2024, 97 % des collaborateurs inscrits ont suivi la formation.

L'ensemble des collaborateurs de l'entreprise sont également inscrits à leur arrivée puis tous les 5 ans, à une formation à l'Éthique Professionnelle. En 2024, elle a été suivie par plus de 95 % des inscrits.

### 1.2 Protéger les lanceurs d'alerte

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes décline la politique relative au «Dispositif lanceur d'alertes». Elle est applicable dans toutes les entités du Groupe BPCE et précise :

- Les personnes qui peuvent lancer une alerte : en particulier, collaborateurs internes, externes et occasionnels, titulaires de droits de vote au sein de l'assemblée générale de l'entité, membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance, cocontractants de l'entité, sous-traitants, clients ;
- Le type d'alerte qui peut être faite, le process opérationnel de signalement et de traitement de l'alerte, afin de garantir l'intégrité et la confidentialité des informations recueillies, mais aussi de protéger les personnes éligibles au dispositif de protection contre toute mesure de représailles ou menaces ;

<sup>10</sup> <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>.

- Les catégories de personnes qui font l'objet d'une protection : le lanceur d'alerte, les facilitateurs, les personnes en lien avec le lanceur d'alerte et les entités juridiques contrôlées par un lanceur d'alerte dans lesquelles il travaille ou avec lesquelles il est lié dans un contexte professionnel ;
- Les différentes formes de représailles dont est protégé le lanceur d'alerte (Suspension, mise à pied, licenciement ou mesures équivalentes ; Coercition, intimidation, harcèlement ou ostracisme ; Orientation abusive vers un traitement psychiatrique ou médical...).

L'alerte professionnelle doit porter sur des conduites ou des situations susceptibles de constituer un manquement aux règles applicables au Groupe BPCE. Elle peut aussi porter sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement.

Une alerte peut être faite par tout canal défini par l'entité pour autant que l'anonymat de l'auteur du signalement et la confidentialité soient parfaitement garantis. Le principal canal de transmission de l'alerte pour tous les établissements participant à ce dispositif est la plateforme groupe Whispli, à laquelle tous les collaborateurs et prestataires ont un accès direct via un lien URL<sup>11</sup>. Une alerte peut aussi être faite directement auprès de sa hiérarchie ou via une adresse générique dédiée.

La procédure déclinée par une entité est diffusée par l'entité concernée par tout moyen assurant une publicité suffisante, notamment par voie de notification, affichage ou publication, le cas échéant sur son site internet ou par voie électronique, dans des conditions permettant de la rendre accessible de manière permanente aux personnes concernées. Pour les prestataires et fournisseurs, une clause figurant dans les contrats constitue une publicité suffisante.

Une formation réglementaire obligatoire de type e-learning accompagne le déploiement de l'outil Whispli et précise notamment les droits et devoirs d'un lanceur d'alerte ainsi que la protection qui lui est attachée.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a déployé l'outil d'alerte Groupe Whispli, et l'ensemble des collaborateurs sont inscrits à leur arrivée à la formation Lanceurs d'alertes.

<sup>11</sup> <https://bpce.whispli.com/speakup%20?locale=fr>

# 02

## Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société

### 2.1 Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité

Les règles et procédures contribuent à prévenir et détecter les comportements susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence :

- Une cartographie des risques de corruption est établie et mise à jour régulièrement par les entités du groupe, selon une méthodologie conforme aux recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA). Le résultat de la cartographie des risques, y compris les plans d'action le cas échéant, est présenté pour validation aux organes de direction de chaque entité du groupe ;
- Des plans d'action sont formalisés afin de réduire le niveau de risque de certains scénarios, lorsqu'ils restent trop élevés après prise en compte des mesures d'atténuation ;
- La politique groupe « cadeaux, avantages et invitations » prévoit un seuil maximum pour les cadeaux reçus ou donnés, seuil au-delà duquel une autorisation préalable de la hiérarchie, et une déclaration à la Conformité sont requises. Dans le cadre du sponsoring des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, des règles de vigilance spécifiques ont été adoptées afin de sécuriser l'attribution des hospitalités aux clients et autres tiers ;
- Tous les collaborateurs, y compris les personnes occupant des fonctions exposées, notamment les dirigeants, sont tenus de suivre la formation aux règles de l'éthique professionnelle et de la lutte contre la corruption ;
- Les fournisseurs dont le montant total d'achats au niveau du groupe est au moins de 50 000 euros font l'objet d'une évaluation, qui prend en compte un certain nombre de critères (catégorie d'achat, critère géographique, informations négatives sur le fournisseur...). Cette évaluation conduit si nécessaire à des diligences complémentaires visant à apprécier le risque in fine au regard notamment des mesures anti-corruption mises en place par le fournisseur ;
- Les relations avec les intermédiaires (dont les apporteurs d'affaires) et les clients sont encadrées : les contrats et les conventions comportent des clauses anti-corruption ; des comités d'agrément sont prévus, la prise en compte du risque de corruption dans l'octroi de crédit aux clients corporate est en cours ; l'intégrité des nouveaux partenaires du groupe est par ailleurs évaluée dans le cadre du « comité nouveaux produits nouvelles activités » du groupe ;
- Les alertes issues du dispositif d'alerte professionnelle portant sur des faits de corruption font l'objet d'un reporting groupe anonymisé et annuel.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'inscrit dans le corpus étendu de normes et procédures du Groupe BPCE qui encadre de manière générale la stricte séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle incluant notamment un système de délégations en matière d'octroi de crédit et de relations avec les personnes politiquement exposées et un encadrement de la connaissance client.

Les règles de conduite anticorruption, consultables sur la page « éthique et conformité » du site de BPCE<sup>12</sup> ont vocation à être déclinées par chaque établissement et annexées à son règlement intérieur. Des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, sont prévues en cas de manquement à ces règles.

Une cotation des risques de corruption a été réalisée pour la seconde fois en 2024 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes selon la méthodologie Groupe BPCE. Dans le cadre de cet exercice, aucun risque fort ou critique n'a été détecté.

<sup>12</sup> <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Regles-de-conduite-anticorruption-1.pdf>.

## 2.2 Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) s'inscrit dans un double objectif : prévenir les activités criminelles en les privant de fonds, d'une part et assurer la solidité, l'intégrité et la stabilité du système économique et financier, d'autre part.

Le dispositif LCB-FT repose sur cinq composantes principales :

- L'évaluation des risques BC-FT : chaque établissement analyse son exposition aux risques selon des facteurs prévus par la législation, inhérents à leurs clients, à leurs services, à leurs transactions et canaux de distribution ainsi que selon des facteurs géographiques. Cette analyse est formalisée dans la classification des risques des établissements, qui intègre, notamment la problématique des pays « à risque ». Pour chaque client, un profil de risques BC-FT est établi, permettant de lui attribuer un score de vigilance ;
- La connaissance de la clientèle : le Know Your Customer (KYC) doit comprendre des informations sur l'activité, la surface financière et patrimoniale, des éléments de notoriété disponibles dans des médias fiables, etc. afin que les établissements soient en mesure de comprendre l'économie générale des opérations financières réalisées par le client (connaissance de l'origine, de la destination des fonds et de la justification du mouvement). La connaissance de la clientèle intègre, en particulier, la détection des Personnes Politiquement Exposées (PPE) et l'identification des bénéficiaires effectifs pour les personnes morales ;
- L'exercice d'une vigilance constante sur les opérations, tout au long de la relation d'affaires, et en fonction du niveau de risques BC-FT, qui permet d'identifier les opérations atypiques au regard du comportement attendu du client. Les établissements mobilisent la vigilance de leurs collaborateurs, ainsi que de moyens, largement automatisés, de détection des opérations inhabituelles ;
- L'analyse humaine des alertes et, le cas échéant, la réalisation d'examens renforcés pour traiter le doute sur les opérations atypiques/inhabituelles ;
- Les signalements - également appelés "Déclarations de soupçons" à TRACFIN des opérations douteuses/suspectes, dès lors que persiste un doute sur la licéité des sommes ou des opérations.

D'autres éléments complètent ce dispositif tels que, notamment, un système de contrôle permanent et périodique, des actions de formation et d'information régulière des collaborateurs et des dirigeants, des suivis réguliers par les instances de gouvernance d'indicateurs dédiés.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes met en place une formation régulière des collaborateurs et dirigeants, au sein d'un dispositif harmonisé de formation, avec une périodicité au moins biannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière. Au 31 décembre 2024, 95,2 % des collaborateurs inscrits ont été formés à la lutte anti-blanchiment.

En 2024, les actions de sensibilisation des réseaux commerciaux et l'accompagnement des collaborateurs nouvellement en poste ont permis de traiter plus de 86 % des alertes Lutte Anti-Blanchiment dans un délai de 15 jours. Les résultats de contrôles permanents attestent par ailleurs de la qualité du dispositif et du respect des process définis au sein de l'établissement. Enfin, l'exercice de cartographie des risques LCB-FT mené annuellement n'a pas fait apparaître de risque intermédiaire fort.

### 2.3 Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs)

Le Groupe BPCE se conforme à toutes les formes de sanctions financières applicables, qui peuvent cibler un pays ou un territoire, une organisation, un individu, une personne morale, un navire, un avion, certains biens ou services, ou certaines activités, qu'il s'agisse de gels d'avoirs et des ressources économiques, d'embargo total, de restrictions ou d'embargos spécifiques sur des types de transactions particuliers<sup>13</sup> ou sur l'exportation ou l'importation de certains biens, services ou technologies<sup>14</sup>.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes veille à appliquer strictement les réglementations et n'accepter aucune activité ayant pour objet ou pour effet de contourner les interdictions prévues par ces dernières.

Depuis juin 2023, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes délègue la prise en charge par l'équipe centrale BPCE du traitement des alertes filtrage sanction internationales et embargos de niveau 2.

---

<sup>13</sup> Par exemple le financement à long terme ou lorsque ces opérations sont réalisées par des personnes physiques ou morales sanctionnées.

<sup>14</sup> Par exemple les biens militaires ou vers ou en provenance de pays ou territoires sanctionnés.



A wide-angle photograph of a rugged, grassy cliffside. Two small figures of people are standing on the edge of the cliff, looking out over a vast, hazy valley. The valley is filled with rolling hills and fields, extending to the horizon under a clear sky. The lighting suggests a bright, sunny day.

# Chapitre VIII

Vie coopérative



# SOMMAIRE

01

**Animation de la vie coopérative**

02

**Animation du sociétariat**



# 01

## Animation de la vie coopérative

Les Banques Populaires, dont la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, sont des sociétés soumises à un régime juridique spécifique conforme aux valeurs des coopératives :

- Une rémunération limitée du capital hors de toute spéculation ;
- Des réserves impartageables transmises aux générations futures ;
- Le sociétaire dispose d'une double qualité : il est à la fois détenteur et utilisateur de sa coopérative ;
- Une organisation qui fonde sa performance économique sur l'efficacité collective et la gestion sur le long terme ;
- La primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel ;
- Un ancrage dans les territoires favorisant leur développement (organisation décentralisée).

Les Banques Populaires ont défini conjointement de manière volontaire, un ensemble d'indicateurs répondant aux sept grands principes de l'Alliance Coopérative Internationale pour évaluer leurs pratiques coopératives.

Principe coopératif		Indicateurs	2024	2023
1. Adhésion volontaire et ouverte à tous	L'adhésion à la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est un acte libre et volontaire, sans discrimination de sexe, d'origine sociale, ethnique, religieuse ou politique.	Nombre de sociétaires	369 207	350 687
		Evolution du nombre de sociétaires par rapport à l'année précédente (en %)	5,28 %	4,38 %
		Sociétaires parmi les clients (en %)	37,09 %	35,13 %
		NPS (Net promoter score) des clients sociétaires (Particuliers)	36	28
2. Pouvoir démocratique exercé par les membres	Les sociétaires se réunissent chaque année pour participer à l'Assemblée Générale de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, élire les administrateurs et voter les résolutions. Le vote des sociétaires est historiquement à la proportionnelle. Un homme = 0.25% maximum des voix exprimées en Assemblée générale.	Taux de vote à l'AG (en %) issus du Conseil d'administration	22.30 %	20.30 %
		Nombre de membres du Conseil d'administration (dont censeurs et représentants des collaborateurs)	19	19
		Taux de femmes membres du Conseil d'administration (en %)	44 %	44 %
		Nombre de censeurs	1	1
		Taux de participation des administrateurs aux Conseils d'administration	94 %	90.50 %
		Nombre de réunions des comités spécialisés	16	18

Principe coopératif	Indicateurs		2024	2023
3. Participation économique des membres	La rémunération des parts sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable.	Valeur de la part sociale (en euros)	16 €	16 €
		Taux de rémunération de la part sociale (en %)	2,5 % brut (sous réserve de l'approbation lors de l'AG 2025)	3% brut
		Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire (en euros)	4 716 €	4 943 €
		Concentration du capital (X % des sociétaires détiennent 50 % du capital)	6,5 %	6,7 %
4. Autonomie et indépendance	La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est une banque de plein exercice. Les parts sociales ne s'échangent pas sur les marchés et ne sont pas cotées en bourse. La banque est détenue à 100% par ses sociétaires.			
5. Education, formation et information	La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes veille, avec l'appui de la FNB, à l'adéquation des contenus de formation des élus, compte tenu des exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d'Administration.	Nombre de formations dédiées au modèle coopératif pour les membres du Conseil d'administration	3	3
		Nombre moyen d'heures de formation par administrateur	10	11
		Administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année (en %)	89 %	100 %
6. Coopération entre les coopératives	La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est membre de Coop FR, organisme de représentation du mouvement coopératif en France. Elle est représentée au sein du Conseil Supérieur de la Coopération par la Fédération Nationale des Banques Populaires. Elle soutient la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire sur son territoire.			
7. Engagement envers la communauté	La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes fait vivre son territoire, notamment au travers des actions menées au bénéfice de la société et de ses sociétaires.	Empreinte coopérative et sociétale - Nombre d'actions menées et montant associé (en euros)	743 actions pour 24,4 M€	1093 actions pour 22,6 M€

# 02

## Animation du sociétariat

Le comité sociétariat national, animé par la Fédération Nationale des Banques Populaires, a défini une feuille de route 2024/2030 autour du développement du sociétariat afin de promouvoir le modèle coopératif, appelée « Elan Coopératif Banque Populaire », caractérisé par quatre axes prioritaires :

1. Coopératif 'inside', les collaborateurs ambassadeurs du modèle ;
2. Coopératif 'outside', l'animation du modèle coopératif pour mettre les collaborateurs au cœur de la vie de la banque ;
3. Le sociétariat, au cœur du modèle de développement commercial ;
4. La communication coopérative, affirmer notre communication pour donner de la puissance à cet élan.

L'Elan Coopératif est décliné par projets annuels et des indicateurs clefs. La validation des projets majeurs est faite en comités FNBP avec les dirigeants des Banques Populaires et partagé lors des instances avec le Groupe BPCE.

Les 369 207 sociétaires de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes constituent le socle de son modèle coopératif. Ils détiennent son capital social. Ils votent lors de l'assemblée générale et élisent directement les administrateurs qui les représentent au sein du conseil d'administration. En 2024, ce sont plus de 22,30 % des sociétaires qui se sont exprimés en votant. En 2024, l'assemblée générale de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'est déroulée à la Roche sur Foron.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a mis en place une politique relative à l'animation du sociétariat et dont le suivi des actions est assuré par une équipe dédiée au sein du Secrétariat Général. La mise en œuvre des actions repose, de manière plus large, sur l'ensemble des directions de la Banque Populaire.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, notamment via son Comité Sociétariat & RSE, suit régulièrement différents indicateurs relatifs à son sociétariat (pratiques de commercialisation, évolution du capital social et distribution entre les sociétaires, etc.).

Consciente de l'importance d'engager ses sociétaires dans sa gouvernance coopérative, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a créé 8 Conseils Territoriaux Coopératifs (CTC) à travers tout le territoire. En 2024, ces entités regroupent plus de 80 Conseillers Territoriaux, qui sont des clients sociétaires, des personnalités représentatives de leur territoire, de secteurs d'activité et de professions variés.

Instance d'échange et d'information, les CTC sont un relais entre le Conseil d'Administration, la Banque et les Sociétaires.

Leur mission est de promouvoir la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ses valeurs coopératives auprès des clients sociétaires et de ses parties prenantes, ainsi que de remonter à la banque leur parole et remarques.

Par ailleurs, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a lancé un programme d'animation 100 % dédié aux clients sociétaires et construit autour de jeux concours. L'objectif de ce programme est de fidéliser et de développer le sentiment d'appartenance des clients sociétaires en leur proposant des animations.

En 2024, ce sont ainsi plus de 200 clients sociétaires qui ont été invités aux animations suivantes : Escape Game en ligne sur le Numérique Responsable, Festival International du Court-Métrage à Clermont-Ferrand, Vulcania, Fresques du Climat, Rallye de la Gastronomie à Valence, Gestes de 1<sup>ers</sup> secours avec la Croix-Rouge, Coopérative de Mai...



A wide-angle landscape photograph showing two hikers standing on the edge of a grassy cliff. They are looking out over a vast, hazy valley with rolling hills and a small town in the distance. The sky is bright and clear.

# Chapitre IX

Note méthodologique



#### Périmètre du reporting

Pour l'exercice **2024**, le périmètre de reporting des indicateurs concerne les entités suivantes : BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES et BANQUE DE SAVOIE.

L'objectif visé par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes à terme est de publier des indicateurs RSE sur le même périmètre que celui utilisé pour la publication des comptes consolidés. Le périmètre retenu pour l'exercice **2024** a été déterminé selon le champ du possible ; il s'élargira chaque année pour se rapprocher du périmètre de consolidation statutaire.

#### Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du **1<sup>er</sup> Janvier 2024 au 31 Décembre 2024**.

#### Disponibilité

Le rapport d'impact volontaire de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.banquepopulaire.fr/bpaura/votre-banque/nos-engagements/qui-sommes-nous/rapports-annuels/>.

## PRECISIONS SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS

#### Empreinte Propre

Le calcul des émissions de CO<sub>2</sub>e liées aux activités propres de (« Vie de bureau ») inclut les périmètres suivants :

- Scope 1 : émissions directes de l'entreprise,
- Scope 2 : émissions indirectes liées à la production d'électricité,
- Scope 3 amont et aval : achats, immobilisations, déplacements, fret (dont transports de fonds), déchets.

Les facteurs d'émissions utilisés pour les calculs sont revus annuellement. Ils sont essentiellement issus de la base Empreinte administrée par l'ADEME base de données de référence en France, citée par l'article L229-25 du Code de l'Environnement (décret BEGES). Cette base de données est gérée par un comité de gouvernance regroupant divers acteurs publics et privés (Ministères, Organismes techniques, Associations, MEDEF).

#### Définitions des indicateurs

Les définitions des principaux indicateurs sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Unité	Définition
Chapitre 1	Empreinte coopérative et sociétale	En nombre et €	Nombre d'actions menées en faveur de la société (actions non réglementaires et non commerciales) et montants associés
Chapitre 1	Nombre de clients sociétaires	Nombre	Nombre de clients détenant des parts sociales de l'établissement
Chapitre 1	Part des achats réalisés avec des fournisseurs locaux	Pourcentage (%)	Pourcentage des achats (en montant) réalisés auprès d'un prestataire dont le siège social ou un site est situé en région Auvergne Rhône Alpes.

Chapitre	Libellé	Unité	Définition
Chapitre 1	Nombre de visiteurs uniques sur le module Conseils et Solutions durables	Nombre	Cumul (depuis le lancement) du nombre de visiteurs uniques qui consultent l'espace « Conseils et solutions durables » sur l'application mobile
Chapitre 1	Montant de financements accordés pour les travaux de rénovation énergétique	Montant (€)	Montant des productions annuelles de financements accordés aux clients particuliers pour des travaux de rénovation énergétique (dont Eco PTZ et Eco PTZ MPR)
Chapitre 1	Pourcentage de clients corporate (ETI) actifs avec un dialogue ESG	Pourcentage (%)	Pourcentage des clients corporate actifs (au sens commercial) ayant bénéficié d'un dialogue ESG. Un dialogue présent sur un tiers est comptabilisé dès qu'il est saisi sur un tiers (code_banque/SIREN) alors l'encours de ce tiers est couvert
Chapitre 1	Montant des financements de la transition et de la décarbonation pour les entreprises	Montant (€)	Montant des productions annuelles de financements accordés sur le périmètre des prêts BtoB suivants : Prêts Green, Prêts Impact, CBM Roulant et LOA/LDD Green
Chapitre 1	Nombre de projets de microcrédits financés	Nombre	Nombre annuel de projets financés en micro-crédits professionnels
Chapitre 1	Montant de financements accordés à l'économie sociale et solidaire	Montant (€)	Montant des productions annuelles de financements de Prêts MLT sur le marché ESS
Chapitre 1	Montant de financements accordés au logement social		Montant des productions annuelles de financements de Prêts MLT sur le marché Logement Social
Chapitre 1	Montant de financements accordés au secteur public		Montant des productions annuelles de financements de Prêts MLT sur le marché Secteur Public
Chapitre 1	Engagement des collaborateurs	-	Mesure des opinions des salariés sur leur situation professionnelle et leur perception de l'entreprise au niveau local et à l'échelle du groupe. Cet indicateur est mesuré via le baromètre interne diapason réalisé selon une fréquence annuelle ou tous les deux ans
Chapitre 1	Index égalité professionnelle	Index (note sur 100)	Mesure des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise
Chapitre 1	Pourcentage d'emploi de personnes en situation d'handicap	Pourcentage (%)	Pourcentage de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (BOETH) au 31 décembre de l'année considérée

Chapitre	Libellé	Unité	Définition
Chapitre 1	Mixité au sein du conseil d'administration ou conseil d'orientation et de surveillance (représentée par un ratio femmes/hommes moyen)	Ratio	Ratio femme / homme au sein du conseil d'administration ou du conseil d'orientation et de surveillance
Chapitre 2	Variation de l'encours d'épargne verte	Pourcentage (%)	Variation de l'encours d'épargne collectée sur les produits d'épargne verts : Livret Transition Energétique, Livret Transition Energétique Sociétaire, Livret Transition Energétique Association, Livret Développement Durable et Solidaire et Compte à Terme Transition Energétique.
Chapitre 2	Collecte brute sur les fonds commercialisés relevant de l'article 8 et de l'article 9	Encours, Collecte brute et Collecte Nette (€)	Encours et collecte des Fonds d'investissement dont l'objectif d'investissement durable contribue à un objectif environnemental, social ou de gouvernance, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, sont inclus l'OPC MLT, l'OPC Monétaire ainsi que les fonds ISR
Chapitre 2	Montant des financements accordés à des projets d'énergies renouvelables	Montant (€)	Production (M€), nouvelles transactions et refinancements signés dans l'année : Somme de la part finale conservée par l'établissement dans ses livres : - Financement d'un actif de production d'énergie à partir d'une source d'énergie renouvelable - Financement de projet (financement d'une société ad hoc portant l'actif de production d'énergie) - Financement d'entreprise (si l'objet du financement concerne un actif de production d'énergie renouvelable et est identifiable comme tel dans les SI)
Chapitre 4	Pourcentage de tous les salariés couverts par des conventions collectives	Pourcentage (%)	Sont à considérer comme des « conventions collectives », les conventions collectives, les accords d'entreprises ou toute autre forme d'accord négocié entre un employeur, un groupe d'employeurs ou une ou plusieurs organisations d'employeurs, d'une part, et un ou plusieurs syndicats ou, en leur absence, les représentants du personnel élus conformément aux lois et règlements nationaux
Chapitre 4	Pourcentage de femmes représentées au sein de l'encadrement supérieur	Pourcentage (%)	Par encadrement supérieur, il faut comprendre les salariés : - à qui des responsabilités sont confiées, dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps ; - qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome ; - qui perçoivent une rémunération

Chapitre	Libellé	Unité	Définition
Chapitre 4	Nombre de salariés en effectifs ventilés par type de contrats	Nombre (salariés)	Nombre de salariés par type de contrats : Les collaborateurs internes permanents (CDI) Les collaborateurs internes temporaires (CDD) Les collaborateurs alternants
Chapitre 4	Nombre d'employés ayant quitté l'entreprise (sur l'année)	Nombre (employés)	Rapport du nombre de sorties CDI sur la période de référence sur les effectifs CDI au 31/12 de l'année de référence A-1
Chapitre 4	Pourcentage de rotation du personnel (% turnover)	Pourcentage (%)	Rapport entre la somme du nombre d'entrées CDI et du nombre de sorties CDI sur l'année N divisée par 2, et l'effectif CDI au 31/12/N
Chapitre 4	Taux de gravité des accidents de travail	Pourcentage (%)	(a) Nombre de journées perdues au titre des accidents du travail et de trajet, exprimé en jours calendaires. Note : ce nombre de jours perdus au titre des accidents du travail et de trajet, reconnus par la Sécurité Sociale et survenus dans l'année diffère du nombre de jours d'absence « accidents du travail » (b) Nombre total d'heures annuelles travaillées de l'entreprise : ETP mensuel moyen total (indicateur 1.1.4.1) x 1 820 heures travaillées (151,67 x 12) Le taux de gravité se calcule automatiquement d'après les deux informations ci-dessus, selon la formule : Nombre de journées perdues (a) x 1 000 Nombres d'heures travaillées (b)
Chapitre 4	Pourcentage de salariés ayant pris des congés familiaux sur l'année	Pourcentage (%)	Rapport du nombre de collaborateurs ayant pris un congé familial sur le nombre total de collaborateurs éligibles
Chapitre 5	Montants des financements accordés aux TPE / PME	Montant (€)	Montant des financements annuels accordés aux : TPE : CA < 1,5M € PME : 1,5M € < CA < 50M €
Chapitre 5	Paiements alignés avec les délais de paiement standards (en %)	Pourcentage (%)	Le délai de paiements standards correspond à 60 jours maximum à compter de la date d'émission de la facture

Chapitre	Libellé	Unité	Définition
Chapitre 6	Pourcentage des agences et centres d'affaires en NPS positif	Pourcentage (%)	<p>Le Net Promoter Score est le premier indicateur utilisé pour évaluer la fidélisation et la satisfaction d'un client vis-à-vis d'une entreprise.</p> <p>Il est calculé en posant aux clients une question « Sur une échelle de 1 à 10, Dans quelle mesure recommanderiez-vous la BP/CE ? »</p> <p>Les participants donnent une note comprise entre 1 et 10 qui permet de les classer dans l'un des 3 groupes suivants : détracteurs (note entre 0 et 6), passifs (note entre 7 et 8), promoteurs (note entre 9 et 10)</p> <p>Le NPS est la différence entre les Promoteurs et les détracteurs</p>
Chapitre 6	Pourcentage de clients détectés fragiles	Pourcentage (%)	<p>Nombre de clients détectés comme fragiles par rapport au nombre de clients particuliers de 16 ans ou plus titulaires d'un compte</p>



# ICI

engagés pour une  
réussite durable et responsable

# ENSEMBLE

BANQUE  
POPULAIRE  
AUVERGNE RHÔNE ALPES



BANQUE  
COOPÉRATIVE ET LOCALE